



ETUDE SUR LA GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES DANS L'ESPACE TAÏ

Rapport Final, Août 2014



En tant qu'entreprise fédérale allemande, la GIZ soutient le gouvernement allemand à atteindre ses objectifs dans la coopération internationale pour le développement durable.

L'avis de l'auteur ne reflète pas forcément dans tous les cas l'avis de l'entreprise.

Editeur :

Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Bureau de la GIZ en Côte d'Ivoire:

Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

BP 7172 Abidjan 01

Riviera Golf

Côte d'Ivoire

T + 225 22 43 43 92 / 22 43 72 75

F + 225 22 43 43 95

E info@giz.de

I www.giz.de

Etude établie par ordre et pour le compte du programme :

Promotion des Filières Agricoles et de la Biodiversité (PROFIAB)

Responsable : Andrea Wilhelmi-Somé (Chargée de programme)

Auteurs :

Ildéfonse NDABALISHYE, Consultant

Armand-Aimé ZABOUO, Consultant

Avec la collaboration de:

Dr Hans-Ulrich CASPARY (Chargé de la composante Biodiversité / PROFIBAB)

Issoufou SANOGO (Conseiller Régional Développement Local / PROFIBAB)

Direction Zone Sud-Ouest /OIPR

Lieu et date :

Abidjan, Août 2014

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| Sigles et abréviations | 5 |
| Liste des tableaux | 6 |
| Liste des figures | 7 |
| Introduction | 9 |
| 1^{re} Partie ASPECTS OPERATIONNELS | 10 |
| I. Contexte et justification | 11 |
| II. L'espace Taï | 13 |
| 2.1. Définition géographique | 13 |
| 2.2. Milieu naturel | 13 |
| 2.2.1. Climat | 13 |
| 2.2.2. Sols | 14 |
| 2.2.3. Hydrographie..... | 14 |
| 2.2.4. Faune | 14 |
| 2.3. Peuplement | 15 |
| III. Méthodologie | 16 |
| 3.1. Collecte de l'information | 16 |
| 3.1.1. Echantillonnage | 16 |
| 3.1.2. Données secondaires | 17 |
| 3.1.3. Interviews | 18 |
| 3.2. Traitement des données | 18 |
| 3.3. Difficultés rencontrées et limites de l'étude | 18 |
| 2^e Partie RESULTATS ET ANALYSES | 19 |
| I. Ressources végétales | 21 |
| 1.1. Espèces identifiées | 21 |
| 1.2. Sackô (<i>Irvingia gabonensis</i>) | 22 |
| 1.2.1. Description | 22 |
| 1.2.2. Exploitation actuelle du fruit dans l'espace Taï | 23 |
| 1.2.3. Chaîne des acteurs | 24 |
| 1.2.4. Atouts et faiblesses de la filière dans son état actuel..... | 25 |
| 1.2.5. Perspectives | 25 |
| 1.2.6. En conclusion | 25 |
| 1.3. Akpi (<i>Ricinodendron heudelotii</i>) | 25 |
| 1.3.1. L'arbre | 25 |
| 1.3.2. Les graines (amandes) | 26 |
| 1.3.3. Processus d'obtention des amandes..... | 26 |
| 1.3.4. Conditionnement et conservation des graines | 26 |
| 1.3.5. Rôle des femmes | 26 |
| 1.4. Makoré (<i>Tieghemella heckelii</i>) | 27 |

| | |
|--|-----------|
| 1.4.1. Description | 27 |
| 1.4.2. Exploitation actuelle..... | 27 |
| 1.4.3. Multiplication | 28 |
| 1.4.4. Utilisation médicinale de <i>T. heckelli</i> | 30 |
| 1.4.5. Aspect économique | 30 |
| 1.5. Attia (<i>Coula edulis</i>)..... | 30 |
| 1.5.1. Description | 30 |
| 1.5.2. Multiplication | 31 |
| 1.5.3. Aspect économique | 31 |
| 1.5.4. Utilisation médicinale de <i>C. edulis</i> | 31 |
| 1.6. Champignons | 32 |
| 1.7. Complexité du rapport de la paysannerie à la domestication | 32 |
| II. Ressources animales..... | 34 |
| 2.1. Ressources identifiées..... | 34 |
| 2.2. Analyse | 35 |
| 2.3. Poissons | 36 |
| 2.3.1. Localités de collecte de l'information | 36 |
| 2.3.2. Système d'exploitation de la ressource à Buyo..... | 37 |
| III. Forêts | 46 |
| 3.1. Forêt de collectivité territoriale..... | 46 |
| 3.1.1. Données générales..... | 46 |
| 3.1.3. Atouts, faiblesses, difficultés et menaces | 46 |
| 3.1.4. Opportunités et perspectives..... | 47 |
| 3.2. Forêts des communautés rurales..... | 47 |
| 3.2.1. Forêt communautaire de Sakré..... | 47 |
| 3.2.2. Forêt sacrée de Zaïpobly | 48 |
| 3.2.3. Forêt communautaire de Poutou..... | 50 |
| 3.3. Forêts des personnes physiques..... | 51 |
| 3.3.1. Forêt de M. BLE Mathieu | 51 |
| 3.3.2. Forêt de Mme Ouattara Michèle..... | 52 |
| 3.4. Commentaire général..... | 53 |
| IV. Rivière sacrée de Zagné..... | 55 |
| 4.1. Données générales..... | 55 |
| 4.2. Gestion actuelle..... | 55 |
| 4.3. Atout et faiblesses | 55 |
| 4.4. Perspectives..... | 56 |
| 4.5. En conclusion | 56 |
| V- Conclusion générale | 56 |
| Recommandations | 58 |
| Références bibliographiques..... | 64 |
| Annexes | 66 |

Sigles et abréviations

| | |
|----------|--|
| ADK | Ateliers De Kahankro |
| ANADER | Agence Nationale d'Appui au Développement Rural |
| APA | Accès aux ressources génétiques et Partage des Avantages issus de leur utilisation |
| AVCD | Association Villageoise de Conservation et de Développement |
| CI | Côte d'Ivoire |
| CIRAD | Centre International de la Recherche Agronomique pour le Développement |
| CNRA | Centre National de Recherches Agronomiques |
| COOPEC | Coopérative d'Epargne et de Crédit de Côte d'Ivoire |
| CIFOR | Center for International Forestry Research. |
| CRE | Centre de Recherche en Ecologie |
| CSRS | Centre Suisse de Recherches Scientifiques |
| CVS | Comité Villageois de Surveillance |
| OVD | Organisation Villageoise de Développement |
| FAO | Food and Agriculture Organization/Organisation des Nations-Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture |
| FDFP | Fonds de Développement de la Formation Professionnelle |
| FEM | Fonds pour l'Environnement Mondial |
| FIRCA | Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles |
| GIZ | Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit/Agence Allemande de Coopération Internationale |
| IES | Information, Education, Sensibilisation |
| KfW | Kreditanstalt für Wiederaufbau/Etablissement de crédit pour la reconstruction/Banque Nationale Allemande pour le Développement |
| MAB | Man And Biosphere |
| MARP | Méthodes Accélérées ou Actives de Recherche Participative |
| MINESUDD | Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable |
| MINEF | Ministère des Eaux et Forêts |
| MIRAH | Ministère des Ressources Animales et Halieutiques |
| MSLS | Ministère de la Santé et de la Lutte contre le SIDA. |
| OIPR | Office Ivoirien des Parcs et Réserves |
| ONG | Organisation Non Gouvernementale |
| ONU | Organisation des Nations Unies |
| PNT | Parc National de Taï |
| PNUD | Programme des Nations Unies pour le Développement |
| REDD + | Réduction des Emissions de CO ₂ liées à la Déforestation et à la Dégradation des forêts |
| SODEFOR | Société de Développement des Forêts |
| SWOT | Strengths, Weaknesses, Opportunities, Threats |
| s.d. | Sans date |
| UE | Union Européenne |
| UICN | Union Internationale pour la Conservation de la Nature |
| WCF | Wild Chimpanzee Foundation/Fondation pour les Chimpanzés sauvages |
| WWF | World Wide Fund for Nature/Fonds Mondial pour la Nature |

Liste des tableaux

| | |
|--|----|
| Tableau 1 : Evolution de l'occupation des sols en périphérie du PNT entre 2003/04 et 2011. | 11 |
| Tableau 2: Circonscriptions administratives ayant rapport avec le PNT | 13 |
| Tableau 3 : Occupation du sol d'un échantillon d'espace en zone périphérique | 14 |
| Tableau 4: Ethnies de l'espace Taï et leur localisation spatiale. | 15 |
| Tableau 5: Ressources végétales identifiées et caractère prioritaire | 21 |
| Tableau 6 : Richesse nutritionnelle des graines de <i>I. gabonensis</i> (100 g d'amande) | 23 |
| Tableau 7 : Richesse nutritionnelle des graines de <i>R. heudelotii</i> | 26 |
| Tableau 8 : Quelques utilisations de <i>T. heckelli</i> en médecine traditionnelle..... | 30 |
| Tableau 9: Quelques utilisations de <i>C. edulis</i> en pharmacopée traditionnelle | 31 |
| Tableau 10 : Etat des variables caractéristiques de l'effort de domestication, cas du makoré à Taï de 1990 à 1995..... | 33 |
| Tableau 11: Diversité et abondance des poissons pêchés à partir de Béblo-bord, PK 15 et PK 28. | 38 |
| Tableau 12 : Dimensions des mailles des filets et des grillages..... | 39 |
| Tableau 13 : Prix du kilogramme du poisson frais à PK 15 et PK 28. | 41 |

Liste des figures

| | |
|--|----|
| Figure 1: Localisation des ethnies autochtones et des baoulés..... | 15 |
| Figure 2: Points d'escale dans l'itinéraire de la mission en phase de terrain. | 17 |
| Figure 3: Jeune tronc de de <i>I. gabonensis</i> | 22 |
| Figure 4 : Fruits matures de <i>I. gabonensis</i> | 22 |
| Figure 5: Coupe de graine de <i>I. gabonensis</i> | 22 |
| Figure 6 : Amandes séchées de <i>I. gabonensis</i> | 23 |
| Figure 7 : Sachets d'amandes de <i>I. gabonensis</i> | 23 |
| Figure 8: Plants de <i>I. gabonensis</i> en pépinière à ADK. | 24 |
| Figure 9: Chaîne des acteurs dans la valorisation des fruits de <i>I. gabonensis</i> | 24 |
| Figure 10 : Pied de <i>R. heudelotii</i> | 25 |
| Figure 11: Feuilles et inflorescences | 25 |
| Figure 12: Amandes séchées de <i>R. heudelotii</i> | 26 |
| Figure 13: Pied de <i>T. heckelii</i> | 27 |
| Figure 14: Feuilles & fruits de <i>T. heckelii</i> | 27 |
| Figure 15: Fruits et graines de <i>T. heckelii</i> | 27 |
| Figure 16 : Processus d'extraction de l'huile de makoré (<i>Tieghemella heckelii</i>)..... | 28 |
| Figure 17: Plantules de Makoré issues de bouture de 1 à 1,5 ans. | 29 |
| Figure 18: Branches de Makoré enracinées à 8 semaines de marcottage aérien. | 29 |
| Figure 19 : Fruit et arbre de <i>C. edulis</i> | 30 |
| Figure 20: Champignons séchés. | 32 |
| Figure 21 : Lac de Buyo et localisation des sites des pêcheurs interviewés (PK 15, PK 28, Béablo-bord). 37 | |
| Figure 22: Espèces de poissons pêchées à Buyo d'après PK 15, PK 28 et Béablo-bord et le Service de Pêche local. | 37 |
| Figure 26: Pirogue de pêcheur à Béablo-bord équipée d'un moteur. | 38 |
| Figure 23 : Tas de Tilapia..... | 38 |
| Figure 24 : Poisson « Mimi lago ». | 38 |
| Figure 25:Tas de Capitaines. | 38 |
| Figure 27 : Palangre. | 39 |
| Figure 29 : Fumoir artisanal à Béablo-bord. | 40 |
| Figure 28: Reste de bois morts dans le Lac de Buyo..... | 40 |
| Figure 30 : Balance romaine utilisée au PK 15 pour le pesage du poisson. | 41 |
| Figure 31 : Mini-car chargeant du poisson au PK 15. | 42 |
| Figure 32 : Carte des acteurs et leurs relations dans l'exploitation du poisson sur le lac de Buyo. | 43 |
| Figure 33 : Forêt de la commune de Taï..... | 46 |
| Figure 34 : Vue de la forêt communautaire de Sakré avec ses deux strates floristiques. | 47 |
| Figure 36 : Forêt sacrée de Zaïpobly. | 48 |
| Figure 35: Localisation de la forêt sacrée de Zaïpobly par rapport au village et au PNT. | 48 |
| Figure 37 : Forêt communautaire de Poutou. | 50 |
| Figure 38 : M. BLE Mathieu posant devant sa forêt. | 51 |
| Figure 39 : Forêt de Mme OUATTARA Michèle (en arrière-plan). | 52 |
| Figure 40: Observation sur le pont des poissons sacrés de la rivière N'Zé à Zagné. | 55 |

Résumé

Une étude a été menée sur les ressources naturelles exploitées ou exploitables par les populations dans l'aire qu'il est convenu d'appeler «Espace Taï», dans le Sud-ouest de la Côte d'Ivoire. La GIZ en est le commanditaire. Ce travail mené par deux consultants, MM Ildefonse Ndabalishye et Armand-Aimé Zabouo, du 16 juin au 6 août 2014, consistait en un inventaire et une analyse assortis de propositions pour une valorisation rentable et durable du capital en question. Celui-ci recouvre les domaines floristique, faunistique, culturel et touristique. L'enjeu est, à la fois, environnemental, économique et social.

Le destinataire direct de cette étude est certes son initiateur, mais il n'en reste pas moins que les acteurs institutionnels ou techniques pour lesquels son contenu peut s'avérer utile, sont nombreux. Il est un fait que plusieurs départements ministériels et partenaires internationaux et nationaux ont un rapport avec l'objet traité, sans oublier ses bénéficiaires actuels.

L'objectif ultime visé par l'opération est la protection du Parc National de Taï (PNT), qui constitue le cœur dudit territoire. En effet, ce patrimoine à la fois national et mondial, continue de subir des prélèvements illicites *via* le braconnage et l'activité de cueillette de la part des riverains. Il est question de détourner ces derniers de cette convoitise en les appuyant dans la recherche d'alternatives développables dans leurs terroirs.

L'étude a été globalement conduite en s'inspirant de la MARP. Les échanges avec les acteurs rencontrés en vue de les faire participer se sont déroulés selon la technique de l'Interview semi-structurée (ISS). Quant à l'analyse des données collectées, elle s'est faite selon la méthode SWOT.

Les ressources identifiées peuvent être réparties en quatre groupes : (i) les végétaux comestibles, (ii) les végétaux à usages divers, (iii) la faune (terrestre et aquatique), (iv) les forêts villageoises, (v) les sites culturels villageois. De cet ensemble, seule la faune fait, ce jour, montre d'un certain poids sur le plan macroéconomique, à travers la filière «viande de brousse» et à travers la pêche. Les végétaux alimentaires ont, aussi, une certaine importance qui se situe au niveau de la subsistance des ménages et du petit commerce local.

Diverses faiblesses ressortent de l'exploitation du capital dont il est question. Mais, par ailleurs, quelques atouts et des opportunités permettent d'échafauder des perspectives qui s'articulent correctement avec le but visé par l'étude. Le premier point fort réside dans la grande prise de conscience des populations concernant l'environnement et la biodiversité. Cet élan, qui s'exprime plus clairement chez les autochtones que chez les migrants, se perçoit à travers des initiatives préservation de fragments des forêts par des individus, par des communautés ou par des collectivités.

Au niveau des plantes alimentaires, l'alternative la plus remarquable et qui est déjà effective, s'avère être la domestication de deux espèces, *Irvingia gabonensis* (sackô) et *Tieghemella heckelii* (makoré). Il s'agit d'arbres produisant des amandes oléifères utilisées dans la confection de sauces. Il apparaît que le principal facteur limitant est la disponibilité de plants, dont la source est surtout les projets. La longue durée d'entrée en production de ces arbres ne semble pas être une contrainte rédhibitoire. Elle est d'ailleurs résolue par le biais du greffage, du moins pour *I. gabonensis*. Cette technique, qui ramène cette période d'attente de 10 ans à 5 ans, n'est pas encore adoptée en Côte d'Ivoire. Il y a lieu de la tenter.

Les plantes non alimentaires sont, principalement, exploitées à travers l'artisanat et la pharmacopée. Ce sont deux domaines réservés à des initiés, dont l'art se transmet souvent filialement. Les nombreuses espèces impliquées figurent sur une liste inclusive se trouvant en annexe. L'empirisme, qui encore caractérise la phytothérapie ivoirienne, constitue un sérieux handicap. En revanche, la cherté de la médecine moderne fait de cette pratique une alternative attractive, tout comme l'appui envisagé par le MSLCS s'avère être un atout mobilisateur. S'agissant de l'artisanat, il reste un terrain sous-exploré.

En ce qui concerne la faune, la petite chasse traditionnelle reste inoffensive tout en contribuant à l'équilibre nutritionnel au niveau familial. Elle peut continuer à se pratiquer dans les espaces libres d'accès, selon la législation en vigueur. Il en va autrement du braconnage professionnel, pour lequel la parade prioritaire reste la répression policière. La mise en élevage de certaines espèces sauvages comme l'aulacode, et possiblement la gazelle, peut en perspectives représenter un moyen d'approvisionnement des maquis devenus l'un des piliers de la gastronomie ivoirienne. Les expériences méritent d'être reprises.

Le poisson extrait du lac de Buyo s'avère être la composante phare des ressources tirées de l'espace périphérique au PNT. La qualité de cette denrée et la technicité de ses professionnels représentent un atout majeur. En revanche, le déclin de l'encadrement de ces derniers et l'anarchie qui en découle, semblent constituer une menace à l'équilibre démographique de l'ichtyo-faune. Il y a, spécialement, urgence.

La détermination de certaines personnes et communautés de l'espace Taï à sauver ce qui leur reste de peuplement sylvicole et de sites culturo-touristiques, ne semble pas suffire à en assurer le succès. Il apparaît, chez ces dernières, un besoin crucial en termes d'appui pour la caractérisation initiale et l'aménagement de ces reliques. L'assistance en la matière proviendra principalement de l'OIPR en synergie avec la GIZ. Des recommandations d'ensemble sont formulées en fin du rapport.

Introduction

Le présent rapport rend compte d'une étude effectuée sur les ressources naturelles exploitées ou exploitables par les populations vivant à l'intérieur de ce qu'il est convenu d'appeler «espace Taï», dans le Sud-ouest de la Côte d'Ivoire. La circonscription de cette aire est précisée plus bas.

Ce travail, qui consiste en un inventaire et une analyse, a été exécuté par une équipe de deux consultants indépendants dans la période qui va du 20 juin au 22 juillet 2014. Les ressources concernées recouvrent les domaines floristique, faunique, culturel et touristique. Leurs implications sont à la fois environnementales, économiques et sociales.

Le destinataire direct de cette étude est, certes, son commanditaire qu'est la GIZ, mais il n'en reste pas moins que les acteurs institutionnels ou techniques pour lesquels son contenu peut s'avérer utile, sont nombreux. Il y a, notamment, les ministères ayant rapport avec l'objet de l'étude que sont le MINESUDD, le MIRAH, le MSLS, MINEF, etc., avec une pensée particulière pour leurs structures opérationnelles déployées sur le terrain. Peuvent aussi y trouver matière à réflexions divers partenaires au développement œuvrant pour la sauvegarde de l'environnement ou pour la lutte contre la faim tels que la KfW, le WWF, le WCF, le PNUD et la FAO. Les opérateurs économiques déjà engagés dans l'exploitation des ressources en question y trouveraient également, sans doute, des éclairages féconds. D'ailleurs, la majorité de ces structures citées ont contribué à la réalisation du présent travail à travers les séances d'échanges qu'elles ont bien voulu tenir avec les consultants.

L'objectif global de la présente étude est d'aider à parvenir à «une gestion concertée et durable des ressources naturelles du Parc National de Taï (PNT) et au développement de sa zone périphérique». Il est un fait que ce patrimoine biosphérique qui est le cœur de l'espace sur lequel l'étude porte continue de subir des pillages de nature diverse en dépit d'une protection active dont il est l'objet (Grell et al. 2013). Pour atteindre le but visé, il fallait :

- (i) inventorier les ressources naturelles utilisées et utilisables par les populations locales dans l'espace concerné pour leurs besoins alimentaires, médicaux, artisanaux etc... ;
- (ii) recenser et analyser les méthodes de collecte des ressources présentes en ayant au centre des préoccupations l'intouchabilité du PNT ;
- (iii) identifier les différents acteurs impliqués dans l'exploitation desdites ressources ;
- (iv) analyser les relations entre ces acteurs en termes de chaînes des valeurs ;
- (v) déterminer les contraintes et les opportunités d'exploitation des ressources identifiées ;
- (vi) proposer des options de réglementation, d'exploitation et de promotion pour chaque ressource naturelle identifiée.

Le résultat attendu consistait en une collecte d'informations et une analyse conduisant à des propositions d'actions comme alternatives aux prélèvements récurrents opérés par les populations dans le PNT pour leurs moyens de subsistance. Cela suppose l'existence d'un consensus sur la manière de gérer l'existant et au besoin de le renforcer. Les expériences menées en stations par les centres de recherche de même que les études conduites dans l'espace Taï représentent un remarquable capital par rapport aux préoccupations exprimées. Connaissance en a été faite à travers la riche documentation existante qui a meublé notre recherche bibliographique.

La conduite de l'étude a été effectuée en s'inspirant de la MARP. Les échanges avec les acteurs rencontrés se sont déroulés selon la technique de l'Interview semi-structurée (ISS). Quant à l'analyse, elle s'est faite selon la méthode SWOT. Les détails sont donnés au chapitre «Méthodologique».

Le contenu du présent document est organisé autour de deux parties distinctes. La première traite des informations descriptives relatives à l'étude ; quant à la seconde, elle est consacrée à l'exposé des résultats et à leur analyse et conclusion qui en découlent. En sus, les recommandations formulées répondent à la préoccupation des options de réglementation, d'exploitation et de promotion pour chaque ressource naturelle identifiée. Une gamme d'annexes vient en guise de complément.

Les tableaux et les figures qui émaillent le texte sont soit l'œuvre des consultants soit des emprunts bibliographiques. Dans le premier cas, il n'est pas fait cas de la source.

1^{re} Partie

ASPECTS OPERATIONNELS

I. Contexte et justification

De la forêt ivoirienne qui comptait 16 millions d'hectares au début du siècle dernier, il ne reste que 1,7 millions d'ha¹ principalement constitués d'aires protégées. Cette disparition est le fait de l'exploitation forestière, mais surtout des défrichements agricoles en faveur des cultures pérennes et vivrières. Le système agricole extensif qui continue de prévaloir en a été le moteur. Des études récentes montrent que les îlots forestiers résiduels continuent de disparaître sous le tranchant des haches et des tronçonneuses (Bakayoko, 2005).

Le recul du couvert forestier a entraîné la raréfaction du gibier qui, traditionnellement, est la principale source de protéines des ruraux en dehors de l'espace lagunaire. Il en est de même des produits végétaux tirés de la nature, que ce soit pour se nourrir, pour se soigner, pour construire ou confectionner des objets domestiques. Or ces besoins demeurent, avec pour conséquence la persistance de la pression sur des zones circonscrites par l'Etat en vue de leur sauvegarde totale ou partielle (Caspary et al., 2001 ; Grell et al. 2013).

La substitution des cultures à la forêt s'est déroulée selon une dynamique Est-Ouest qui correspond à celle de l'extension du binôme café-cacao et des spéculations de diversification que sont le palmier à huile et l'hévéa. Le Sud-ouest constitue le terminus d'un front pionnier dont le point de départ est l'Est dit «Boucle du Cacao», boucle qui en définitive s'est déplacée dans le Centre-Ouest et le Sud-Ouest.

Si la ruée vers les terres vierges s'est effectuée sans grand obstacle dans la région située à l'Est du fleuve Sassandra, il n'en est pas de même de celle située à l'Ouest. Là, un territoire de plus de 500 000 ha a été érigé en aire intégralement protégée par l'Etat depuis 1972. C'est le Parc National de Taï (PNT), qui est un capital à la fois environnemental, social, culturel, scientifique et économique.

Des études récentes montrent que l'intensification de l'occupation du sol autour de cette aire se poursuit (tabl. 1), phénomène pouvant être qualifié de menace. L'accroissement de la mise en valeur des jachères et des bas-fonds est le seul signal positif mais contrarié aujourd'hui par l'exploitation clandestine artisanale de minerai à savoir l'orpaillage.

Tableau 1 : Evolution de l'occupation des sols en périphérie du PNT entre 2003/04 et 2011.

| TYPE | Occupation du sol en 2003/04 | | Occupation du sol en 2011 | | Différence 2011 - 2003/04 | |
|-----------------------------|------------------------------|-------|---------------------------|-------|---------------------------|------|
| | Surface (ha) | % | Surface (ha) | % | Surface (ha) | % |
| Forêt | 42 817 | 10,5 | 2 558 | 0,6 | - 40 259 | -9,9 |
| Forêt dégradée | 63 191 | 15,5 | 24 843 | 6,1 | - 38 348 | -9,4 |
| Cultures ou jachères | 274 116 | 67,1 | 324 679 | 79,5 | 50 564 | 12,4 |
| Bas-fond | 1 919 | 0,5 | 28 255 | 6,9 | 26 336 | 6,5 |
| Habitat | 2 999 | 0,7 | 3 687 | 0,9 | 687 | 0,2 |
| Plan d'eau | 23 235 | 5,7 | 24 255 | 5,9 | 1 020 | 0,2 |
| TOTAL | 408 277 | 100,0 | 408 277 | 100,0 | 0 | 0,0 |

Source : Varlet, 2013

Comme tous les parcs du pays, celui de Taï bénéficie d'une surveillance et d'une protection active contre la convoitise des agriculteurs, des braconniers, des orpailleurs et autres amateurs de produits forestiers non ligneux. Mais il s'est avéré que le bouclier régalien mis en place, devait être couplé avec

¹ Communication sur la « Déforestation en Côte d'Ivoire et rôle du Domaine Forestier Permanent de l'Etat (DFPE) faite le 16/01/2014 par Dr. KONE Moussa lors du Colloque International Geo-Tech For Carbone 2014 sur l'utilisation des technologies géospatiales pour la gestion durable des forêts et des puits de carbone.

des mesures visant à faire des populations riveraines, des associés dans la protection de ce patrimoine qui est aussi le leur. Cette vision est au cœur des stratégies de sauvegarde élaborées par l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR) et par les partenaires internationaux dont la Coopération Allemande qui apportent des appuis techniques et financiers.

L'adhésion sincère des populations locales à l'impératif environnemental et écologique en question a, pour corollaire, l'existence d'une alternative par rapport aux produits qui les amènent à infiltrer le parc. Ce qui est sûr, c'est que ces derniers représentent pour eux un enjeu multiple. Il est donc question de concilier le besoin de bien-être pour les habitants et les objectifs de protection de l'écosystème. D'où l'importance de la sauvegarde des ressources naturelles même en dehors des aires protégées en recherchant un partenariat gagnant-gagnant entre les institutions engagées dans le développement et les populations concernées.

L'importance qu'accorde l'Etat de Côte d'Ivoire à la sauvegarde de tels écosystèmes et des ressources naturelles de façon générale se mesure par le nombre d'institutions nationales qui y concourent. Elles sont les suivantes :

- (i) le MINESUDD dont l'OIPR est l'outil opérationnel pour le secteur des aires protégées;
- (ii) le MINEF dont la mission recouvre la gestion des forêts en dehors des parcs et réserves ;
- (iii) le MIRAH dont les produits de pêche et autres ressources halieutiques constituent l'un des centres d'intérêt ;
- (iv) le MINAGRI pour lequel les plantes alimentaires sont des éléments majeurs de l'impératif de sécurité alimentaire et nutritionnel.

Les efforts de la Côte d'Ivoire pour la sauvegarde de ses ressources naturelles et des écosystèmes qui les abritent cadrent bien avec l'impératif de «développement durable» tel que défini à l'occasion du sommet mondial sur l'Environnement, dit «Sommet de Rio», réuni au Brésil en 1992. Ce concept a, dès lors, été intégré dans les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) arrêtés en 2000, et auxquels la Côte d'Ivoire a adhéré. L'échéance du bilan pour cet engagement qui est 2015, arrive au moment où le pays donne des signes de relèvement après une crise qui a plongé la moitié de la population dans les antres de la pauvreté.

Le parcours de l'espace Taï fait apparaître clairement les efforts encore à entreprendre en matière de développement socio-économique, en dépit du développement de la culture cacaoyère. Ce constat est conforme aux études spécialisées effectuées antérieurement, en particulier celle parue en 1998 sous l'égide de l'INS. Il pourrait s'expliquer par le caractère exogène de la très grande majorité des planteurs qui dominent la culture pérenne.

Comme dans les autres régions défavorisées, le statut nutritionnel et l'accès aux soins de santé figurent parmi les principaux points faibles du bien-être social. Aussi, l'appui de la GIZ à la sauvegarde et la valorisation des ressources naturelles fait-il montre d'une triple pertinence, à savoir :

- (i) l'impératif de la sauvegarde du PNT ;
- (ii) le besoin de renforcement des moyens d'existence de la population;
- (iii) l'ancrage dans un ensemble de dispositions institutionnelles répondant à la volonté du gouvernement de lutter contre la pauvreté et de reconstruire le pays, en visant son «émergence» pour l'horizon 2020 (Kablan Duncan, 2014).

II. L'espace Taï

2.1. Définition géographique

Cet espace est ainsi appelé car il est centré sur le parc éponyme. Sa définition géographique passe par celle de cette aire protégée qu'est le PNT. Celui-ci couvre une superficie de 536 700 ha d'un seul tenant et s'inscrit dans un quadrilatère formé par les villes de Guiglo, Buyo, San Pedro et Tabou.

Ses coordonnées sont les suivantes :

- Latitude : entre 5°08' et 6°24' Nord.
- Longitude : entre 6°47' et 7°25' Ouest.

Le contour de l'espace en question épouse les tracés périphériques des sous-préfectures mentionnées dans le tableau 2 qui indique les circonscriptions administratives ayant rapport avec le parc. Il s'agit de 3 régions, 6 départements et 12 sous-préfectures.

Tableau 2: Circonscriptions administratives ayant rapport avec le PNT

| Localisation | Régions | Départements | Sous-préfectures |
|--------------|-----------|--------------|----------------------------|
| <i>Est</i> | Nawa | Méagui | Méagui, Oupoyo, Gnanmangui |
| <i>Ouest</i> | San Pedro | Tabou | Djouroutou |
| | Cavally | Guiglo | Guiglo, Nizahon |
| | | Taï | Taï, Zagné |
| <i>Nord</i> | Nawa | Buyo | Buyo, Dapéoua |
| <i>Sud</i> | San Pedro | San Pedro | Dogbo, Doba |

Source : PNT, 2013.

2.2. Milieu naturel

2.2.1. Climat

Le climat est de type subéquatorial, avec une pluviométrie moyenne annuelle supérieure à 1.600 mm sur tout le massif entre 1980 et 1997. Cette dernière varie de 1700 mm au Nord à 2200 au Sud (Adou et al., 2005).

La région connaît deux saisons de pluies et deux saisons sèches, se succédant comme suit au cours de l'année :

- Grande saison des pluies : mars - avril à juillet.
- Petite saison sèche : août.
- Petite saison des pluies : septembre – octobre.
- Grande saison sèche : novembre à février – mars.

Comme partout en Côte d'Ivoire, voire dans toute l'Afrique intertropicale, on observe une baisse du volume pluviométrique dans la région qui quoi qu'il en soit reste la mieux arrosée du pays (Brou, 2010). Au vu des hauteurs des pluies mesurées, il ne devrait y avoir de crainte en ce qui concerne le développement des cultures pérennes ou vivrières propres aux écosystèmes ombrophiles.

2.2.2. Sols

Les sols de la région sont du type ferrallitiques fortement désaturés (Perraud, 1971). Si leur fertilité naturelle est bonne sur les deux années suivant la défriche forestière en ce qui concerne les cultures vivrières, il n'est pas de même pour le semis sur jachère. La désaturation provoquée par la forte pluviosité et la disparition rapide de la matière organique en sont la cause. Le cacaoyer lui-même n'y trouve pas les conditions adéquates car plus vulnérable que les autres spéculations pérennes notamment l'hévéa et le palmier dont les systèmes racinaires sont plus puissants. Aussi, les rendements en fèves et la durée des plantations y restent significativement bas s'il n'a pas fertilisation. Mais cela ne l'empêche pas d'être la culture pérenne dominante de la région. Un échantillon d'exploitations agricoles provenant de la périphérie du PNT du côté nord-est, donne une idée de l'occupation des sols.

Tableau 3 : Occupation du sol d'un échantillon d'espace en zone périphérique

| Catégorie | Superficie (ha) | Taux (%) |
|---|-----------------|------------|
| Cultures pérennes de cacao et/ou café | 47 104 | 56 |
| Cultures vivrières / végétation de bas-fond | 17 486 | 21 |
| Forêt dense | 360 | 0 |
| Forêt ouverte et/ou secondaire | 753 | 1 |
| Mosaïque de cultures et de jachères | 13 134 | 16 |
| Végétation herbeuse | 1 359 | 2 |
| Village | 684 | 1 |
| Campement | 169 | 0 |
| Surfaces d'eau | 2 395 | 3 |
| Total | 83 443 | 100 |

Source : Schweter, 2012

2.2.3. Hydrographie

De nombreux cours d'eau permanents drainent la région. Ils se partagent entre les bassins suivants :

- (i) celui de la Sassandra ;
- (ii) celui du Cavally ;
- (iii) ceux du San Pedro et du Néro qui sont de petits fleuves côtiers.

Ces nombreux cours d'eau recèlent une remarquable diversité de ressources ichtyologiques dont des espèces non encore identifiées (Grell et al. 2013). Leur exploitation halieutique, toutefois, reste marginale. Les végétations aquatiques qui se développent sur les surfaces des eaux immobiles ou à très faible courant sont présentes dans la région depuis plusieurs années. Il s'agit de la laitue d'eau (*Pistia stratiotes*) à caractère saisonnier et de la jacinthe d'eau (*Eichornia crassipes*) à caractère permanent (OIPR, 2013).

2.2.4. Faune

La faune de la région n'intéresse la présente étude que dans la mesure où elle peut contribuer à la satisfaction des besoins protéiniques des populations. N'intéresse donc que les espèces qui ne figurent pas sur la liste des espèces menacées (cf. annexe 3.). Il faut savoir qu'indépendamment de cette distinction, la chasse fait, elle-même, l'objet d'interdictions en Côte d'Ivoire. Dans cette pression sur la faune, le danger que représente la chasse de subsistance est faible au regard des ravages causés par le braconnage professionnel effectué par piégeage et par tir au fusil. Ce dernier mode d'opération, dont le terrain de prédilection est le PNT, touche un large spectre d'espèces, notamment des bovidés et des singes. Le risque est le plus fort pour les espèces menacées telles que le chimpanzé, le cercopithèque et le céphalophe de Jentink (Caspary et al., 2001).

Une attention particulière est accordée au poisson à cause de l'importance économique et sociale de la pêche qui est une activité plus ou moins maîtrisable que la chasse. Concernant cette faune, 60 espèces réparties en 20 familles et 37 genres ont été inventoriées en 2012 dans les cours d'eau de l'espace Taï, sans que ce relevé soit considéré comme exhaustif (Grell et al, 2013). Dans le lac de Buyo, il a été identifié 46 espèces appartenant à 16 familles (Gourène, 1998)².

Un rongeur, l'aulacode, mérite également d'être spécialement cité pour trois raisons, à savoir, le fait qu'il soit très prisé comme gibier, la possibilité qu'il y a de le domestiquer et les dégâts considérables qu'il cause aux cultures céréalières, notamment le riz et le maïs.

2.3. Peuplement

Le peuplement actuel de l'espace Taï est marqué par une grande diversité d'origines qui résulte d'un flux migratoire en provenance aussi bien d'autres régions de la Côte d'Ivoire (allochtones) que des pays de la sous-région (allogènes). Les groupes ethniques de souche (autochtones), qui ne représentent plus que 10 % de la population totale sont localisés dans leurs aires d'origine, tandis que les migrants sont répartis dans toute la zone même si l'on observe de fortes concentrations par endroits (à titre d'exemple, les baoulé représentent 20 à 30 % de la sous-préfecture de Méagui) (N'Goran, 2006).

Bien que réparties dans une demi-douzaine d'ethnies, les populations d'origine (autochtones)³ se reconnaissent en un grand groupe ethnoculturel appelé Krou. Le tableau 4 et la figure 1 précisent l'identité des ethnies et leur localisation spatiale. La perception de la problématique d'exploitation des ressources naturelles peut s'avérer différente en fonction du statut socio-identitaire de l'individu.

Tableau 4: Ethnies de l'espace Taï et leur localisation spatiale.

| Ethnies | Localisation spatiale |
|----------------|--|
| Bakwé | Est et Sud-est, à proximité du Sassandra et du San-Pedro |
| Guéré | Nord-ouest |
| Bété et Kouzié | Nord-est |
| Oubi | Ouest, |
| Kroumen | Sud-ouest |

Source : PNT, 2013.

La densité humaine est estimée en 2012 à 74 habitants/km², soit près du triple en 15 ans. Environ un million d'habitants vivent à moins de 10 km du parc (OIPR, 2013). Sachant que la majeure partie de l'espace cultivable est consacrée aux cultures pérennes, la densité démographique relevée soulève la question de la satisfaction des besoins alimentaires, eu égard aux systèmes de culture pratiqués.



Figure 1: Localisation des ethnies autochtones et des baoulés (PNT, 2013).

² Cité par le MIRAHA.

³ Trilogie terminologique consacrée par l'école ivoirienne des sciences sociales.

2.4. Activité économique

En ce qui concerne l'économie, l'activité dominante reste l'agriculture. Comme indiqué plus haut, les cultures vivrières (riz, maïs, manioc, igname) se disputent l'espace avec les cultures pérennes que sont le cacaoyer, le palmier à huile et l'hévéa. Quant à l'élevage moderne, le plus souvent entrepris à la faveur de projets impulsés de l'extérieur, elle peine à prendre de l'essor. Les activités traditionnelles de cueillette, de pêche et de chasse se maintiennent. On note aussi l'existence d'une industrie portant sur l'exploitation du bois.

En culture vivrière, il existe une spécialisation selon les ethnies. L'igname est généralement le fait des baoulé qui l'ont importé de leur région d'origine et qui généralement le complantent avec le cacaoyer au moment de la création du verger. S'agissant du maïs, il a été introduit par les allogènes, notamment les burkinabés, qui excellent dans son exploitation sur des jachères. Quant aux riz et manioc, ils sont principalement cultivés par les autochtones. Les systèmes de culture restent majoritairement extensifs.

S'agissant de l'économie agricole marchande, elle est en grande partie aux mains des allochtones et étrangers. En ce qui concerne le bois, une vingtaine d'unités fonctionnelles sont installées à la périphérie du PNT. Mais ce secteur décline implacablement depuis de nombreuses années (OIPR, 2013).

III. Méthodologie

Le présent chapitre donne un aperçu du processus de recherche de l'information, sur les outils utilisés et sur la manière dont les données rassemblées ont été traitées. Il évoque également les limites de l'étude qui relèvent de l'étendue du champ qu'elle recouvre. Se trouve en annexe le guide d'entretien utilisé comme support au cours de la rencontre avec les acteurs opérationnels et institutionnels définis a priori.

3.1. Collecte de l'information

3.1.1. Echantillonnage

La mission a fait un tour complet de l'espace Taï, recouvrant ainsi 4 secteurs opérationnels de la DZSO / OIPR éligibles aux actions d'appui aux communautés locales selon la stratégie que la GIZ s'est définie. Un seul secteur n'a pas été inclus dans la tournée. Il s'agit de Djapadji situé dans la partie Sud-est du PNT, les 4 autres étant Soubré, ADK, Taï et Djouroutou.

L'itinéraire comporte 14 escales qui correspondent à des villes et villages de la zone périphérique du PNT (fig. 2). Les jalons de la boucle qui a commencé à Soubré par une réunion de cadrage le 20 juin 2014 et s'y est refermée le 03 juillet 2014 par une séance de restitution, sont les suivants :

Soubré – Mathieukro – Tchétaly – Buyo – PK15 – Guiglo – Béablo/bord – Zagné – Zaïpobly – Taï – Paulé/oula – Sakré – Djouroutou – Poutou – Soubré.

Cet échantillonnage qui tient compte de la répartition des groupes ethniques dans ledit espace et de la diversité des domaines traités nous a paru offrir une couverture suffisante en matière d'investigation. Encore qu'il fallait s'inscrire dans le chronogramme convenu pour mener l'opération à son terme.

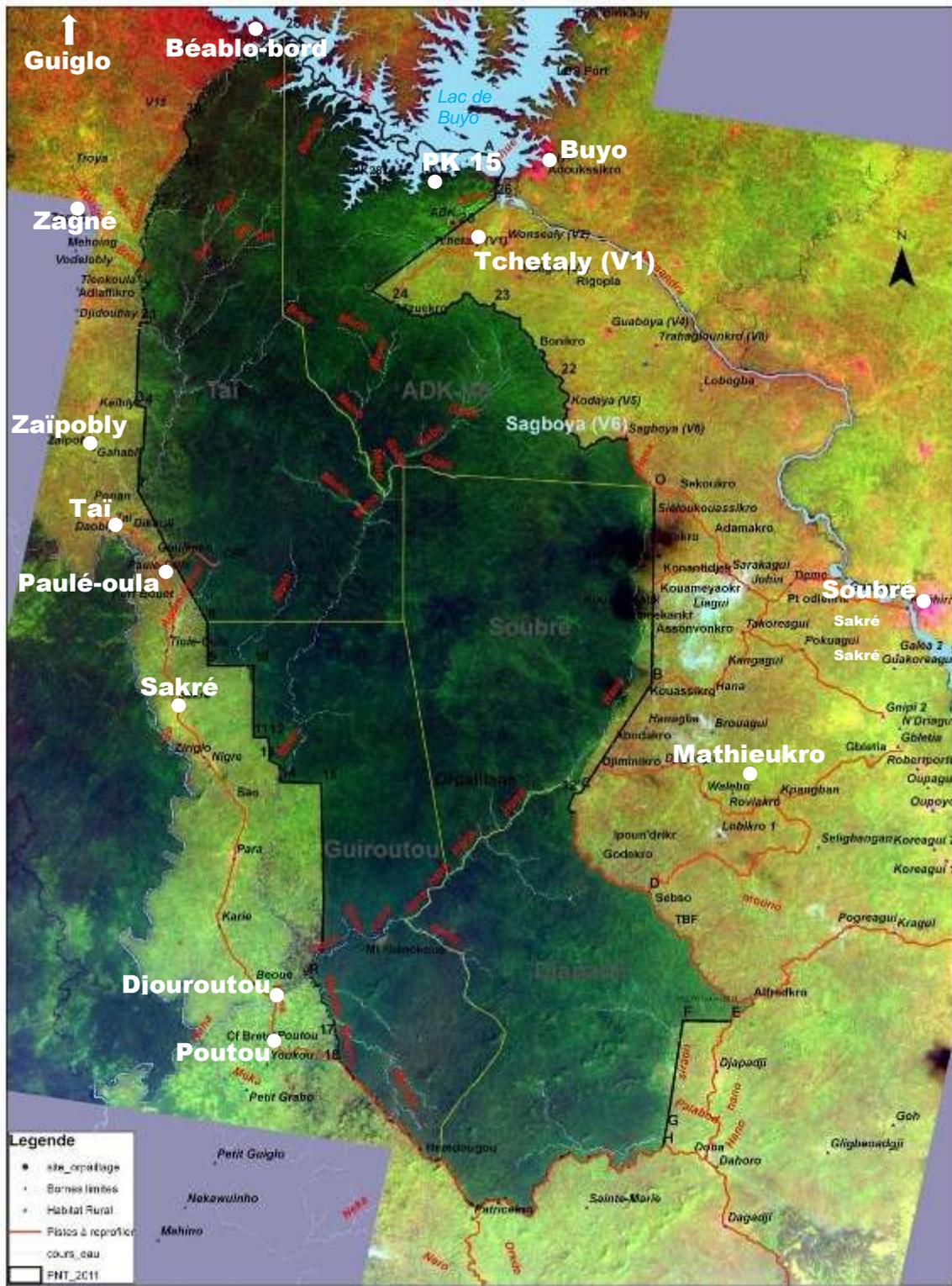


Figure 2: Points d'escale dans l'itinéraire de la mission en phase de terrain.

3.1.2. Données secondaires

Eu égard à la nature de l'étude, la revue documentaire fut, dès la prise de connaissance des TdR, considérée comme une phase déterminante dans l'accomplissement de la mission. Une abondante documentation a pu être rassemblée à partir de plusieurs structures institutionnelles, notamment la GIZ, l'OIPR, le CSRS, le MIRAH, le MINEF et le CRE. Les écrits les plus importants sont répertoriés à la rubrique «références bibliographiques».

3.1.3. Interviews

a) Implication des acteurs

Les acteurs rencontrés peuvent être regroupés en six catégories :

- (i) les services administratifs centraux ayant rapport avec la gestion des ressources naturelles (MIRAH, MSLS) ;
- (ii) les services administratifs décentralisés ayant rapport avec la gestion des ressources naturelles (OIPR/MINESUDD, MIRAH, MINAGRI, MINEF) ;
- (iii) les structures de recherche (Universités, CNRA, CSRS, CRE) ;
- (iv) les opérateurs économiques de la filière pêche ;
- (v) les autorités administratives de l'espace Taï ;
- (vi) les populations de l'espace Taï.

Au cours des entretiens, l'accent a été mis sur les aspects soit stratégique, soit technique, soit socio-organisationnel et soit économique en fonction de l'interlocuteur.

b) Techniques d'interviews

La technique d'interviews retenue est l'ISS (Interview semi-structurée), fondée sur un guide d'entretien qui en même temps fait office de questionnaire (*cf.* annexe 9). Il a l'avantage de la souplesse par rapport à l'enquête conventionnelle. Sa formulation s'est inspirée de la MARP étant donné l'objectif de traduire les informations en actions et l'impératif de rapidité d'exécution de la mission.

3.2. Traitement des données

L'enjeu de l'exploitation des données fut celui de l'articulation des données secondaires avec les informations directement recueillies auprès des acteurs. La bonne concordance entre les deux sources a été un avantage. Il n'y a pas eu recours à des outils informatiques spécialisés dans le traitement de données chiffrées complexes car il n'y en a pas eu. Les statistiques de la pêche qui auraient pu faire l'objet d'une analyse approfondie se sont avérées lacunaires. Enfin, par souci d'efficacité, il n'y pas eu séparation entre l'inventaire des ressources et l'analyse au niveau du reporting. L'analyse est faite selon la méthode SWOT particulièrement adaptée aux activités conduites en milieu rural.

3.3. Difficultés rencontrées et limites de l'étude

La seule difficulté rencontrée au cours de cette mission porte sur la rareté des données chiffrées sur les activités économiques étudiées, en particulier la pêche qui s'avère être un secteur phare du domaine étudié. Toutefois, les lacunes étaient prévisibles pour les activités fondamentalement informelles telles que la cueillette ou la chasse traditionnelle.

S'agissant des limites de la mission, elles résident elles-mêmes dans cette déficience statistique. Or la diversité des domaines traités et la complexité de certains d'entre eux ne permettaient pas aux consultants d'établir eux-mêmes les inventaires dans le délai imparti à l'étude.

2^e Partie

RESULTATS ET ANALYSES

Les ressources naturelles identifiées lors de cette étude peuvent se répartir en quatre catégories. Elles sont :

- (i) les ressources végétales qui sont les plantes utilisées par les populations ;
- (ii) les ressources animales ;
- (iii) les forêts comprenant des forêts de collectivités territoriales, des forêts de communautés rurales et des forêts de personnes physiques ;
- (iv) un site d'intérêt culturel représenté par la rivière sacrée de Zagné.

I. Ressources végétales

1.1. Espèces identifiées

Les espèces de plantes utilisées par les populations de l'espace Taï sont très nombreuses. Le tableau 5 présente celles qui ont été observées au cours de la tournée ou rapportées par les acteurs interviewés. Les détails techniques exposés plus bas ne sont donnés que pour les espèces jugées prioritaires. Un tableau, figurant en annexe (*cf.* tab. la), présente la liste la plus complète qu'il a été possible de se procurer sur les ressources végétales autochtones exploitées dans la zone.

Les principaux modes de leur utilisation, au nombre de cinq, sont :

- (i) alimentaire ;
- (ii) médicinal ;
- (iii) artisanal ;
- (iv) énergétique ;
- (v) architectural (habitat).

Tableau 5: Ressources végétales identifiées et caractère prioritaire

| Lieux | Ressources végétales | Type d'utilisation | Priorité |
|-------------------------|--|--|----------|
| Tout au long du circuit | Sackô (<i>Irvingia gabonensis</i>) | Alimentaire et médicinal | Oui |
| | Kôlou ou akpi (<i>Ricinodendron heudelotii</i>) | Alimentaire | Oui |
| | Makoré (<i>Tieghemella heckelii</i>) | Alimentaire | Oui |
| | Attia (<i>Coula edulis</i>) | Alimentaire et artisanal (habitations ⁴) | Oui |
| | Palmier à huile (<i>Elaeis guineensis</i>) | Alimentaire | - |
| | Piment sauvage ou "Kloa mê" | Alimentaire | - |
| | "Petit cola" ou "Djalou" (<i>Garcinia kola</i>) | Médicinal | - |
| | Noisette "Sra" | Alimentaire | - |
| | Liane produisant du poivre sauvage ou "pèpè dou" | Alimentaire | - |
| | Champignons: "Gla glê" et "Môlô" | Alimentaire | Oui |
| | Le Bossé | Médicinal | - |
| | Raphia (<i>Raphia hookeri</i>) | Artisanal (habitations et mobilier ⁵) | Oui |
| Buyo/PK 15 | Lianes | Artisanal ⁶ | |
| | Racines de <i>Garcinia kola</i> et <i>Garcinia afzelii</i> (tiokoué) | Médicinal ⁷ | |
| | Arbre "Bon" | Artisanal | |
| | Bois mort encore sur pied dans Lac de Buyo | Energétique | |
| Beablo- bord | Bois mort encore sur pied dans Lac de Buyo | Energétique | |

⁴ Utilisation de poutres comme ossature des cases.

⁵ Couverture des cases au moyen des palmes-feuilles et confection de meubles avec les rachis des palmes.

⁶ Fabrication des nasses de pêche.

⁷ Utilisées comme frotte-dents. Particulièrement exploitées dans le secteur OIPR de Taï.

A Tchétaly⁸, il a été constaté que les amandes de *I. gabonensis* et de *R. heudelotii*, ainsi que les champignons, font l'objet d'un petit commerce local. Mais aussi, rapporte-t-on, des acheteuses peuvent provenir d'autres régions du pays, notamment d'Abidjan. Une partie des collectes va à l'autoconsommation.

A PK 15 et Beablo-bord, qui sont deux campements de pêcheurs, ceux-ci tirent le bois mort encore sur pied du lac de Buyo. Ils s'en servent pour le fumage d'une partie de leurs prises.

1.2. Sackô (*Irvingia gabonensis*)

1.2.1. Description

a) L'arbre

Le sackô, en langue bété, est un arbre des forêts tropicales humides de la famille des Irvingiaceae. Atteignant 35 à 40 m de haut, il peut faire 2,5 m de diamètre. Son écorce, de couleur grise (fig. 3), est parfois utilisée en pharmacopée traditionnelle en Côte d'Ivoire. En conditions naturelles, les arbres entrent en production à l'âge de 10-15 ans. Cette durée se raccourcirait jusqu'à 4 ans pour les sujets issus de graines plantées en champ et à 2-3 ans pour ceux provenant de marcottage (Prota : <http://database.prota.org>). Lors des défrichements, des pieds naturels sont préservés, se dressant plus tard en plantes d'ombrage lorsqu'il s'agit de plantations de cacaoyers.



a) Le fruit

Son fruit, dont le poids atteint 200 g, renferme une amande comestible appelée «kplé» en langue wé et «kaklou» chez les akans.

Figure 3: Jeune tronc de de *I. gabonensis*.

Les graines séchées et écrasées servent à préparer une sauce gluante aromatisée très appréciée dans l'ouest et le sud-ouest de la Côte d'Ivoire. La forme des fruits leur vaut le surnom de mangue sauvage (fig. 4). Ces derniers sont ramassés entre décembre et mars. Le ramassage, qui était autrefois libre, est



Figure 4 : Fruits matures de *I. gabonensis* (Photo CIFOR).



Figure 5: Coupe de graine de *I. gabonensis* (Photo Louppe).

aujourd'hui restreint aux seuls ayant-droit terriens. La restriction touche de façon encore plus draconienne le parc, qui recèle cette espèce. Une coupe dans l'amande fraîche laisse apparaître sa nature « beurre » (fig. 5).

⁸ Localité connue également sous le nom de V1.

La richesse de l'amande en matières grasses, en protéines, en sels minéraux et en vitamines lui confère une bonne valeur nutritive (tabl. 6). Une huile alimentaire peut être extraite des graines. Cette dernière peut remplacer le beurre de cacao et convient également pour la savonnerie.

Tableau 6 : Richesse nutritionnelle des graines de *I. gabonensis* (100 g d'amande)

| Principes | Eau | Matières grasses | Protéines | Glucides | Ca | Fe | Thiamine | Riboflavine | Niacine |
|---------------|-----|------------------|-----------|----------|--------|--------|----------|-------------|---------|
| Teneur | 4 g | 67 g | 8,5 g | 15 g | 120 mg | 3,4 mg | 0,22 mg | 0,08 mg | 0,5 mg |

Source : Prota

Contrairement à la plupart des autres *Irvingia* spp., dont les pulpes sont amères, celles d'*I. gabonensis* sont sucrées, et juteuses de surcroît. Elles peuvent se consommer crues et on peut en faire des jus, des gelées, de la confiture et même du vin (Prota, op.cit.).

I. gabonensis aurait également des vertus médicinales, aux dires des populations. Son écorce serait utilisée pour soigner la fatigue. Quant à la pulpe de son fruit, elle serait consommée pour ses effets aphrodisiaques notamment.

b) Rendement en fruits

En bonnes conditions de culture, les arbres âgés de 12 ans peuvent produire plus de 150 kg de graine. Toutefois une production de 100 kg peut être considérée comme satisfaisante (Prota, op. cit.).

1.2.2. Exploitation actuelle du fruit dans l'espace Taï

C'est à Tchétaly qu'une large exploitation du fruit de *I. gabonensis* a été observée. Les fruits sont ramassés clandestinement par les femmes au pied des arbres dans le PNT. La période de collecte est celle de janvier, après les fêtes de fin d'année. Les fruits ramassés sont cassés sur place et seules les amandes sont ramenées au village pour séchage. L'étalage au soleil se fait pendant 2 semaines. Bien séchées (fig.6), les amandes peuvent se conserver toute une année.



Figure 6 : Amandes séchées de *I. gabonensis*.

Une fois les amandes séchées, elles sont vendues à des commerçantes habitant Tchétaly ou venues d'Issia et Soubré. Le contenu de la «grande boîte de tomate»⁹ est vendu à 2500 f cfa aux commerçantes locales et 3000 à 3500 f cfa à celles venant d'ailleurs.



Sur le marché local, le produit est surtout vendu en sachets à raison de 100 f cfa l'unité (fig.7). Dans cette localité, il est une bonne source de revenu pour les paysannes qui, en partie, utilisent ce dernier pour se procurer des herbicides de la riziculture de bas-fonds.

Le prélèvement clandestin de sackô dans le PNT continue de préoccuper les chefs de secteur OIPR en particulier celui d'ADK/V6.

Figure 7 : Sachets d'amandes de *I. gabonensis*¹⁰.

⁹ Elle est une unité de mesure usuelle en commerce informel.

¹⁰ Vendus à 100 f cfa sur le marché de Tchétaly.

Le village de Tchetalý se distingue par une forte dynamique de domestication de cette espèce impulsée par le responsable local qui a mis en place un programme de production de plants pour approvisionner les villageois. L'objectif étant à la longue de détourner ces derniers du parc et réduire ainsi cette pression de prélèvements clandestins.

Une pépinière abritant 400 pieds de *I. gabonensis* est actuellement en place sur la base de l'OIPR à ADK (fig. 8). Une liste de 53 bénéficiaires dont 27 femmes a déjà été établie. Il convient de préciser que le système de production recommandé est celui de l'agroforesterie. Une fiche technique mise au point par le CIRAD pour la culture de cette plante figure en annexe du présent rapport (cf. annexe 2).



En pépinière, le taux de germination des graines est selon le CIFOR de l'ordre de 80%.

Figure 8: Plants de *I. gabonensis* en pépinière à ADK.

1.2.3. Chaîne des acteurs

La chaîne des acteurs décrite ci-après découle des informations recueillies à Tchetalý. Les femmes y jouent un rôle quasi exclusif. Les ramasseuses des fruits sont aussi les casseuses et les sécheuses.

L'intervention des hommes va sans doute grandir lorsque, plus tard, il s'agira d'exploiter des arbres cultivés, à travers une filière mieux maîtrisée.

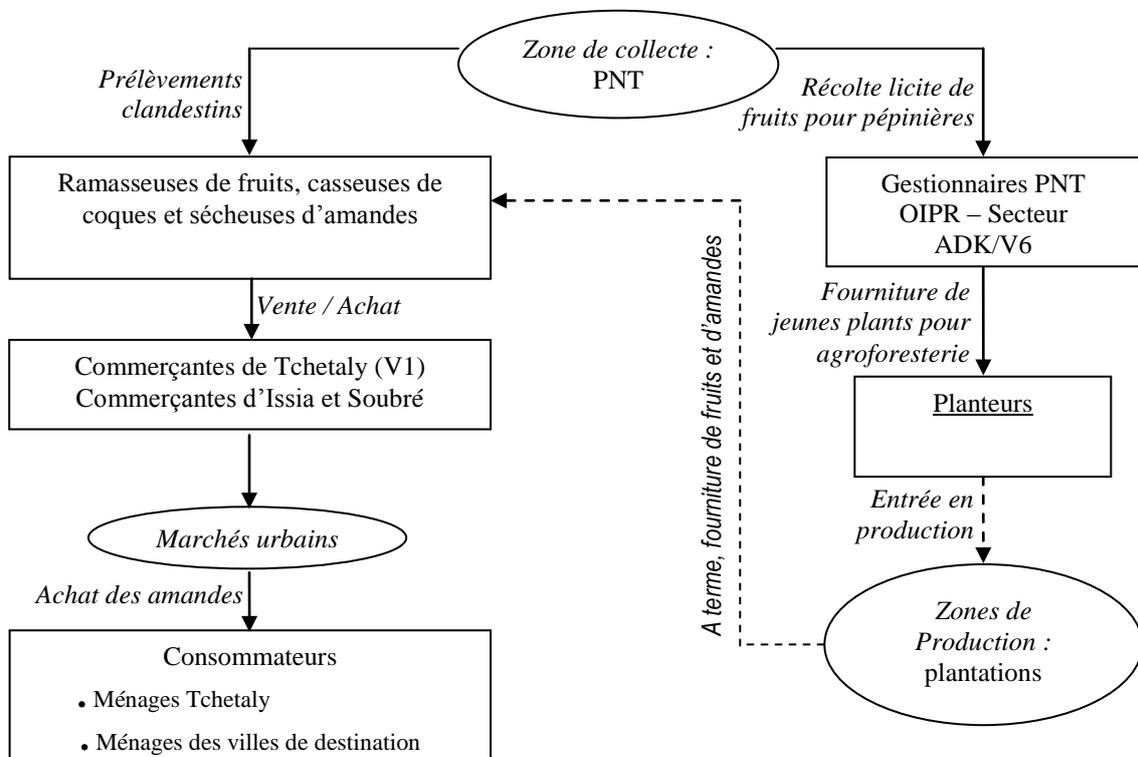


Figure 9: Chaîne des acteurs dans la valorisation des fruits de *I. gabonensis*.

1.2.4. Atouts et faiblesses de la filière dans son état actuel

La forte implication du Chef-secteur ADK/V6 dans la domestication des espèces prisées par les villageois apparaît comme un important facteur mobilisateur. La pépinière mise en place par ses soins en ce qui concerne le sackô prouve sa confiance et sa détermination. Ce dernier trouve du répondant auprès des populations dont la demande en plants dépasse l'offre pour le moment. L'accent mis sur l'adhésion des femmes est à saluer étant donné leur prépondérance dans la collecte illicite de fruits.

Comme faiblesse, l'on soulignera la longue attente de l'entrée en production qui a lieu à environ 10 ans. Toutefois, il semblerait qu'une multiplication végétative permet de ramener cette durée à environ 4 ans. Cependant, ces techniques considérées comme au point, s'avèreraient trop complexes et onéreuses pour être vulgarisables. (Tchoundjeu et al., 2011). Il s'agit de : (i) bouturage, (ii) greffage, (iii) marcottage, qui en fait sont des pratiques applicables à la plupart des espèces arborées.

1.2.5. Perspectives

Il est envisagé par les acteurs impliqués dans l'exploitation de *I. gabonensis* dans le secteur ADK/V6, de créer des pépinières dans d'autres localités, en vue de parvenir à satisfaire la demande. Les études sur la multiplication végétative de cette plante vont certainement se poursuivre au niveau des centres de recherche africains et internationaux, et en particulier à l'ICRAF. A travers la veille technologique, l'OIPR et ses partenaires pourront être informés sur d'éventuelles simplifications obtenues dans cette voie de multiplication qui pourraient permettre de raccourcir la durée de l'entrée en production.

1.2.6. En conclusion

La longue durée du cycle de production d'*I. gabonensis* reste certes un handicap. Mais l'attachement des populations du Grand-ouest à l'aliment que cet arbre procure, ainsi que l'existence d'une demande urbaine permanente, en font un enjeu d'une certaine importance. Aussi, l'effort d'appui à la domestication mérite-t-il d'être poursuivi et renforcé. L'implication de la recherche scientifique devrait également se corser en termes de recherche-développement au-delà des résultats déjà capitalisés par le CNRA. L'utilisation du parc comme source d'approvisionnement des graines destinées à la reproduction, mérite d'être poursuivie et encadrée jusqu'à ce que les villageois atteignent l'autonomie.

1.3. Akpi (*Ricinodendron heudelotii*)

1.3.1. L'arbre

Ricinodendron heudelotii est un grand arbre des forêts décidues et des forêts secondaires des zones tropicales humides (fig. 10). De la famille des Euphorbiacées, il est identifiable par ses feuilles composées digitées à trois folioles et son écorce écailleuse brunâtre à tranche rougeâtre granuleuse. Il atteint 45 m de hauteur et 150 cm de diamètre.



Figure 10 : Pied de *R. heudelotii*.
(Source : medicinalplantsinnigeria.com)



Figure 11: Feuilles et inflorescences de *R. heudelotii* (Source : database.prota.org).

Arbre dioïque, sa floraison (fig. 11) a lieu entre mars et mai et sa fructification entre mai et octobre. Ses fruits sont des drupes globuleuses jaunâtres indéhiscences à deux ou trois coques contenant chacune deux à trois graines.

1.3.2. Les graines (amandes)

Les graines, de couleur jaunâtre, ont la taille et la forme de pois. Elles fournissent une sauce très appréciée en Côte d'Ivoire, comme dans l'ensemble des pays de sa zone de prédilection qui vont de la Guinée au Congo. Elles représentent à la fois un aliment de subsistance et un produit commercial très présent sur les marchés urbains. Le tableau 7 renseigne sur la valeur nutritive de ces dernières. On notera la remarquable richesse en matières grasses, en protéines, en phosphore et en potassium. Une molécule dotée du pouvoir d'induire l'ovulation chez les femmes aurait été isolée de sa fraction lipidique (Diahou, 1993).

Tableau 7 : Richesse nutritionnelle des graines de *R. heudelotii*

| Principes | Eau | Matières grasses | Protéines | Amidon | Cellulose | Ca | Mg | P | K |
|-----------|-----|------------------|-----------|--------|-----------|------|-----|-----|-----|
| Teneur % | 8 | 48,7 | 24 | 0,42 | 2,4 | 0,33 | 0,2 | 1,7 | 0,8 |

Source : Wikipédia

1.3.3. Processus d'obtention des amandes

La technique décrite ci-après est celle qui est préconisée par la FAO en 2011, faisant office de synthèse des pratiques traditionnelles repensées. Il s'agit d'un processus à quatre étapes.

Etape 1 : Les fruits sont rassemblés dans un endroit bien choisi, à l'ombre. Ils sont immédiatement recouverts avec des feuilles qui peuvent être celles de bananier ou de palmier. Cette disposition facilite la décomposition de la pulpe qui entoure amandes.

Etape 2 : Il y a un dépulpage et un lavage des graines. On obtient alors des graines bien propres, qu'on met dans un sac et place dans une rivière pour une durée de 7 à 14 jours.

Etape 3 : Il y a cuisson des graines dans de l'eau. Ce traitement en facilite la fissuration suivie de l'extraction des amandes. Il se fait le plus souvent en deux tours.

Etape 4 : C'est le séchage des graines.

Les deux tours de la cuisson peuvent se faire le même jour ou en deux jours. Dans les deux cas, les graines déjà soumises au feu sont versées dans de l'eau préalablement portée à ébullition. Les graines se fissurent en faisant un bruit dans la marmite. L'extraction des amandes se fait en écartant les coques fendues au moyen d'un couteau.

1.3.4. Conditionnement et conservation des graines

Le conditionnement des graines séchées peut se faire dans des récipients ou dans des sachets. La durée de la conservation peut atteindre deux ans. La pâte obtenue à partir des graines est quant à elle très périssable.



1.3.5. Rôle des femmes

La collecte des fruits de *R. heudelotii* est habituellement le fait des femmes. C'est aussi elles qui détiennent le processus de transformation et de commercialisation. Au cours de la présente mission, c'est dans la localité de Tchetalé (V1) que cette activité s'est avérée la plus mobilisatrice. Les graines séchées (fig 12.) sont vendues à

Figure 12: Amandes séchées de *R. heudelotii*.

un prix estimé à 1 400 f cfa le kilogramme dans la localité. La vente se fait le plus couramment par petits sachets de 25 f cfa sur le marché local. A Abidjan, la marchandise est vendue sur le marché à un prix tournant autour de 2 500 f cfa le kilogramme.

1.4. Makoré (*Tieghemella heckelii*)

1.4.1. Description

T. heckelii est l'un des plus grands arbres de la forêt ombrophile africaine, appartenant à la famille des Sapotaceae. Il peut atteindre jusqu'à 55 m de hauteur et 2,5 m de diamètre (fig.13). Son bois dont les usages sont similaires à ceux de l'acajou, il est également apprécié pour ses fruits qui ont un rôle alimentaire. La floraison s'étend de janvier à juin. La population Wê de Béoua, près de Guiglo, conserve un rituel dédié au makoré qu'elle effectue tous les ans lors de la fête des masques. Le fruit est une drupe ovoïde de 8 à 10 cm de diamètre de couleur jaune verdâtre à maturité (fig.14). Il contient une à trois grosses graines entourées d'une pulpe jaune abricot (fig.15). La graine est constituée de deux larges cotylédons oléagineux qui représentent l'amande ou endosperme, et d'une coque épaisse qui est l'endocarpe (Bonnéhin, 2000).



Figure 13: Pied de *T. heckelii* (Bonnéhin, 2000).

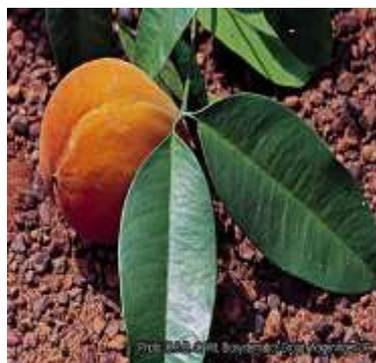


Figure 14: Feuilles & fruits de *T. heckelii* (Ibidem)



Figure 15: Fruits et graines de *T. heckelii* (Ibidem).

Les fruits mûrs sont disponibles entre mars et août. Un arbre bien constitué produit 3 000 à 4 000 fruits par cycle. Ces derniers sont consommés par les éléphants qui probablement sont les plus grands propagateurs. Le déclin de la population de ces animaux en Afrique du fait du braconnage et des défrichements agricoles représente donc une menace pour cette essence de façon générale. Aussi, celui-ci figure-t-il sur la liste rouge de l'IUCN (Wikipédia a et b).

Les amandes sèches de Makoré renferment 40 à 50 % de matière grasse. Grillées, elles donnent le beurre de Makoré qui est comestible de composition biochimique sensiblement proche du beurre de karité. En Côte d'Ivoire comme dans les autres pays de la sous-région, les populations locales préfèrent le goût de ce beurre à celui des autres matières grasses végétales. Les feuilles de Makoré sont appréciées par les caprins et les bovins (Bonnéhin, 2000).

En plus de l'alimentation et des soins corporels, l'huile est utilisée en savonnerie. Relativement lourdes, les graines (amandes) ont un poids variant de 20 à 35 g.

1.4.2. Exploitation actuelle

L'extraction de l'huile demeure entièrement traditionnelle. Les essais effectués par Bonnéhin selon cette méthode donnent des résultats de l'ordre de 15 à 25 % de matière grasse par rapport au poids initial des amandes. L'huile obtenue, par pilage et pressurage dans un mortier est récupérée dans un récipient. Le taux d'extraction varie de 35 à 65 % par rapport à la teneur en huile des amandes, pour un rendement de l'ordre de 20 %.

La production de beurre par arbre est estimée à 20-30 kg (Wikipedia). L'ensemble du processus d'extraction est donné par la figure 16.

Les populations de l'espace Taï reconnaissent que cette espèce est en voie de disparition. Toutefois, elles se disent disposées à la domestiquer et à l'exploiter en fonction des opportunités offertes par le marché. Elle est déjà employée en agroforesterie dans les localités de Zaïpobly et de Ponan en l'associant au cacaoyer et au caféier (Ouattara, 2013).

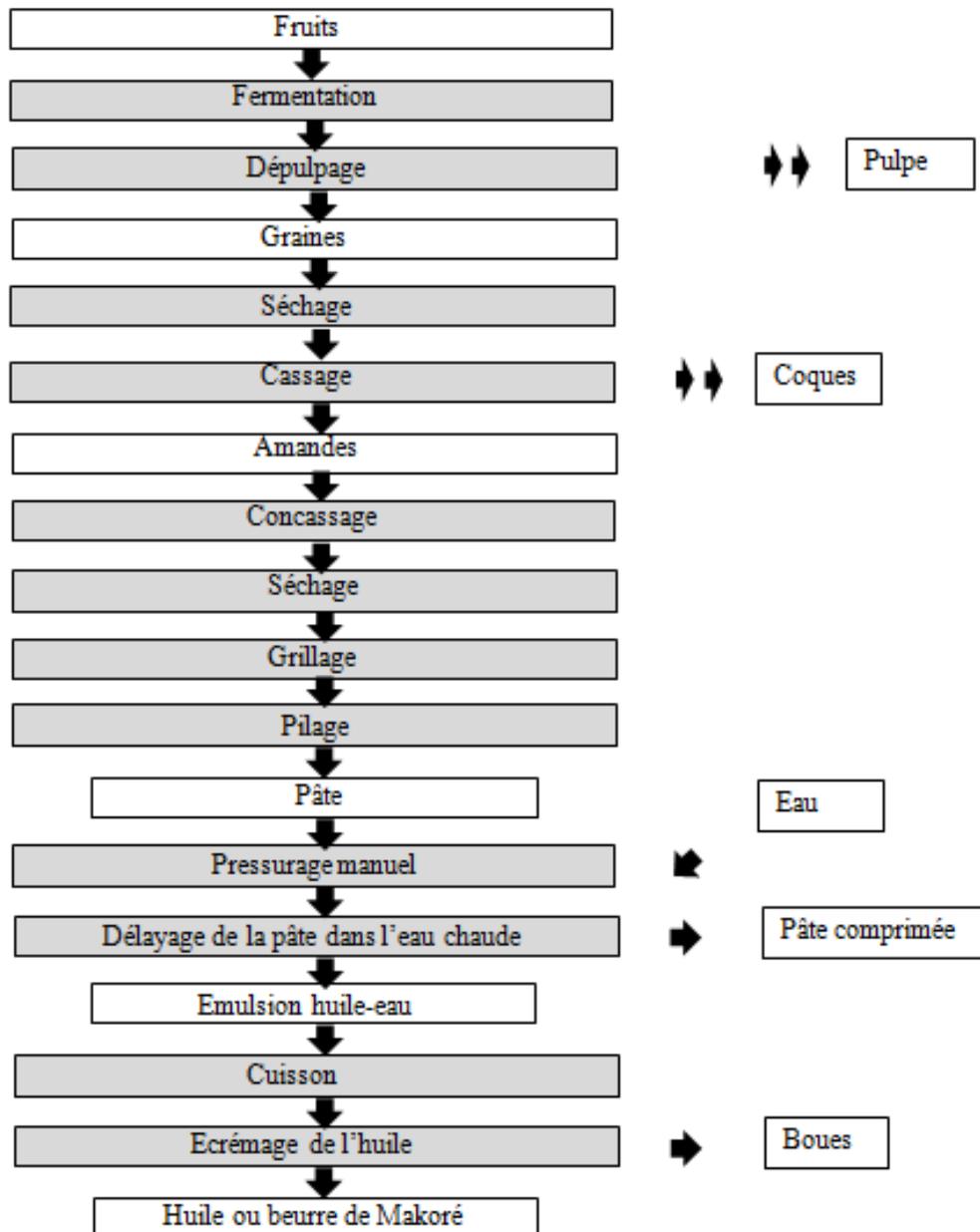


Figure 15 : Processus d'extraction de l'huile de makoré (*Tieghemella heckelii*).

■ Transformation □ Produit (Source : Bonnénin, 2000).

1.4.3. Multiplication

Des travaux de Bonnénin (op. cit.), il ressort que :

- (i) La propagation par graines s'avère facile dans les conditions du milieu paysan. Les graines germent rapidement et donnent un taux de germination élevé. Toutefois, il faut éviter un

dessèchement des graines. Une exposition au soleil ou une conservation prolongée entraîne une perte du pouvoir germinatif.

- (ii) La propagation végétative par bouturage et marcottage aérien est possible (fig. 17 et 18). Elle ne nécessite pas de traitements chimiques (hormones de rhizogénèse), pouvant s'avérer inaccessibles aux paysans en raison du prix des produits requis et de leur accessibilité matérielle.



Figure 17: Branches de Makoré enracinées à 8 semaines de marcottage aérien (Bonnéhin, 2000).



Figure 16: Plantules de Makoré issues de bouture de 1 à 1,5 ans (Bonnéhin, 2000).

Le semis en pépinière se fait à un écartement de 40 cm x 40 cm sous un léger ombrage. L'arrosage doit être régulier. Une levée de 90 % doit être considérée comme excellente lorsqu'il n'y a pas eu de prétraitement. Ce démarrage commence à la 4^e semaine après semis et se poursuit jusqu'à la 16^e. Les dégâts les plus à craindre sont ceux perpétrés par les rats. La mise en terre des plants peut se faire à partir de 6 mois de séjour en pépinière (Prota/Wikipédia).

La densité de plantation préconisée est de 350 arbres/ha en culture pure. Dans les plantations de cacao ou de café, le nombre d'arbres associés est d'une centaine.

En bouturage, le taux d'enracinement peut dépasser 70 % en six mois.

Concernant la croissance Bonnéhin (op. cit.) rapporte trois cas, à savoir :

- (i) des arbres plantés par des paysans de Taï, dont certains, âgés de 20 ans, mesuraient 9 à 11 m de hauteur et d'autres qui à 14 ans avaient 27 m de hauteur ;
- (ii) des arbres plantés en sous-bois à Mopri et Anguédedou qui à l'âge de 2 et 4 ans ont une hauteur moyenne de 2 à 4 m ;
- (iii) des arbres plantés en système taungya au Ghana qui, au bout de 13 ans avaient une hauteur comprise entre 1,5 et 3,5 m sont aussi cités.

Cette hétérogénéité dans le développement du makoré en plantation amène à penser à un important effet des facteurs du milieu. Parmi ces derniers la lumière est soupçonnée de jouer un rôle prépondérant. L'étude effectuée par Bonnéhin démontre la capacité de cette espèce à prendre le dessus sur la vigoureuse et envahissante adventice *Chromolaena odorata*, lorsqu'elle est plantée dans une parcelle de riz que cette dernière ne manquera pas de coloniser massivement après la récolte.

Les observations effectuées sur le cycle de développement de l'arbre font état d'une entrée en production comprise entre 10 et 17 ans avec une prépondérance des durées les plus longues. Les facteurs du milieu évoqués ci-dessus peuvent tenir lieu d'éléments explicatifs.

1.4.4. Utilisation médicinale de *T. heckelli*

Les écorces, feuilles et bourgeons du makoré sont utilisés en pharmacopée traditionnelle (tabl. 8).

Tableau 8 : Quelques utilisations de *T. heckelli* en médecine traditionnelle

| Maladies | Traitements |
|------------------------|--|
| Anémie | |
| Blennorragie | Décoction d'écorce en lavements |
| Diarrhées, dysenteries | |
| Maux de dents | Décoction d'écorce en bains de bouche |
| Morsures de serpents | Emplâtre de jeunes feuilles et bourgeons |
| Plaies, blessures | - |
| Stérilité | - |
| Ulcères d'estomac | - |

Source : Bonnéhin, 2000

1.4.5. Aspect économique

L'économie du makoré porte de façon égale sur la graine et sur le bois. Celui-ci étant particulièrement recherché pour sa haute qualité technologique, les arbres en fin de production fruitière représentent une importante source de revenu. S'agissant de la composante alimentaire, une valorisation commerciale à grande échelle permettrait d'en accroître l'intérêt. C'est un thème de réflexion qui interpelle l'ensemble des acteurs œuvrant pour la sauvegarde du PNT, généralisable à toutes les espèces bivalentes susceptibles d'entrer dans des systèmes de production à caractère agroforestier.

1.5. *Attia (Coula edulis)*

1.5.1. Description

a) L'arbre

L'espèce *Coula edulis* est un arbre moyen pouvant atteindre 30 m de haut, qui a une nette préférence pour les habitats très humides des forêts sempervirentes de basse altitude (fig. 19). Mais il se rencontre aussi dans des zones montagneuses à fortes précipitations. Sa floraison se déroule de janvier à avril et de juin à août et sa fructification de décembre à mars. Le fruit est une drupe ellipsoïde de 3 à 4 cm de diamètre.



b) La graine

Les graines, communément appelées noisettes d'Afrique, contiennent une amande qui se consomme crue ou grillée en collation. On en extrait aussi une huile alimentaire, objet d'un commerce local comme c'est le cas en Côte d'Ivoire (Bonnéhin, 2000).

Figure 18 : Fruit et arbre de *C. edulis* (Source : <http://www.gembloux.ulg.ac.be/>).

Les noix de *C. edulis* sont aussi consommées par de nombreux animaux, notamment les rongeurs et, surtout les chimpanzés qui, à Taï, utilisent des outils pour les casser. Les feuilles de cet arbre sont nuisibles au bétail.

c) *Le bois*

Très dense et lourd, le bois de *C. edulis* est considéré comme quasi imputrescible. Très résistant aux attaques des insectes et plus particulièrement à celles des termites, il est utilisé par les populations locales comme piliers supports dans les constructions traditionnelles.

1.5.2. Multiplication

a) *Régénération naturelle*

La régénération naturelle par graine semble très rare chez l'espèce. Les plantules ont été rarement observées en forêt. La régénération végétative est, en revanche, abondante. Elle est le fait de nombreux rejets qui se forment au pied des arbres sénescents et sur des souches. La rareté de la dissémination par les graines et le recul de son milieu naturel consécutif aux défrichements font de cet arbre une espèce menacée. Les populations de l'espace Taï en sont nettement conscientes.

b) *Régénération par mise en culture*

La reproduction de *C. edulis* par semis se heurte à la difficulté de germination de ses graines, qui est tout de même possible. Aussi sa culture est-elle rare en Côte d'Ivoire comme dans les autres pays africains hôtes. Avec beaucoup de patience, et à condition de continuer à apporter des soins réguliers aux semis (arrosage, protection contre les prédateurs), on peut obtenir des taux de germination dépassant 50 % dans les conditions du milieu paysan. Mais le risque que le paysan manque de persévérance dans les soins qu'exigent la pépinière n'est pas négligeable (Bonnéhin, op.cit.).

L'espèce se montre carrément réfractaire à la multiplication végétative par techniques simples. Or le recours à des artifices qui, en l'occurrence, se basent sur le recours à des traitements chimiques ne s'avère guère recommandable pour le petit paysannat.

1.5.3. Aspect économique

Les qualités technologiques du bois d'attia lui confèrent une certaine valeur marchande du moins potentiellement. On peut s'imaginer que, à l'instar de celui du teck, il soit valorisé comme poteaux de lignes électriques ou téléphoniques. Il peut également être envisagé comme matériau de base dans d'éventuels programmes d'amélioration de l'habitat du monde rural. L'arbre verrait ainsi son rôle alimentaire doublé d'utilité architecturale.

1.5.4. Utilisation médicinale de *C. edulis*

L'attia a également une importance en pharmacopée traditionnelle. Son écorce intervient dans les soins contre un certain nombre de maladies comme le montre le tableau 9.

Tableau 9: Quelques utilisations de *C. edulis* en pharmacopée traditionnelle

| Maladies | Traitements |
|------------------------|--|
| Anémie | Décoction d'écorces en boisson |
| Blennorragie | - |
| Diarrhées, dysenteries | Décoction d'écorce en lavements |
| Maux de dents | Décoction d'écorce en bains de bouche |
| Morsures de serpents | - |
| Plaies, blessures | Macération d'écorce |
| Stérilité | Décoction écorce de <i>C. edulis</i> + celle d'autres espèces en boisson |
| Ulcères d'estomac | Poudre d'écorce en pansements |

Source : Bonnéhin, 2000

1.6. Champignons

L'espèce observée sur le marché au cours de la présente mission est un champignon de couleur noire (fig. 20). Il est collecté frais par les enfants en brousse et rapporté aux commerçantes qui le sèchent et le vendent par sachet de 25 f cfa. Son commerce est strictement local.



Figure 19: Champignons séchés.

D'autres espèces sont récoltées dans un but exclusif d'autoconsommation. C'est le cas des celles appelées "gla glê" et "môlô".

Il existe à Abidjan une demande en cette denrée qui ne semble pas être satisfaite.

Le handicap de ce produit est son caractère saisonnier. En revanche la facilité de son séchage permet une commercialisation même sur de longues distances et une facilité de conservation.

La chaîne des acteurs est très simple car elle ne comporte que trois maillons à savoir :

- (i) les enfants ramasseurs ;
- (ii) les commerçantes/sécheuses ;
- (iii) les consommateurs.

1.7. Complexité du rapport de la paysannerie à la domestication

Plusieurs facteurs déterminent le rapport des villageois de l'espace Taï à la domestication des plantes qui aujourd'hui en suscitent le besoin. A cet égard, les travaux de Zabouo (2013) et de Bonnéhin¹¹ (op. cit.) fournissent un certain nombre d'éléments qui éclairent la dynamique de la domestication de celles qui présentent un intérêt médicinal et/ou alimentaire.

Pour le premier auteur cité, la motivation des populations à cultiver les plantes médicinales est fonction du sexe de la personne interrogée. C'est le cas de celles de Djouroutou. Dans cette localité, la motivation chez les femmes est surtout liée au souci de conservation et d'accessibilité de la ressource. Les hommes, quant à eux, visent la commercialisation des plantes médicinales principalement.

Les travaux de Bonnéhin¹² (op. cit.) fournissent un certain nombre d'éléments qui éclairent la dynamique de la domestication de celles qui présentent un intérêt alimentaire. L'analyse ne porte que sur le makoré dont le niveau de mise en culture peut être considéré comme significatif. L'on peut noter :

- (i) La domestication est favorisée par l'existence de projet du fait que ces derniers offrent aux paysans le moyen de se procurer des plantules.
- (ii) Il existe aujourd'hui dans chacun des villages de la périphérie Ouest du PNT, un ensemble de paysans, hommes et femmes, innovateurs en matière de domestication.
- (iii) Les autochtones¹³ sont les plus impliqués dans la domestication.

¹¹ Bonnéhin constate que les initiatives qui ont démarré dans les années 70, ont connu un arrêt quasi total dans les années 80 faute d'appui institutionnel.

¹² Bonnéhin constate que les initiatives qui ont démarré dans les années 70, ont connu un arrêt quasi total dans les années 80 faute d'appui institutionnel.

¹³ Ils se montrent généralement plus sensibles aux questions environnementales.

- (iv) paysans qui plantent un grand nombre de makoré les considèrent comme un héritage capitalistique pour leurs enfants.
- (v) Les Makoré sont plantés en association avec les cultures pérennes, les cultures vivrières ou dans les jachères.
- (vi) Les sites plantés en Makoré sont essentiellement localisés le long de l'axe routier Guiglo-Taï - Tabou, parfois loin des limites du PNT.

Ce dernier point suggère un ciblage prioritaire au bénéfice de la périphérie immédiate du parc en vue de maximiser l'effet protecteur de la domestication. De même, la sensibilisation devrait être intensifiée à l'endroit des populations immigrées qui, tout en étant majoritaires, se focalisent sur le gain immédiat. En plus, ce sont eux qui se montrent les plus expansifs au détriment des aires protégées. La présente expérience relève de l'agroforesterie¹⁴ qui semble être l'une des techniques appropriées pour l'amélioration des systèmes de production autour du PNT, qui est un impératif pour la préservation de ce dernier. On peut, à partir du cas du makoré (tabl. 10), se faire une idée sur les traits caractéristiques d'une réalisation en matière de domestication.

Tableau 10 : Etat des variables caractéristiques de l'effort de domestication, cas du makoré à Taï de 1990 à 1995.

| Variables | Nombre de personnes |
|--|---------------------|
| Hommes | 32 |
| Femmes | 17 |
| Motif de la domestication | |
| Huile | 39 |
| Huile + bois | 10 |
| Provenance des plantules : pépinière du | |
| Projet | 8 |
| Paysan | 2 |
| Paysan + projet | 39 |
| Où sont plantés les Makoré | |
| Association cultures de rente, y compris bordures de champ | 24 |
| Dans la succession riz - jachère | 19 |
| Dans les jardins de cases | 5 |
| En sous-bois de forêt | 1 |
| Village des planteurs | |
| Daobly | 2 |
| Djouroutou | 1 |
| Gahably | 5 |
| Kéibly | 9 |
| Ponan | 11 |
| Zaipobly | 17 |
| Autres | 4 |

Source : Bonnéhin, 2000

De ces données, on peut tirer les observations suivantes :

- (i) Une présence féminine d'environ 30 % dans l'opération, taux qui est tout à fait honorable quand on sait les difficultés que les femmes rencontrent en matière d'accès à la terre.

¹⁴ Une liste d'espèces exotiques utilisables en agroforesterie aux côtés des essences locales est donnée en annexe (cf. tabl. 2a).

- (ii) Un nombre non négligeable de villageois visant principalement l'obtention du bois (20 %), démontrant ainsi qu'il existe une catégorie de ruraux désireux d'investir dans le bois d'œuvre malgré les longs délais de début d'exploitation.
- (iii) L'importance de l'existence de projet pour pouvoir assurer l'accès des villageois aux plants.
- (iv) La prépondérance du système association la plante domestiquée avec les cultures pérennes, concurrencé, toutefois, par celui d'une implantation sur des jachères subséquentes à la culture de riz.

Cette gamme de pratiques s'avère être en phase avec la logique paysanne classique en matière de systèmes de production. Elle correspond, par ailleurs, à ce que tout vulgarisateur agroforestier avisé aurait préconisé. S'agissant des villageois visant l'obtention du bois dans leur prise de décision, il faudrait voir si le teck ne serait pas une alternative étant donné la relative rapidité de l'entrée en exploitation et la bonne valeur marchande de son bois.

II. Ressources animales

2.1. Ressources identifiées

Les ressources animales identifiées sont :

- (i) le gibier (singes, céphalophes, aulacodes¹⁵, écureuil, rat de Gambie, escargot, grenouilles...);
- (ii) les insectes (chenilles);
- (iii) le miel;
- (iv) le poisson.

La viande de gibier est une source de protéines majeure, non seulement dans l'ouest de la Côte d'Ivoire, mais pour l'ensemble du pays. Elle est souvent plus prisée que celle fournie par les animaux d'élevage. S'agissant de la région Ouest et plus particulièrement de l'espace Taï, des études ont montré que le PNT continuait à faire l'objet de pillage de la part des braconniers avec une prédilection pour les singes et les bovidés (Caspary et al. 2001). En ce qui concerne les rongeurs le rat (*Crycetomys gambianus*) et l'aulacode (*Thryonomys swinderianus*) restent abondants dans les espaces hors parc (N'Goran, 2006). Le second fait partie des «viandes de brousse» particulièrement prisées par les ivoiriens de manière générale, le premier faisant surtout le bonheur des enfants.

En vue d'enrayer l'attrait cynégétique du parc, la GIZ avec la collaboration de l'OIPR, a initié des projets d'élevage portant sur l'aulacode, animal dont la domestication est la mieux documentée à ce jour. Les résultats n'auraient pas été à la hauteur des attentes pour des raisons diverses, notamment la négligence des bénéficiaires. La reconduite de ces initiatives mérite de faire l'objet d'un examen, pour une reprise éventuelle avec un surcroît de rigueur dans le choix des candidats et un encadrement plus rapproché. Quoiqu'il en soit, les défrichements agricoles ont pour corollaire, à l'échelle nationale, la destruction du milieu naturel de la faune sauvage et la raréfaction du gibier.

En ce qui concerne les insectes, l'Ouest de la Côte d'Ivoire reste la plus grande région de consommation. Ils sont mangés à l'état de chenilles, généralement séchées. Au cours de cette mission, les habitants de Tchétaly, en particulier les autochtones kouzié, ont exprimé leur regret de ne plus disposer de la chenille zékéré, car l'arbre samba (*Triplochiton scleroxylon*) qui lui sert d'hôte a disparu. L'on se doit de souligner l'importance que les Nations-Unies accordent, désormais, à ces arthropodes dans ses objectifs de sécurité alimentaire dans le monde. Cet organisme les considère comme l'une des voies royales qui permettront de résoudre l'épineux problème de faim dans le monde. Aussi, leur élevage est-il vivement encouragé (FAO, 2013).

¹⁵ Communément appelé agouti.

La chair de l'escargot est une composante majeure de la gastronomie ivoirienne, surtout dans le Sud et l'Ouest. Des trois espèces consommées, l'ordre de préférence est : (i) le géant, *Achatina achatina* ; (ii) le grand noir, *Achatina marginata* ; (iii) l'escargot de jardin, *Achatina fulica*. Cette dernière est réputée pour les dégâts qu'elle occasionne sur les cultures au stade plantules. Les deux autres sont présentes sur les marchés urbains des vivriers en Côte d'Ivoire. Bien que les techniques de leur élevage soient au point, la satisfaction de la demande à travers le ramassage rend ces dernières superflues.

La grenouille qui jusque-là n'intéressait que les enfants, qui la pêchent dans des marres persistantes, devient progressivement un aliment apprécié de tous, à part les allogènes. L'existence d'un marché en plein essor à Abidjan et dans d'autres grands centres urbains permet d'envisager une valorisation commerciale de cette ressource.

S'agissant du miel, il est un produit obtenu traditionnellement par la cueillette. Or, les techniques apicoles en conditions tropicales ont fait leurs preuves, et une demande existe au niveau des villes, plus particulièrement à Abidjan. Un réseau d'apiculteurs a également été créé au niveau national. L'élevage d'abeilles est une activité qui mérite d'être soutenue.

2.2. Analyse

La présente étude est peu intéressée par la faune et la flore qu'abrite le PNT car elles ne sauraient faire l'objet du fait de leur intouchabilité. Le seul intérêt qu'elles peuvent présenter en matière de développement socioéconomique local est leur statut de capital zoo-phytogénétique. A cet égard, l'autorité du parc pourrait examiner les éventualités suivantes :

- (i) fourniture d'animaux reproducteurs à des communautés villageoises qui en font la demande en vue de repeupler les reliques forestières qu'elles ont décidé de restaurer et sauvegarder ;
- (ii) fournir des graines des essences que ces mêmes communautés cherchent à domestiquer ou à réintroduire dans lesdites reliques forestières.

La pression sur la faune du PNT est bien documentée à travers la monographie qu'en a effectuée Caspary et al. (2001). Il est clair qu'elle est principalement l'œuvre de personnes ayant choisi comme activité socioéconomique le braconnage professionnel, en assumant entièrement les risques. Il ne semble pas qu'avec ces hors-la-loi, il puisse y avoir une solution fondée sur le dialogue et le partenariat. Cela est d'autant plus vrai qu'un clandestin est par définition quelqu'un qui n'apparaît jamais au grand jour.

La situation est différente pour ceux qui violent l'intouchabilité du parc en y collectant des graines ou du bois mort. Même s'ils ne sont pas prêts à avouer au premier venu qu'ils s'adonnent à cet exercice, ils ne se sentent pas une culpabilité qui les empêcheraient de le reconnaître dans le cadre d'une démarche participative destinée à protéger un patrimoine dont ils n'ignorent pas les bienfaits (Bonnéhin, 2000). A cet égard, le cas des pêcheurs du lac de Buyo est édifiant, comme on va le voir dans le sous-chapitre qui suit.

La faune qui peuple la zone périphérique et qui constitue le gibier des petits chasseurs traditionnels intéresse plus particulièrement la présente investigation. Utilisant principalement le piégeage, il ne semble pas représenter une grave menace pour la biocénose et sa biodiversité. Le danger vient plutôt des défrichements agricoles qui sont, principalement, à l'origine de la destruction de leur habitat. A cet égard les singes payent le plus lourd tribut, du moins d'après ce qui ressort des entretiens avec les paysans.

Les animaux les plus prisés dans la petite chasse traditionnelle sont les petits singes, les céphalophes et les rongeurs. L'aulacode, qui fait partie de ce dernier groupe, mérite la plus grande attention car susceptible de faire l'objet d'élevage de type familial ou, au contraire, entrepreneurial. Les expériences

conduites dans la région à ce sujet et dont la crise déclenchée en 2002 a entraîné la destruction, méritent d'être évaluée avant de penser à les reprendre. Quoi qu'il en soit, il ne semble pas vain de rêver d'un approvisionnement des maquis en cette viande à partir d'une production contrôlée. Il en est d'ailleurs de même des céphalopodes dont certaines races font montre d'une facilité d'adaptation à la proximité avec l'homme.

Pour ce qui concerne la toute petite faune que constituent les escargots, les grenouilles et les chenilles, notamment, le potentiel qu'elle représente ne manque pas non plus d'attrait. Non seulement, elle devrait mieux contribuer à la réponse au besoin protéinique des villageois, mais elles sont aussi un fonds susceptible de procurer des revenus. Mais, l'intérêt qu'elle représente à cet égard ne peut être évalué qu'à travers une étude de marché avec pour prédilection la ville d'Abidjan. Une telle démarche peut s'envisager dans le cadre d'une vision englobant l'ensemble des ressources de quelque nature qu'elles soient susceptibles de faire l'objet de micro-entrepreneuriat pourvoyeur de revenu chez les populations défavorisées.

Un éclairage de ce champ constituerait un outil de décision à mesure d'empêcher que des projets soient financés en ne se focalisant que sur la production. Mais, en définitive, n'imprimera un pas décisif au système de lutte contre la pauvreté que l'homme providentiel qui mettra en ligne le producteur villageois et le consommateur urbain, permettant au premier de ne pas brader le fruit de sa sueur par peur de tout perdre, et au second¹⁶ de ne pas payer les yeux de la tête ce qui a été obtenu à vil prix.

Les maquis qui constituent le principal point de chute de la viande braconnée ne peuvent coopérer que difficilement avec les acteurs institutionnels en charge de la protection des ressources car, pour leur survie, il leur faut répondre à la demande de la clientèle. Aujourd'hui, on les voit braver les interdictions dictées par la menace de la terrible fièvre Ebola. En attendant l'avènement d'un approvisionnement par voie d'élevage, la dissuasion policière semble être le seul dispositif idoine.

Le poisson de pêche occupe une place spéciale parmi les ressources animales identifiées. Il se distingue par l'enjeu qu'il constitue en termes de sécurité alimentaire de la Côte d'Ivoire de façon générale et par le système de son exploitation qui se décline en une véritable filière. Les projets de construction de barrages hydroélectriques en plus de ceux qui existent déjà, ne font qu'en renforcer l'intérêt car étant les principaux pourvoyeurs en ce qui concerne les eaux continentales. Aussi, cette ressource fait-elle l'objet d'un sous-chapitre particulier, qui vient ci-après.

2.3. Poissons

2.3.1. Localités de collecte de l'information

Les informations sur la pêche et le poisson ont été collectées auprès de groupes cibles rencontrés à Tchétaly, Buyo, PK 15, Guiglo et Béablo-bord. Les interviewees se sont surtout focalisées sur les professionnels de la filière, à savoir, les pêcheurs, les vendeurs de matériel de pêche, et les vendeuses de poisson. Les professionnels du filet avec lesquels les échanges ont eu lieu sont ceux du PK 15, PK 28 et Béablo-bord (fig. 21). Avec eux, il a été possible de remonter le système halieutique d'exploitation du plan d'eau de Buyo.

¹⁶ Le «premier» et le «second» restent les deux grands perdants des chaînes des valeurs.

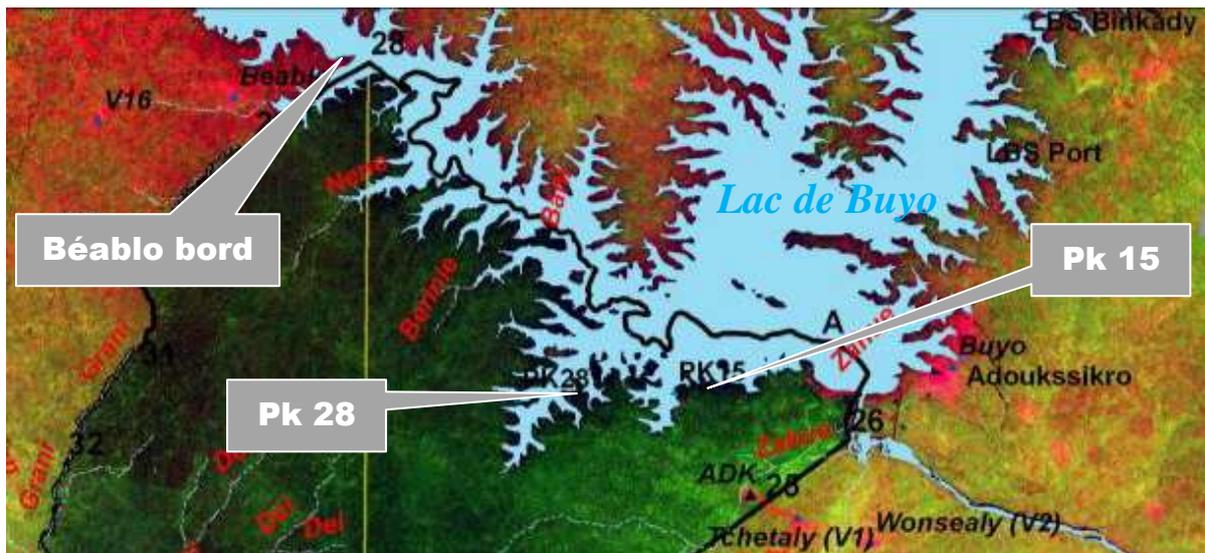


Figure 20 : Lac de Buyo et localisation des sites des pêcheurs interviewés (PK 15, PK 28, Béablo-bord).

2.3.2. Système d'exploitation de la ressource à Buyo

a) Espèces capturées et biodiversité

Les espèces de poissons capturées dans le lac de Buyo sont variées (fig.22, 23, 24 et 25). Le nombre global des espèces pêchées est de 9, au niveau des opérateurs de PK 15, PK 28 et Béablo-bord. La liste communiquée par le Service de Pêche de Buyo ne comporte, quant à elle, que 6 espèces. Le tableau 11 renseigne sur l'importance comparative des captures, qui d'après les pêcheurs traduit le degré de présence ou l'abondance des différents poissons dans le lac. Le tilapia, le machoiron et le silure font partie du premier groupe.

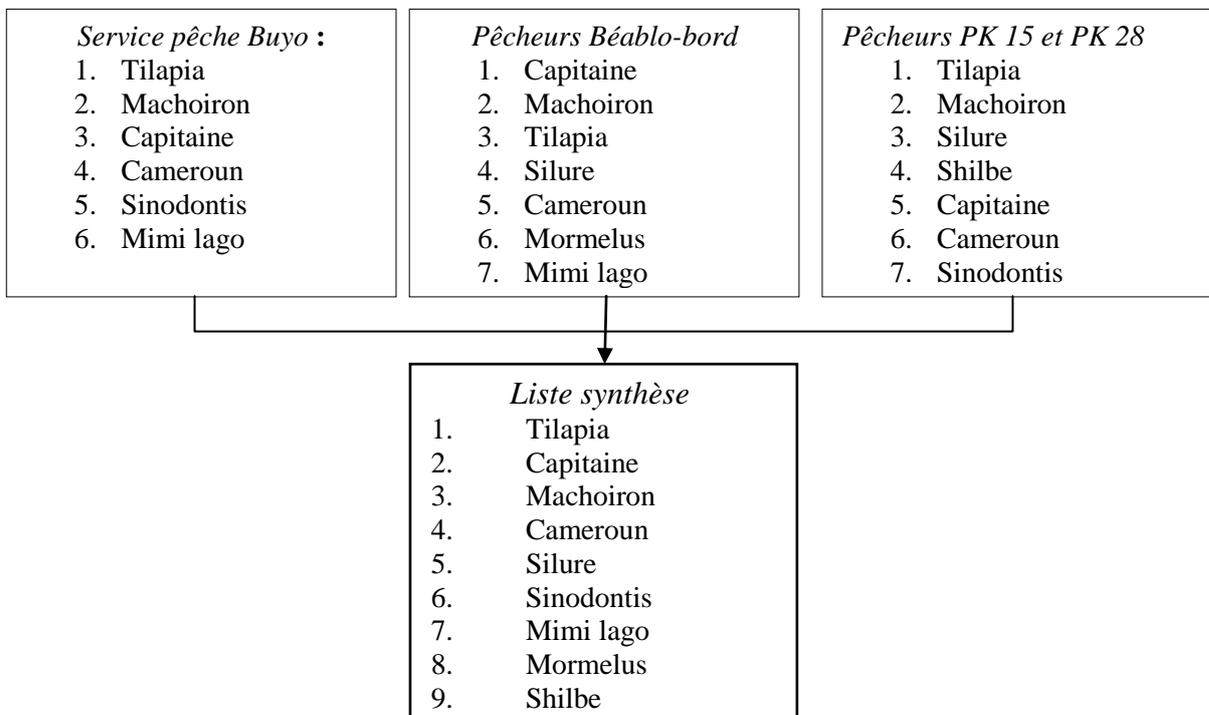


Figure 21: Espèces de poissons pêchées à Buyo d'après PK 15, PK 28 et Béablo-bord et le Service de Pêche local.



Figure 24:Tas de Capitaines. **Figure 23 :** Poisson « Mimi lago ». **Figure 22 :** Tas de Tilapia.

Tableau 11: Diversité et abondance des poissons pêchés à partir de Béblo-bord, PK 15 et PK 28¹⁷.

| N° | Appellation courante locale | Présence | | | |
|----|-----------------------------|----------------|---------|-------------|---------|
| | | PK 15 et PK 28 | | Béablo bord | |
| | | Bonne | Moyenne | Bonne | Moyenne |
| 1 | Tilapia | x | | x | |
| 2 | Silures | | x | x | |
| 3 | Capitaine | | x | x | |
| 4 | Machoiron | x | | x | |
| 5 | Cameroun | | x | | x |
| 6 | Mormelus | | x | | x |

Le déclin du stock halieutique avait été pressenti par les spécialistes au cours de la dernière décennie, après que le phénomène ait été observé de façon alarmante à Ayamé dans le sud-est de la Côte d'Ivoire (Vanga, 2004). Si à Buyo, le taux de capture reste élevé, c'est au prix de longues expéditions dans les zones les plus éloignées des campements qui se trouvent à l'intérieur des limites du Parc national de Taï et sont donc interdites. Aussi, malgré leur relative sérénité actuelle, les professionnels du filet ne manquent-ils pas d'exprimer leur inquiétude en ce qui concerne l'avenir.

Sur le plan de la biodiversité, Gourène¹⁸ (1998) fait état de 46 espèces identifiées à Buyo. Ces dernières se répartissent entre 16 familles.

b) Matériel utilisé

Le matériel de pêche est assez diversifié. Il comprend la pirogue, les filets, le bambou de Chine, les nasses, les hameçons et les bidons.

La pirogue avec sa pagaie reste l'outil principal. Mais l'utilisation du moteur à la place de la pagaie ne cesse de se développer. Cette évolution s'explique principalement par le besoin que les pêcheurs ressentent d'aller de plus en plus loin de leur campement pour pouvoir maintenir un bon niveau de capture. Une pirogue de 6 à 10 m coûte entre 30 000 et 75 000 f cfa.



Au PK 15 et PK 28, les moteurs ne sont pas encore introduits. A Béablo-bord une vingtaine de pirogues en sont équipées d'après le service pêche du MIRAHA de Guiglo (fig.26).

Figure 25: Pirogue de pêcheur à Béablo-bord équipée d'un moteur.

¹⁷ Selon la perception des pêcheurs.

¹⁸ Cité par le MIRAHA (2014).

Concernant le bambou de Chine, des morceaux de tige sont coupés et une ouverture est pratiquée à une de leurs extrémités. Le poisson qui s'y introduit se trouve emprisonné. Ce matériel n'a été cité qu'à Béablo-bord.

Les nasses sont de types divers selon le matériel de confection utilisé. Ce peut être des lianes, du grillage ou du filet. Celles en filet sont localement désignées sous le nom de "Papolo".

Les mailles des filets et des grillages sont comprises entre 5 et 60 mm. Toutefois, les pêcheurs expriment la taille des mailles en termes de doigts (tabl. 12). Les filets utilisés sont à ligne fine ("petits grains") ou à ligne grossière ("gros grains"¹⁹).

Tableau 12 : Dimensions des mailles des filets et des grillages

| Taille | mm | Nombre de doigts |
|---------------|---------|------------------|
| Petite taille | 5 à 25 | 2 à 3 |
| Grande taille | 30 à 60 | 4 à 5 |

c) Techniques de pêche

Les techniques relevées comprennent l'épervier, la senne, la palangre, le filet maillant et le piégeage. Elles sont communes aux trois localités que sont PK 15 et PK 28 et Béablo-bord à l'exception du piégeage par le bambou de Chine inconnue à Béablo-bord.

L'épervier consiste en un lancement de filet lesté à la base. La manœuvre est effectuée par une ou deux personnes. Cette technique est indépendante de l'état de remplissage du lac.

La senne consiste en une disposition de longs filets autour d'une portion d'eau exempte de bois morts. Ce dispositif est lesté à la base à l'aide de blocs de pierre. Des flotteurs sont placés sur sa bordure supérieure. C'est une technique pratiquée au moment de la montée des eaux.

Le filet maillant est une pose de filet dans le lac. Aussi, a-t-il pour synonyme «filet de pose». Technique la plus utilisée sur le lac de Buyo, elle est indépendante de l'état de remplissage du plan d'eau.



La palangre est basée sur une utilisation d'hameçons attachés à des ficelles. Celles-ci sont reliées entre elles par une corde (fig. 27). Spécialement employée pour la capture de gros poissons, elle se pratique en toutes périodes. Des appâts sont accrochés au dispositif.

Le piégeage est une technique passive utilisant des matériaux comme les nasses, les bidons et le bambou de Chine. Les deux premiers procédés utilisent des appâts. Les appâts utilisés sont de types variés. Ce peut être des vers de terre, du savon, du poisson ou du son de riz ou de maïs mélangé à de la farine.

Figure 26 : Palangre²⁰.

Le bambou de Chine a la particularité d'attirer les femelles de silure en quête de lieux de ponte. Une fois à l'intérieur, elles se retrouvent emprisonnées. A la longue, il peut s'en suivre un déclin de la population des femelles posant ainsi un problème de pérennisation de l'espèce. Le piégeage est une pratique en principe prohibé sous toutes ses formes en ce qui concerne la réglementation. Mais sur le terrain, l'attention du service de pêche semble se focaliser sur le bambou.

¹⁹ Expressions utilisées par les professionnels de la pêche.

²⁰ Hameçons au bout à la partie inférieure.

d) Effet des saisons

C'est pendant la montée des eaux que les captures sont les plus abondantes, aux dires des professionnels du filet. A Béablo-bord, les intéressés situent cette période aux mois compris entre août et janvier. Pour ceux du PK 15 et 28, il s'agit de l'espace décembre-avril. Dans cet intervalle, un pêcheur peut rapporter 30 ou 40 kg de poisson en une sortie.

Dans leur ensemble, toutefois, les pêcheurs font le constat d'une baisse continue des captures portant sur le poids et la taille. Ils attribuent ce phénomène à deux faits, à savoir :

- (i) la baisse du niveau moyen des eaux (selon eux) ;
- (ii) l'usage de matériel et techniques non appropriés.

L'existence d'une filière «farine de poisson» en Côte d'Ivoire, axée surtout sur l'alimentation animale, permet de valoriser commercialement les petits poissons. On peut regretter que, par la course au gain, il ne soit pas fait de distinction entre la petitesse inhérente à l'espèce et celle liée à l'âge.

e) Conservation du poisson

Le fumage est le principal mode de conservation du poisson pratiqué par les pêcheurs. Le recours au séchage est très rare. A Béablo-bord, de petits stocks sont parfois conservés au moyen de blocs de glace rapportés de Guiglo.

Les activités de conservation sont effectuées par les femmes au PK 15 et PK 28. A Béablo-bord, les interventions sont mixtes.

Le poisson fumé peut être conservé pendant 1 mois s'il est régulièrement exposé au soleil. C'est un avantage important par rapport au poisson frais qui entame sa décomposition 3 heures seulement après sa capture s'il n'est pas mis au frais.

Le fumage utilise des fumoirs artisanaux fonctionnant avec du bois (fig. 28). Ce combustible provient des arbres morts encore sur pied dans le lac (fig. 29). Etant donné que les parties immergées de ces restes servent de support à des nutriments dont se nourrissent les poissons, le prélèvement de ce matériau est désapprouvé par l'OIPR. Ceci représente donc un point d'achoppement.



Figure 28 : Fumoir artisanal à Béablo-bord.



Figure 27: Reste de bois morts dans le Lac de Buyo.

A Béablo bord, il se pratique un troc entre pêcheurs et population autochtone qui consiste en un échange de bois contre poisson. Le combustible est collecté dans les plantations. Quoiqu'il en soit, le système de fumage en vigueur est loin de répondre aux impératifs d'économie d'énergie et d'hygiène. S'agissant de l'économie, le PNUD avait dans les années 2000, testé un four appelé Chorkor permettant d'utiliser 3 à 4 fois moins de bois que le modèle traditionnel (N'Goran, 2006). Mais, le problème des substances nuisibles véhiculées par la fumée demeurait. Une solution globale est

apportée par un four appelé Thiaroye mis au point au Sénégal sous l'égide de la FAO (www.aps.sn/articles, 2013).

f) Commercialisation

Le poisson est vendu frais ou fumé à des commerçants grossistes constitués en majorité de femmes, en provenance de diverses localités. A Béablo bord, les acheteurs proviennent de Guiglo, Duékoué, Man, Taï et Zagné. Au PK 15 et PK 28, ils proviennent de Buyo, ADK, V1, V2, V5, V6.



Les commerçants venant de Soubré, Issia et Abidjan s'approvisionnent principalement à Buyo. Aux PK 15 et PK 28 le poisson frais comme fumé est vendu au kilo par les pêcheurs, en utilisant principalement la balance romaine (fig. 30).

Pour le poisson frais, le prix ne varie pas avec l'espèce (tabl.13). Ce n'est pas le cas en ce qui concerne le produit fumé. A titre indicatif, ce dernier est vendu à 2 250 f cfa/kg.

Figure 29 : Balance romaine utilisée au PK 15 pour le pesage du poisson.

Dans l'ensemble, les pêcheurs estiment que le poisson fumé rapporte plus que le frais. C'est une mauvaise appréciation au regard des prix respectifs déclarés.

Tableau 13 : Prix du kilogramme du poisson frais à PK 15 et PK 28.

| Taille des poissons | Prix/kg (fcfa) |
|----------------------------|----------------|
| Gros poissons | 800 |
| Poissons de taille moyenne | 500 |
| Petits poissons | 350 |

En effet, ces opérateurs ne tiennent pas tout à fait compte de la perte de poids qu'entraîne l'exposition à la chaleur qui est de l'ordre de 60 % et également de l'effort de fumage. Le même problème se pose en culture maraîchère où il n'est plus question de fumage mais de séchage, pour lequel la perte de poids dépasse 90 %.

A Béablo-bord, le poisson frais est vendu par tas, et les prix varient selon la taille et l'espèce. Un tas de machoiron nature peut atteindre 1 200 f cfa tandis qu'un tas de 3 tilapias dans le même état est vendu à un prix variant de 250 à 2 500 f cfa. S'agissant du produit fumé, les pêcheurs sont convaincus que le tilapia dans son état originel rapporte plus que le tilapia traité et que c'est le contraire en ce qui concerne le machoiron. Encore une fois, des incertitudes planent sur la prise en compte de la perte du poids lié au traitement.

Dans les trois campements, la cession du poisson aux commerçants se fait souvent à crédit, sur la base de la confiance. Malheureusement, il est rapporté des indélicatesses qui parfois finissent par mettre les professionnels du filet en difficulté. L'extorsion peut être totale ou partielle. Jamais un recours à la justice n'a été tenté.

g) Transport

Le transport du poisson des campements des pêcheurs vers les autres localités du pays se fait soit par moto-taxi soit par automobiles (fig.31). Le mauvais état des routes surtout en saison pluvieuse rend difficile l'accès aux sites d'approvisionnement et allonge le délai d'arrivée de la marchandise dans les villes de destination. Sur ces trajets, les commerçants enregistrent des pertes par avarie.



Figure 30 : Mini-car chargeant du poisson au PK 15.

h) Approvisionnement en matériel de pêche

A PK 15 et PK 28, les pirogues et les intrants sont achetés dans des boutiques situées dans la ville de Buyo, ou auprès de commerçants ambulants. A Béablo-bord, l'approvisionnement se fait à Guiglo, à Kéitadougou, au Mali ou auprès de commerçants ambulants également. Le crédit est pratiqué.

i) Encadrement et collaboration

L'encadrement des pêcheurs est du ressort du MIRAH. Quant à l'OIPR, il intervient dans la sensibilisation des pêcheurs et la surveillance. Le MIRAH dispose d'un service décentralisé supposé suivre ces opérateurs au quotidien. Il s'agit, globalement, de conseiller techniquement et de veiller au respect de la réglementation qui régit l'activité ainsi que l'intouchabilité du PNT. A cet égard, des séances d'information et de sensibilisation sont de temps à autre organisées. L'établissement des statistiques de pêche et la perception des taxes sont aussi des attributions majeures.

En ce qui concerne la redevance acquittée par les pêcheurs, le montant n'est pas toujours uniforme d'un site à l'autre. Il est, en l'occurrence, de 68 000 f cfa annuels au PK 15 et PK 28 et descend à 64 000 f cfa à Béablo-bord.

Les opérateurs ivoiriens rechignent à payer cette charge quand bien même ils bénéficient d'un rabattement. Pour ces derniers, le lac de Buyo reste un patrimoine national auquel ils devraient avoir accès sans conditions.

A Béablo-bord, un comité de surveillance a été mis sur pied sur conseil de ce dispositif d'encadrement. Il a permis l'arrestation d'un clandestin qui avait créé une plantation dans le PNT, montrant ainsi que la collaboration entre les pêcheurs et l'autorité du parc était une chose possible dans un climat plutôt marqué par la méfiance.

Il convient de noter que la présence des PK 15 et 28 à l'intérieur des limites du PNT constitue une difficulté supplémentaire pour ses gestionnaires, dans la mesure où ces campements servent de portes d'entrée aux braconniers et aux agriculteurs clandestins.

j) Chaîne des acteurs

La chaîne qui relie les acteurs du système d'exploitation halieutique du lac de Buyo comporte de nombreux maillons. La figure 32 en rend compte.

La population des professionnels du filet est en majorité constituée de ressortissants maliens de l'ethnie bozo. Pendant les périodes de crue réputées favorables aux captures, l'on note une vague d'immigration en provenance du Mali. Ce flux entraîne une augmentation de la masse des pêcheurs pendant ces périodes. Son effet sur les aspects techniques et sociaux de l'activité reste à éclaircir. Quoiqu'il en soit, la solidarité ethnique passe avant toute autre chose en ce qui concerne le social. Contrairement aux bozo, les opérateurs ivoiriens ont reçu une formation sous l'égide des services en charge de la gestion des ressources animales et halieutiques.

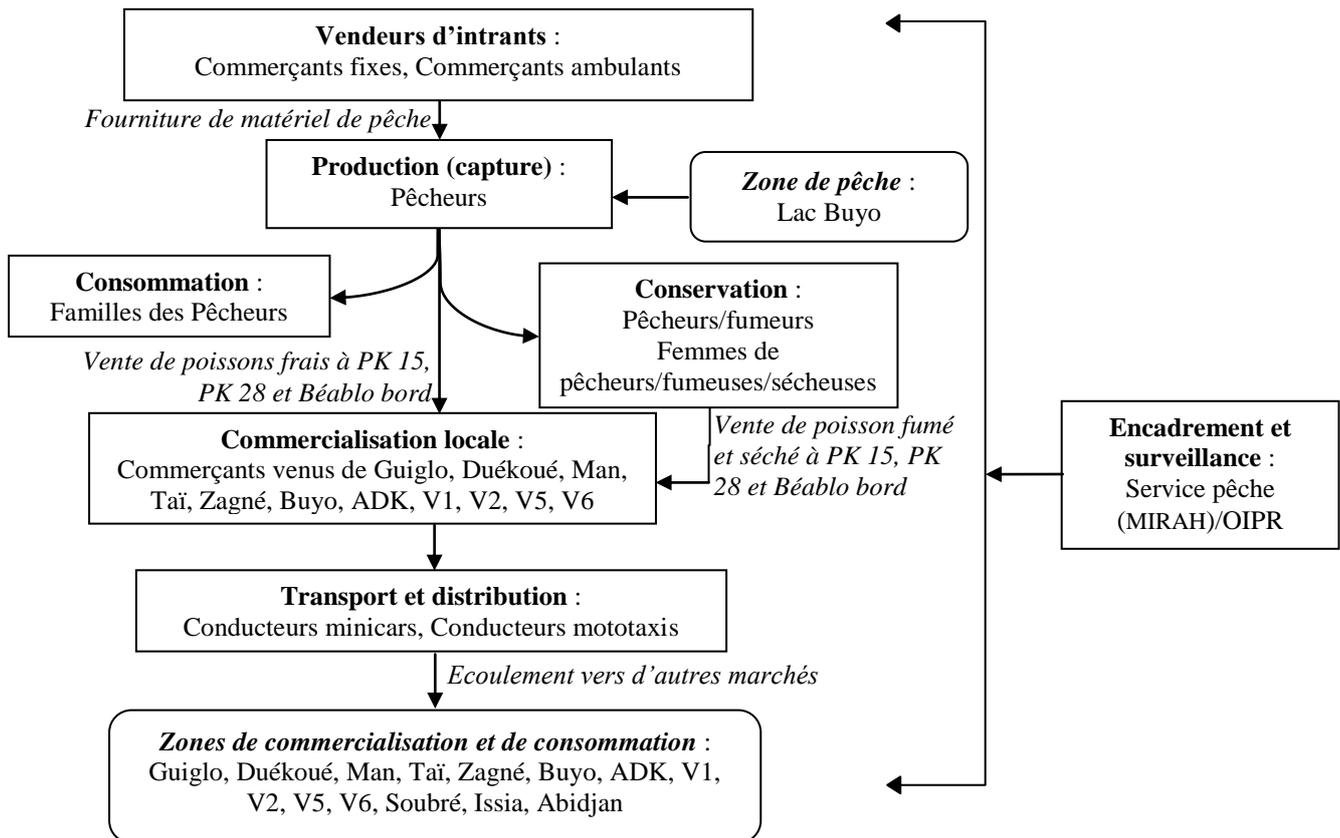


Figure 31 : Carte des acteurs et leurs relations dans l'exploitation du poisson sur le lac de Buyo.

k) Organisation professionnelle

Ni les pêcheurs, ni les commerçants ne cherchent à s'organiser professionnellement en quelque site que ce soit. Toutefois, les exploitants de PK 15 et PK 28, avaient engagé des démarches pour la mise sur pied d'une association appelée YIRIWA. L'expérience a tourné court du fait de la cupidité des dirigeants, comme c'est malheureusement souvent le cas en micro-entrepreneuriat rural. Cette mésaventure semble avoir développé un sentiment de méfiance chez les intéressés. A Béablo bord, il a été créé une association appelée BINKADI qui, à l'analyse, n'existe que de nom.

Toutefois, cette population arrive à comprendre qu'il n'y a pas de partenariat possible avec l'extérieur en dehors d'un cadre associatif fonctionnel et juridiquement valide. Elle sent que même si le désordre dans lequel ils interviennent aujourd'hui peut comporter quelques avantages, il peut à terme déboucher sur de graves difficultés. Il apparaît qu'avec l'appui de l'ANADER, qui dispose d'une expertise reconnue en matière d'organisation professionnelle, l'idée de regroupement peut être relancée. Aussi, l'échec passé peut-il être transformé en un atout.

l) Atouts, faiblesses, difficultés et menaces

Comme atouts manifestés par la filière, on peut noter :

- (i) l'existence d'une demande nationale en poisson d'eau douce qui est loin d'être satisfaite²¹ ;
- (ii) le dynamisme des opérateurs d'origine malienne qui constituent la majorité de l'effectif ;
- (iii) l'existence d'un large plateau de services institutionnels en charge de la ressource²².

²¹ (cf. FIRCA, 2013).

Au titre des faiblesses, soulignons :

- (i) l'utilisation d'engins et mailles de filet prohibés qui menace la pérennité des populations ichtyo-fauniques ;
- (ii) le déclin de l'opérationnalité des services d'encadrement en partie lié à leur sous-équipement ;
- (iii) l'absence d'organisation au niveau des pêcheurs ne permettant pas d'avoir un interlocuteur juridiquement reconnu ;
- (iv) le mauvais état des voies de communication, qui ne facilite pas l'acheminement des poissons vers les différentes destinations ;
- (v) la difficulté à s'approvisionner en bois de chauffe pour le fumage du poisson en vue de sa conservation ;
- (vi) l'absence de statistiques fiables et à jour permettant de suivre l'évolution des stocks de poisson dans le lac qualitativement et quantitativement ;
- (vii) la relation pas toujours conviviale entre les pêcheurs nationaux et les non nationaux²³ ;
- (viii) l'absence d'une limite physique, sur le plan d'eau, entre la zone de pêche concédée et celle qui est interdite ;
- (ix) l'absence de technologie permettant une sélectivité de capture, lorsqu'on est face à un mélange de poissons de petite taille alors qu'adultes et de gabarit similaire du fait de la jeunesse.

S'agissant de la séparation entre la partie interdite à la pêche et celle autorisée, la limite n'est visible que sur une carte et consacre l'emprise du PNT sans plus (cf. fig.1). En étant sur le plan d'eau, il faudrait être muni d'un GPS et d'un certain nombre de coordonnées sur la démarcation. Le même problème se pose en ce qui concerne les zones de frayère qu'il faudrait ne pas non plus exploiter. On sait qu'elles se situent au niveau des bras du lac mais cela ne suffit pas à les matérialiser.

A propos des difficultés, notons :

- (i) l'endettement des pêcheurs auprès des commerçants qui par la suite contrôlent leur activité ;
- (ii) l'absence d'infrastructures de conservation qui parfois oblige les pêcheurs à brader leurs stocks ;
- (iii) le conflit des pêcheurs avec l'OIPR qui tient au respect des limites de la zone de pêche d'après l'emprise du PNT ;
- (iv) le conflit des pêcheurs avec l'OIPR, du fait qu'ils sont tentés de prélever du bois dans le parc pour fumer leur poisson ;
- (v) l'absence de concertation entre la mairie et les services étatiques de pêche, chacun courant après les droits fiscaux auquel il prétend auprès des pêcheurs ;
- (vi) l'absence de financement structuré.

Au niveau des menaces, il y a lieu de souligner les conséquences d'une exploitation qui, globalement, échappe aux normes et à la réglementation. Dans son étude parue en 2001, Aloko-N'Guessan souligne, à cette époque, une présence moyenne de 2 053 opérateurs²⁴ sur le lac alors qu'un arrêté ministériel fixe le nombre à 1 000. A cet égard, la norme FAO est de 2 exploitants au km². Le surnombre en question est une nuisance de même que l'utilisation des engins prohibés. Au bout du compte, l'auteur révélait une raréfaction de certaines espèces de poissons, notamment *Chrysichthys*, *Tilapia*,

²² Coordination des actions assurée par le *Programme national de gestion des ressources naturelles* créé en 2011, et consacré par un arrêté ministériel (MINESUDD) qui en précise les attributions.

²³ Pour faire évoluer la situation, le MIRAH compte s'inspirer du cas du lac Kossou (Centre de la CI), où une synergie a pu être développée entre les deux parties.

²⁴ Rappelons la fluctuation du nombre de pêcheurs en fonction des saisons.

Surtherodon, *Tilapia busumania*, et *Citharinus eburneensis*. Aujourd'hui, les exploitants confirment cet appauvrissement.

Le même auteur évoque deux autres dangers, à savoir, l'intensification agricole et l'invasion de plantes aquatiques. Le premier résulte en la présence de résidus de pesticides dans les eaux du lac, avec un effet possible non seulement sur le poisson mais aussi sur le consommateur. Le second a pour conséquence, la réduction de la pénétration du soleil dans l'eau, avec un effet dépressif sur la formation du plancton. L'intensification agricole ne peut, certes, être empêchée. Mais il reste possible d'agir sur la qualité des produits utilisés car, en technologie agrochimique, la nocivité varie fortement d'une matière active à l'autre.

Enfin, le danger n'est pas ressenti uniquement au niveau du poisson mais à l'égard de toute la faune aquatique. Grell et al. (2013) estiment que «les animaux comme les loutres, les tortues d'eau et autres reptiles qui sont systématiquement pris dans les filets» en zone de contact avec le PNT, courent le risque d'être perdus pour l'écosystème.

m) Perspectives

Les perspectives devraient s'envisager dans un cadre concerté faisant appel aux principaux acteurs de la filière. Il s'agit, en particulier, des pêcheurs, du MIRAH, de l'OIPR, des collectivités et des partenaires du développement qui seraient disposés à apporter des appuis financiers et techniques à un meilleur fonctionnement. Les pêcheurs devraient, au préalable, s'organiser par site et en une structure unique susceptible de parler au nom de tous les professionnels opérant sur le lac.

L'engagement des uns et des autres, doublé d'un appui financier des partenaires au développement, devrait permettre de résorber les principales faiblesses et difficultés énoncées ci-dessus. L'organisation au niveau des campements doit pouvoir impulser des initiatives susceptibles de résoudre des problèmes techniques ou sociaux spécifiques tels que l'approvisionnement en matériel de pêche, l'accès à l'eau potable ou la scolarisation des enfants qui par endroit ont été évoqués.

n) En conclusion

La pêche sur le lac de Buyo est une activité économique de première importance dans l'espace Taï. Mais elle présente des insuffisances d'ordre technique, social, organisationnel et stratégique qui en obscurcissent l'horizon. Les pêcheurs en sont conscients et se montrent disposés au changement, moyennant un appui extérieur approprié.

2.3.3. Place des cours d'eau

La diversité génétique relevée dans les cours d'eau s'avère plus importante que dans le lac de Buyo. Grell et al. (2013) font état de 60 espèces identifiées par échantillonnage, et de leur répartition dans 20 familles. Les auteurs des travaux effectués dans divers fleuves et rivières de l'espace Taï n'estiment pas avoir mis au jour la totalité de la richesse ichtyo-faunique que recèle l'ensemble hydrologique prospecté.

Pour ce qui concerne l'exploitation, on note dans l'ensemble une faible activité halieutique. L'accent est mis sur les battues effectuées par les femmes dans des eaux assimilables plutôt à des marigots qu'à des rivières. La place des prises effectuées en ces occasions dans le capital alimentaire reste marginale. Tenant davantage de la tradition culturelle que de l'économie, elle ne cesse de s'amenuiser.

III. Forêts

Il a été observé que des reliques forestières font l'objet de protection en vue d'une conservation dans plusieurs localités. Ces initiatives relèvent soit d'une volonté collective, soit individuelle. Qu'elles jouxtent le village ou se dressent sur un espace cerné de toutes parts par les cultures, ces lambeaux se retrouvent, à l'image du PNT, dans un rôle de témoin de ce que fut le sud de la Côte d'Ivoire avant l'épopée de la translation de la boucle du cacao de l'Est vers l'Ouest. Ils détonnent dans un paysage largement dominé par des plantations de cacao, d'hévéa et de palmiers à huile.

Se référant au nouveau Code Forestier Ivoirien, les peuplements en question peuvent être répartis en trois catégories, à savoir :

- (i) les forêts de collectivité territoriale ;
- (ii) les forêts des communautés rurales ;
- (iii) les forêts de personnes physiques.

3.1. Forêt de collectivité territoriale

3.1.1. Données générales

Un seul site de cette catégorie a été visité au cours de la présente mission. Il s'agit de la forêt de la commune de Taï. L'initiative date de 2012 et traduit la volonté des autorités municipales à doter la ville d'un espace vert arboré ouvert au public tout en étant protégé (fig.33). Située à l'ouest de la ville de Taï, elle a une superficie de 2 ha.



Figure 32 : Forêt de la commune de Taï.

3.1.2. Gestion actuelle

La mise en valeur de ce site a débuté par sa délimitation à l'aide d'un GPS. Un espace d'accueil des visiteurs est en train d'être aménagé en bordure.

Un arrêté municipal en consacre l'existence et la protection. Cet acte, qui peut servir de source d'inspiration pour d'autres collectivités, figure en annexe du présent rapport (*cf* annexe 4).

3.1.3. Atouts, faiblesses, difficultés et menaces

Comme atout, on peut souligner la ferme volonté de l'autorité municipale de préserver ce qui reste de la forêt qui jadis enserrait la rivière N'zé. Sa stratégie qui consiste à l'ouvrir au public pour ses loisirs va contribuer à l'associer à sa gestion. Les animaux qui encore peuplent cette relique, en particulier les singes, vont sans doute constituer un important objet d'attraction.

Comme faiblesse, l'on peut noter le manque de professionnalisme dans les tentatives d'aménagement du site et le manque de précisions quant aux sanctions encourues par ceux qui enfreindront son statut d'aire protégée. L'absence d'un inventaire sur la faune et la flore que le fragment forestier recèle est aussi à signaler.

La principale difficulté réside dans le manque de ressources financières pour la caractérisation de cet espace et son aménagement. Celui-ci inclut une clôture qui devrait en matérialiser les limites.

S'agissant des menaces, la seule menace imaginable est l'extension de la ville qui pourrait aboutir à un grignotage par baisse de fermeté de la part de l'autorité municipale.

3.1.4. Opportunités et perspectives

Le projet étant encore à ses débuts, beaucoup reste à faire pour son accomplissement. Pour cela, les promoteurs comptent sur un partenariat multiforme. Le regard est tourné vers l'OIPR pour un appui en ce qui concerne le plan d'aménagement. Quant au service des Eaux et Forêts, il va être sollicité pour la protection active. Un contact a déjà été pris avec un botaniste originaire de la région du nom de Henry Tché. Enfin, des aménagements pour agrémenter l'espace dédié à l'accueil des visiteurs sont également envisagés. Il reste à trouver quelqu'un pour une caractérisation faunistique et pour un appui technique à l'aménagement de l'espace d'accueil. Une aide financière extérieure sera assurément nécessaire.

3.2. Forêts des communautés rurales

Trois sites de cette catégorie ont été visités par les consultants. Ils relèvent respectivement des villages de Sakré, Zaïpobly et Potou. Les objectifs poursuivis varient quelque peu d'un cas à l'autre.

3.2.1. Forêt communautaire de Sakré

a) Données générales

Situé à l'orée du village, la forêt de Sakré est relativement proche du PNT qui n'est située qu'à environ 12 km. Sa superficie est estimée à 10 ha par la chefferie du village. L'initiative de sauvegarder ce reste a été prise sur conseil des agents des Eaux et Forêts. L'objectif décliné par la chefferie est celui d'une pure conservation eu égard aux vertus environnementales reconnues aux écosystèmes forestiers.

Les limites et la superficie de ce fragment forestier secondaire restent encore à définir. Sur le plan physique, elle présente une zone dominée par les herbes et arbustes et une autre où règnent de grands arbres (fig.34).



Il n'existe pas encore d'inventaire permettant d'en apprécier la biodiversité. Les villageois avouent n'avoir hérité des aïeux la moindre connaissance floristique ou faunistique permettant d'exploiter ce capital du point de vue médical ou alimentaire. Mais ils sont certains de la présence d'espèces utilisables en pharmacopée traditionnelle.

Figure 33 : Vue de la forêt communautaire de Sakré avec ses deux strates floristiques.

b) Gestion actuelle

La gestion de ce patrimoine est basée sur de simples interdictions d'infiltration, de prélèvement de plantes, de coupes d'arbres et de chasse décidées par la communauté elle-même. Ce mode de gestion semble jusque-là efficace du moment qu'aucune infraction n'a encore été notée selon la chefferie traditionnelle. Ces interdictions sont respectées aussi bien par les autochtones que par les étrangers. Il n'y a pas de responsabilisation particulière quant à la surveillance de cette forêt.

c) *Atouts, faiblesses, difficultés et menaces*

La forêt de Sakré demeure un refuge pour de petits animaux tels que les rats, les agoutis et les singes. Elle demeure une tache au milieu d'une matrice représentée par les parcelles agricole. Le respect des interdictions jusque-là noté par les populations reste un atout important dans la conservation de cette forêt.

Malgré ces atouts, la communauté rurale de Sakré ne dispose pas encore d'un titre d'immatriculation de sa forêt. Par ailleurs la méconnaissance des dimensions de cette forêt peut être déplorée.

Même si les infractions sont jusque-là absentes, la communauté ne dispose pas encore de dispositions légales précises au cas où de telles actions seraient observées. Autrement dit, il n'existe aucun appui juridique pour sanctionner tout contrevenant à la violation des règles communautaires.

d) *Perspectives*

Plusieurs perspectives ont été définies par les populations pour une gestion durable de leur forêt. Il s'agit de pouvoir définir les limites et la superficie de la forêt communautaire. L'appui des autorités publiques dans la formation des villageois sur la gestion des forêts communautaires est également attendu. La population entrevoit faire de la forêt communautaire de Sakré un lieu de mémoire, d'éducation de leurs enfants. Dans sa partie arbustive, il est prévu une introduction d'arbres.

e) *En conclusion*

La décision de conserver une parcelle de forêt à Sakré dans un souci de préservation des ressources naturelles montre la conscience environnementale qu'a la population locale de ce village. Cette initiative salubre demande cependant un appui légal et technique de la part des autorités administratives.

3.2.2. Forêt sacrée de Zaïpobly

a) *Données générales*

Ne pouvant y entrer faute d'autorisation du chef du village qui était alors absent, la forêt sacrée de Zaïpobly n'a pas pu être parcourue pour constater son état globalement. Comme elle est à l'orée du village, il a toutefois été possible d'en prendre une vue (fig. 35). La mission a également pu se procurer un document qui en schématise les contours, sa position par rapport au village et par rapport au PNT (fig. 36).



Figure 35 : Forêt sacrée de Zaïpobly.

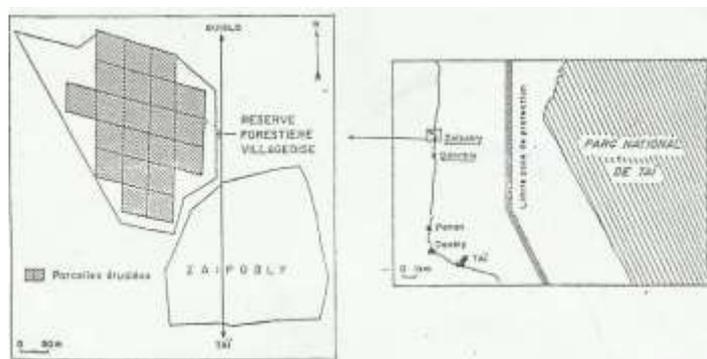


Figure 34: Localisation de la forêt sacrée de Zaïpobly par rapport au village et au PNT.

D'une superficie de 7 ha, ce bois bénéficie d'une protection depuis 1932 par le village. La décision de son érection en site sacré est, aux dires de la chefferie, née de la volonté de deux sociétés secrètes traditionnelles appelées «Kwi» et «Zoh», de disposer d'un lieu spécialement aménagé pour leurs activités. Le «Kwi» est composé d'hommes tandis que le « Zoh » l'est de femmes.

b) Gestion actuelle

Deux entités locales interviennent dans la gestion de la forêt sacrée de Zaïpobly. C'est, d'une part les Kwi et les Zoh et, d'autre part, une association appelée «Vie et Forêt» et une représentation locale de l'ONG WCF.

Les Kwi et les Zoh sont les dépositaires traditionnels de la forêt sacrée. Seuls les initiés des deux organisations ont le droit de se rendre dans cette forêt. S'agissant des femmes, seules les ménopausées y ont accès.

En plus de ces restrictions d'ordre rituel, il est interdit à toute personne :

- (i) d'entrer dans la forêt sans l'autorisation du chef de terre à moins d'appartenir aux sociétés secrètes ;
- (ii) de couper du bois et de prélever des plantes ;
- (iii) de chasser et de piéger des animaux ;
- (iv) d'y introduire des matières salissantes.

L'association « Vie et Forêt » et la représentation locale de l'ONG WCF interviennent dans la surveillance de ce lieu. Toutefois, les populations autochtones déplorent l'existence de quelques infractions du fait des étrangers. Ces insoumissions sont passibles d'amendes qui consistent en quatre poulets blancs ou un bœuf selon la gravité du forfait.

c) Atouts, faiblesses et menaces

Le fait que la gestion de la forêt en question repose sur des structures bien définies représente un atout. Il en est de même du lien avec le sacré qui généralement inspire la crainte en milieu traditionnel africain.

Comme faiblesse, on peut souligner la différence de vision entre les allogènes et autochtones en ce qui concerne les choses que ces derniers sacralisent. Ces migrants dont la seule préoccupation est la subsistance et le gain, souvent sans projet pour le long terme, n'ont de rapport avec la forêt que pour ce qu'ils peuvent en tirer comme ressources marchandes. Aussi, leur introduction clandestine pour un pillage portant sur les végétaux ou les animaux demeure-t-elle une menace.

d) Perspectives

Il est envisagé que ledit patrimoine fasse l'objet d'un aménagement. Il sera question de concilier le sacré et la valorisation socioéconomique à travers l'écotourisme. Dans l'esprit des villageois, le site comprendrait deux types d'espaces, à savoir :

- (i) des compartiments sacrés où se déroulent habituellement les rituels, qui resteront toujours hors d'accès pour le public visiteur.
- (ii) des compartiments destinés à accueillir les visiteurs.

Comptant sur l'appui des scientifiques, le village compte réintroduire les espèces végétales prisées par les animaux sauvages afin de les y circonscire. En effet, ne trouvant pas suffisamment à manger dans leur habitat naturel, cette faune notamment les singes se retrouvent au village en quête de nourriture, vidant parfois les marmites dans le dos des habitants.

La formation de jeunes villageois comme éco-gardes est une autre perspective pour les populations. L'appui des structures compétentes est aussi, à cet égard, attendu.

e) En conclusion

A travers la forêt sacrée de Zaïpobly, l'on note que l'aspect culturel peut constituer un moyen notable de préservation des ressources naturelles menacées. Toutefois, le brassage de population d'origines ne semble pas favoriser une vision partagée, atténuant ainsi l'effet en question.

3.2.3. Forêt communautaire de Poutou

a) Données générales

Située sur une colline qui surplombe le village du même nom (fig. 37), la forêt de Poutou a une superficie de 19,7 ha. La décision d'en faire un espace protégé émane de la volonté du Chef de ce village et date de 1997.



b) Gestion actuelle

La gestion de la forêt de Poutou est basée sur la notion de totem. En effet, cette forêt est un totem pour les populations de Poutou. Aucun prélèvement de quelque nature qu'il soit n'est autorisé. Pour lui imprimer un caractère d'interdit, une cérémonie traditionnelle y est organisée chaque année au mois de janvier.

Figure 36 : Forêt communautaire de Poutou.

Des visiteurs étrangers n'y ont accès qu'avec l'autorisation du chef de village en personne. Il faut, par ailleurs, qu'ils y soient accompagnés par des jeunes du village qu'ils rétribuent à cet effet.

Les habitants dont les demeures se trouvent à la limite de la forêt sont responsabilisés dans sa surveillance. En cas d'infraction, le coupable est soit remis à un agent de l'OIPR, soit contraint à une activité d'intérêt général. Par la suite, ce dernier est exhorté à intégrer le système de surveillance.

c) Atouts, faiblesses et menaces

La forêt de Poutou impressionne par son étendue, par la beauté de son site et par sa physionomie de formation primaire vierge. Ce sont des atouts que, sans doute, très peu de reliques sylvicoles pourraient lui disputer dans le secteur OIPR de Djouroutou dont relève la localité. La détermination que manifeste la chefferie locale pour sa protection, constitue également un avantage.

Comme dans les cas exposés précédemment, la biodiversité de cet îlot forestier demeure une inconnue. Tout ce que la population peut faire valoir est qu'il abrite des singes, des rats et des biches. L'aspect botanique est encore plus obscur. Ces faiblesses devraient pouvoir se résoudre avec le temps. Si menace il devait y avoir, ce serait la récalcitrance d'éléments allogènes et la tentation mercantile de la part de la chefferie.

d) Perspectives

Il est question, pour le Chef de village de Poutou, de faire de cette forêt un site d'attraction pour sa localité. Il est prévu la mise en place d'un comité de gestion, après que la décision de sa protection ait été officialisée.

e) *En conclusion*

La forêt communautaire est la plus étendue et la plus intégrale de toutes les reliques sylvoles visitées par la mission et sans doute l'une des plus impressionnantes de l'espace Taï. Sa protection repose sur un leadership particulièrement clairvoyant qui, visiblement, emporte de façon exemplaire l'adhésion de la population. Elle devrait figurer parmi les priorités en matière d'appui extérieur dans le domaine concerné.

3.3. Forêts des personnes physiques

3.3.1. Forêt de M. BLE Mathieu

a) *Données générales*

M. BLE Mathieu est le chef de village de Taï depuis 2008, et exerce en tant que régisseur à la Mairie de Taï, par ailleurs. Face à la disparition des forêts du fait de l'exploitation agricole dans la région, il a pris l'initiative de préserver une partie de la forêt héritée de ses parents. La superficie de l'espace protégé (fig. 38) est estimée à 10 ha.



La forêt est bordée par des cours d'eau d'où surgissent de temps en autres des animaux aquatiques tel que l'hippopotame nain. Des singes seraient également abondants dans cette relique encore intacte en dehors de ses parties périphériques. Comme dans les cas précédents, l'ombre est encore quasi-totale sur la biodiversité que cette dernière recèle.

Figure 37 : M. BLE Mathieu posant devant sa forêt.

b) *Gestion actuelle*

Pour préserver sa forêt, M. BLE, qui jusque-là ne compte que sur ses propres moyens, y interdit toute infiltration et tout prélèvement, mais sans pouvoir contenir totalement les convoitises. Le ceinturage par des cours d'eau reste le seul moyen de dissuasion opérationnel.

c) *Atout, faiblesses contraintes et menaces*

Sans être extraordinaire, la superficie de la forêt en question est suffisamment consistante pour mériter l'attention. Elle représente un atout, de même que la détermination dont fait montre le propriétaire des lieux qui ne cesse de souligner le caractère patrimonial quasi sacré de cette formation. Enfin, la proximité du PNT dont la limite n'est qu'à 500 m est de nature à faciliter le partenariat avec l'OIPR.

Cependant, la disparition quasi-totale de la forêt de cette localité fait de cette relique un lieu de convergence de tous ceux qui sont à la recherche du gibier et des plantes utilisées dans la construction des cases et dans la pharmacopée traditionnelle. Cette exposition est, stratégiquement, ressentie à la fois comme une difficulté et une faiblesse, tout comme le fait d'être un individu isolé amené à faire face à une problématique d'une telle envergure.

Au titre des menaces, l'on peut évoquer l'éventualité d'une tentation de gain mercantile pouvant survenir en situation de difficultés liées à la trésorerie familiale. Ce risque a été évoqué dans les cas précédents.

d) Perspectives

M. BLE envisage les actions suivantes :

- (i) la délimitation de l'ilot en doublure des cours d'eau ;
- (ii) le renforcement de la surveillance ;
- (iii) le développement de l'apiculture ;
- (iv) le développement des essences à caractère alimentaire notamment *Irvingia gabonensis*.

Pour l'ensemble de ces aspirations, l'appui de l'OIPR est perçu comme indispensable.

e) En conclusion

Le volontarisme de M. BLE ne semble pas être d'un poids suffisant au regard de l'ampleur du projet dont il est porteur. La pression que sa forêt subit de la part des amateurs de gibier et des produits végétaux naturels semble le déborder. Il apparaît que les initiatives individuelles en matière de sauvegarde des forêts villageoises sont les plus délicates et les plus exigeantes en ce qui concerne l'appui extérieur.

3.3.2. Forêt de Mme Ouattara Michèle

a) Données générales

Madame Ouattara est une enseignante ivoirienne d'origine belge, à la retraite. Veuve d'un cadre des Eaux et Forêts, elle partage ses jours entre Abidjan où elle dirige une ONG et le campement de Mathieukro dans la sous-préfecture d'Oupoyo, où elle dispose d'une case et d'un bien foncier en partie recouvert de forêt et relativement proche du PNT (10 km). La superficie de cette dernière est estimée à 4 ha.

L'idée de conserver cet espace est née de la volonté du couple OUATTARA, face à l'expansion agricole et à la disparition des forêts dans cette zone. Cependant le couvert a été dégradé par le pillage frappant les essences forestières commerciales, perpétré au cours du conflit armé déclenché en 2002. Des parcelles de cultures pérennes et annuelles entourent la relique (fig. 39).



b) Gestion actuelle

La gestion actuelle de la forêt en question revient à l'ONG FIDEPS dont la porteuse de projet est la présidente. Cette organisation vise à la restaurer et à en assurer la sauvegarde et ses membres sont entre autres des paysans des campements des alentours (Yobouékro, Mathieukro, N'Brakro). La sensibilisation de ces populations à l'enjeu écologique est également un objectif de la structure animée par Mme Ouattara.

Figure 38 : Forêt de Mme OUATTARA Michèle (en arrière-plan).

c) Atouts et faiblesses

Comme dans la plupart des cas précédents, la porteuse du projet fait montre d'une confiance et d'une détermination sans faille. Mais aussi, elle maîtrise la problématique du développement local dont la

préservation de la forêt ne devrait être qu'un ancrage, dispose d'attaches européennes utiles pour les initiatives à caractère touristiques notamment. Ces trois atouts contribuent à rendre le projet bancable.

Comme obstacle, on signalera la difficulté à faire comprendre l'idée d'une ONG à des populations migrantes obnubilées par le gain rapide, car évitant de se projeter sur le long terme. D'où l'importance de la détermination mais aussi de la patience et de la capacité d'écoute de la part du leader.

Mme OUATTARA étant une allogène, de même que son mari défunt, la non possession d'un titre foncier peut constituer une menace pour le futur. D'ailleurs tous ses associés sont soit des allogènes soit des allochtones. Les autochtones bakwé démographiquement minoritaires, sont rares dans les campements.

d) Perspectives

La visée d'un développement local intégré requiert une série d'aménagements centrés sur ladite forêt. A cet effet, la construction d'une éco-auberge est en projet. Une ferme d'élevage de volaille a été construite et une parcelle plantée d'arbres fruitiers est en place. Les annexes de l'éco-auberge sont en construction. Cet ensemble a été visité par la mission.

Il est en outre prévu :

- (i) un inventaire floristique en collaboration avec l'Université Nangui Abrogoua ;
- (ii) la réintroduction de petits animaux disparus, notamment les singes ;
- (iii) le développement de l'apiculture ;
- (iv) un forage pour l'alimentation en eau potable de l'éco-auberge ;
- (v) le développement de l'éco-tourisme ;

e) En conclusion

Mathieukro est le seul cas des localités visitées pour lequel les actions s'inscrivent dans un cadre constitué par une ONG. Cette disposition transforme une initiative individuelle en un projet à caractère communautaire accroissant ses chances d'être bancable.

3.4. Commentaire général

Deux raisons se dégagent dans la volonté des populations rurales pour la sauvegarde de ressources forestières : une raison d'ordre culturel et une autre d'ordre écologique.

L'objectif culturel traduit le besoin ressenti de protéger des sites abritant un patrimoine considéré comme sacré et qui, obligatoirement, doit être transmis d'une génération à l'autre. La bravade des interdits doublée d'une banalisation des sanctions encourues parfois observée chez les allogènes apparaît comme un écueil dans les aspirations légitimes de leurs hôtes.

On peut se féliciter d'une nette prise de conscience parmi les populations concernant le risque écologique que représente la totale disparition de la forêt. C'est ainsi qu'on observe des initiatives de conservation qui ne visent, fondamentalement, que la contribution à la sauvegarde de la biosphère.

Dans un cas comme dans l'autre, des objectifs subsidiaires comme l'apiculture et l'écotourisme sont exprimés. Mais ils ne semblent pas avoir fait l'objet de réflexions approfondies sauf dans le cas de Mme Ouattara qui affirme avoir une étude de faisabilité en cours de finalisation et dont un début de mise en place des infrastructures est visible sur le terrain.

La création de forêts au niveau villageois trouve un cadre légal dans le nouveau code forestier qui en définit les contours techniques et juridiques. Il reste aux agences et partenaires du développement de déterminer les appuis qu'elles peuvent apporter afin que les initiatives prises ne soient pas un fardeau

trop lourd à porter pour les intéressés. Ces concours peuvent être d'ordre technique, matériel ou financier. Il peut s'agir plus précisément de :

- (i) effectuer gracieusement un inventaire faunistique et floristique sommaire de la forêt à conserver ;
- (ii) effectuer gracieusement un aménagement sommaire du patrimoine ;
- (iii) fournir des conseils quant à la manière de gérer le bien, avec possibilité d'en tirer un revenu éventuellement ;
- (iv) conduire des concertations au niveau des villages assorties de convention locale de gestion des ressources naturelles ;
- (v) renforcer les capacités techniques du conseil de gestion de la ressource.

Les initiatives en question peuvent être intégrées au MAB qui est un programme international de l'UNESCO dédié à l'expérimentation de projets d'écodéveloppement aux échelles locales. Elles peuvent aussi être prises en compte par le WWF, par le mécanisme REDD+ et le «marché carbone». A cet égard, il faut que la Côte d'Ivoire dispose d'un outil permettant de faire valoir ses réalisations et ses projets auprès de ces instruments dédiés à l'Environnement à l'échelle mondiale. Mais également, au niveau national, un prix peut être institué pour récompenser les plus belles réussites et tous «les amis de la forêt» être encouragés à se constituer en un réseau. Celui-ci inclurait les bois sacrés des régions Nord et Centre de la Côte d'Ivoire.

Tirer un revenu de la petite forêt conservée paraît l'aspect le plus délicat des perspectives envisagées. La taille de ces formations constitue le premier handicap. Dans l'ensemble les superficies tournent autour de quelques ha, sans que cela n'en constitue pas moins une prouesse dans une région qui compte des villages où il ne subsiste pas un mètre carré de terre qui n'ait été défriché. Il serait prudent d'éviter de faire penser aux intéressés qu'ils peuvent s'enrichir à partir d'un fragment de terre verdoyante soit-elle. Néanmoins un gain peut provenir des artifices suivants :

- (i) plantation d'une ou deux lignes d'une culture agricole de rente autour de l'enclave préservée (hévéa, palmier) qui serviraient aussi de ceinture de protection ;
- (ii) plantation d'une ou deux lignes d'une essence forestière fournissant des graines alimentaires et/ou un bois d'œuvre (makoré, sackô, teck) qui servirait également de ceinture de protection ;
- (iii) plantation d'une ou deux lignes d'essence agroforestière à croissance rapide (acacias australiens), là où le bois de chauffe aurait une valeur marchande ;
- (iv) réalisation de ruchers pour la promotion de l'apiculture ;
- (v) aménagement d'infrastructures touristiques intégrant des circuits nationaux.

La plantation de deux lignes d'hévéa autour d'une forêt de 2 ha peut comporter 260 pieds qui correspondent à la couverture d'un demi-hectare en culture normale. Une telle initiative n'est raisonnable que si l'intéressé possède déjà une exploitation de taille économique justifiable ou s'il existe dans le voisinage des exploitations auxquelles il peut se greffer. Ce problème ne se posera pas s'il s'agit d'essence forestière ou agroforestière.

Le seul cas qui constitue un projet mûrement pensé est celui de Mme Ouattara qui est une initiative à la fois capitaliste et sociale créatrice d'emplois si elle venait à se réaliser. L'appui extérieur porterait sur la mise en œuvre de l'aménagement de la forêt et de la réhabilitation en matière de biodiversité. Mais il faudrait que la promotrice aille jusqu'à la présentation d'une étude de faisabilité pour un maximum de transparence.

Pour l'ensemble, l'aspect éco-touristique qui semble sous-tendre tous les projets devrait s'inscrire dans la vision du ministère en charge du secteur, afin de s'assurer un ancrage institutionnel et de bénéficier de ses initiatives en matière d'encadrement et de promotion nationale et internationale.

IV. Rivière sacrée de Zagné

4.1. Données générales

Le village de Zagné a été créé en 1922 par un autochtone du nom de BOHI. Le nom de Zagné est la traduction de «au bord de la rivière Nzé». Ce cours d'eau, qui traverse le village, prend sa source dans le village de Zro dans le canton Flèo et se jette dans le Cavally. Elle est sacrée pour la population autochtone, et recèle un ban de poissons du genre silures également sacrés. Pendant la saison pluvieuse, il arrive que l'eau déborde le pont qui l'enjambe et inonde les habitations implantées sur ses rives.

En plus des poissons sacrés, Zagné abritait jadis des singes sacrés qui ont disparus du fait de la destruction de leur habitat. En plus des silures, on trouve dans le cours d'eau, le tilapia et un poisson communément appelé «Cameroun», tous deux intouchables sans être sacrés.

4.2. Gestion actuelle

La gestion de la rivière sacrée est de la responsabilité d'une grande famille du nom de SEHON. Son autorité sur cette eau et son contenu ne souffre d'aucune réserve de la part de la population autochtone. Ce pouvoir est transmis de génération en génération. L'organisation traditionnelle de cérémonie sur le site, annuelle ou occasionnelle, relève exclusivement d'un initié SEHON.

Les poissons sacrés sont adorés afin de bénéficier de leur protection et de leur bénédiction. Cette dévotion n'est pas réservée à la seule population autochtone. Toute personne qui le souhaite peut y sacrifier après autorisation des chefs traditionnels.

Les infractions vis-à-vis de l'interdit, de temps en temps relevées, sont le fait des allogènes. Contre tout récalcitrant, il est prévu comme réparation, l'achat d'un poulet, d'un tissu et d'un mouton tous blancs. Les conséquences de l'infraction peuvent aller jusqu'au trépas du fautif.

4.3. Atout et faiblesses

Le caractère sacré et d'interdit reconnu à la rivière et aux poissons qu'elle héberge assure à ces derniers une protection que seule la démesure amène à braver. C'est un atout.



En revanche, l'observation des poissons sacrés s'effectue à partir d'un pont très étroit et en mauvais état qui n'en offre ni le confort ni la sécurité (fig.40).

Par ailleurs, les responsables du site ne semblent pas avoir pris le temps de réfléchir sur la transformation de cette ressource en un projet soutenable dans une optique de développement. Ce sont des points de faiblesse.

Figure 39: Observation sur le pont des poissons sacrés de la rivière N'Zé à Zagné.

4.4. Perspectives

Sans être porteuse d'un projet précis, la population de Zagné aimerait voir les choses évoluer comme suit :

- (i) l'élargissement du pont qui enjambe la rivière ;
- (ii) l'aménagement des berges de la rivière par un planting d'arbres décoratifs ;
- (iii) le paiement d'un droit de visite pour les personnes extérieures ;
- (iv) la construction d'une auberge pour touristes dans le village.

4.5. En conclusion

La rivière N'zé et les silures qu'elle contient représentent certes un patrimoine culturel à préserver et un point d'attraction touristique intéressant, mais il ne semble que ce capital soit à lui seul important pour constituer un projet de développement. En revanche, il peut servir de porte d'entrée pour des objectifs plus mobilisateurs dont pour le moment la population n'a pas une moindre idée.

Quoi qu'il en soit, l'aménagement des berges de ce cours d'eau de part et d'autre du pont, est une idée qui mérite d'être appuyée. Le timing de la mission n'a pas permis de vérifier au niveau du ministère ayant en charge le tourisme, si ladite localité faisait l'objet d'une certaine attention programmatique.

V- Conclusion générale

La présente mission s'est déroulée telle qu'elle avait été planifiée, et les consultants se félicitent de la disponibilité des personnes ressources auprès desquels ils ont sollicité des entretiens. Il a été heureux de constater qu'eux tous partageaient les préoccupations du commanditaire de l'étude, de même que la plateforme stratégique de la recherche de solutions.

Une assez large gamme de ressources naturelles a été identifiée. Bien qu'il ne fût pas possible d'en faire un inventaire chiffré, on sait que leur importance économique est sur le plan national mineur, à telle enseigne que personne ne songe à les faire figurer dans les statistiques nationales de production des biens. Il n'en est pas de même si l'analyse est faite au niveau local ou familial, la nourriture et les revenus qu'elles procurent représentent une véritable richesse, en particulier pour les femmes. Seuls deux produits font exception au sein de la gamme, à savoir, le poisson et le gibier. Leur poids n'est pas ignoré au niveau de la macroéconomie.

Au niveau des ressources végétales, les arbres pourvoyeurs de graines alimentaires présentent le plus grand intérêt. Leur attrait se trouve rehaussé lorsque certains constituants se prêtent à une exploitation industrielle ou médicinale comme c'est le cas du makoré. L'intérêt que les populations en manifestent pour la domestication mérite un appui de la part des acteurs du développement en classant cette dernière parmi les priorités. Les longs délais d'entrée en production ne semblent pas décourager les agriculteurs. Les pistes mises au jour pour raccourcir cette attente devraient être explorées par la recherche en vue d'arriver à un matériel végétal encore plus motivant. L'attrait qu'exercent les essences productrices d'amandes qui sont souvent oléifères, n'a pas d'équivalent chez les essences à usage médicinal. Cela est certainement dû au fait que la pharmacopée traditionnelle reste une pratique réservée à une poignée d'initiés et qu'il y a des villages où il n'y a pas une seule personne en ayant ne fût-ce que des rudiments. Ce secteur encore marqué par l'empirisme et le mysticisme mérite appui afin qu'il puisse constituer un appoint fiable à la médecine conventionnelle. Un potentiel humain et floristique existe dans la région.

Au niveau des forêts villageoises, on observe une large prise de conscience de la nécessité de préserver une partie, au moins, de ce qui en reste. Dans certains cas, il n'en reste strictement rien et la production vivrière elle-même se voit menacée. Les communautés tout comme les individus qui ont entrepris de protéger leurs reliques forestières expriment un besoin d'appui qui mérite une attention particulière. Il s'agit d'un appui technique pour l'inventaire zoo-floristique et pour l'aménagement. La gestion elle-même mérite de faire l'objet d'un appui dans sa définition. La présente étude en présente une esquisse. La préservation de ce qui reste de la forêt au niveau des villages est une contribution à la sauvegarde de l'environnement national et mondiale. De ce fait ses artisans devraient bénéficier des avantages financiers ou matériels destinés à tous ceux qui œuvrent dans ce sens. Aussi les spécialistes devraient-ils se pencher sur les possibilités d'implication du «marché carbone», du Protocole de Nagoya sur l'APA et du mécanisme REDD+, entre autres. Les forêts sacrées du pays sénoufo constituent une preuve que même là où la terre devenue rare, se cultive jusqu'à ce qu'elle ne donne plus rien, l'homme peut s'obstiner à garder un témoignage de ce que jadis fut la relation de l'homme à la nature.

Au niveau des ressources animales, la faune terrestre exploitable reste riche même si certaines espèces comme les singes sont devenus rares par suite à la destruction de leur habitat qu'est la forêt. Il en est de même des bovidés en particulier les céphalophes. Restent omniprésents les rongeurs, en particulier l'aulacode et le rat de Gambie qui tous deux font l'objet de la chasse traditionnelle. La mise au point d'une méthode d'élevage pour le premier, qui est une viande particulièrement prisée, devrait permettre de le produire massivement en conditions contrôlées, et d'approvisionner le marché tout en améliorant la nutrition familiale au niveau local. Aussi tout projet d'appui à la production alimentaire devrait-il être assorti d'un volet dédié à la nutrition, socle de la santé.

S'agissant du poisson, la voie de son obtention qu'est la pêche est une activité économique et sociale majeure, qui en l'occurrence se localise à Buyo, vaste lac artificiel qui fait partie de l'espace Tai. Le gibier ou viande de brousse est également un produit économiquement et socialement important, mais dont la source majeure est le braconnage qui, pour ce qui concerne la présente étude, s'opère au niveau du PNT. Cette activité illicite est bien documentée à travers les études menées par le passé. Toutefois ceux qui s'y adonnent paraissent difficilement intégrables aux démarches visant le développement, du fait qu'il s'agit d'un domaine dont le propre est la clandestinité. Il en est d'ailleurs de même des principaux destinataires de leur butin que sont les restaurants populaires communément appelés maquis.

Au niveau de la chasse comme à celui de la pêche, les données quantitatives sont toujours trop approximatives. Là où cela s'avérerait nécessaire, ces dernières pourraient difficilement jouer un rôle d'outil de décision. La mission a pu constater elle-même sur le terrain, en ce qui concerne le poisson, le manque d'opérationnalité des dispositifs d'encadrement et de suivi de l'exploitation des eaux. En revanche, il a été possible de remonter les chaînes des acteurs et d'analyser les relations dont elles sont tissées. Dans le cas du poisson, le premier trait caractéristique est le déficit de confiance.

L'organisation professionnelle reste une condition incontournable pour un fonctionnement optimum de toute filière en métiers ruraux. Au niveau des opérateurs rencontrés au cours de la présente mission, seuls les pêcheurs présentent une activité suffisamment structurée pour se regrouper en une entité juridiquement reconnue susceptibles de nouer des partenariats avec l'extérieur. Pour y arriver, ils ont besoin d'un appui de la part des agences de l'Etat compétent en la matière que sont l'ANADER et le FIRCA. Mais il faudrait aussi que le MIRAH qui est en charge de ce secteur soit plus opérationnel sur le terrain. En plus, il constitue le cadre dans lequel toute intervention au bénéfice de cette activité doit s'inscrire.

Recommandations

Au terme de la présente étude, fort des résultats obtenus et de l'analyse effectuée, un certain nombre d'actions devra être entrepris. Ces actions se situent à différents niveaux d'intervention selon la ressource naturelle identifiée (tabl. 14). Les structures dont les appuis sont attendus sont désignées.

Tableau 14: Recommandations pour la gestion durable de ressources naturelles dans l'Espace Tai.

| | Niveaux d'intervention | Objectifs | Actions recommandées | Structures d'appui |
|--------------------------------------|------------------------|--|---|---|
| Sackô (<i>Irvingia gabonensis</i>) | Production | Assurer la disponibilité en fruits et amandes. | Inventaire dans la mesure du possible, des pieds d' <i>I. gabonensis</i> dans le secteur ADK/V6 du PNT afin de permettre la création de pépinières dans les localités riveraines. | OIPR |
| | | | Prélèvement de fruits pour semences dans le PNT si besoin est, dans le cadre de la domestication. | OIPR Paysans |
| | | | Promotion paysanne de l'association <i>I. gabonensis</i> /cacao ou d'autres cultures pertinentes. | PROFIAB OIPR, Coopératives ONG |
| | Transformation | Promouvoir la transformation des parties comestibles | Identification de formes de transformation des parties comestibles (pulpe, amande) | PROFIAB CNRA, Universités |
| | Recherche scientifique | Raccourcir le temps d'entrée en production | Etudes sur l'amélioration de la productivité | PROFIAB CNRA, CSRS Universités |
| | | | Etude sur la réduction du délai d'entrée en production. | |
| | | Coopérer avec les structures de recherches d'autres pays | Obtention de matériel végétal d' <i>I. gabonensis</i> en provenance du Cameroun | |
| | | | Echanges de connaissances scientifiques entre la Côte d'Ivoire et d'autres pays sur l'arbre. | |
| | | | Tenue d'un registre sur la quantité d'amandes produites. | OIPR |
| | Formation | Encadrer les producteurs | Former les paysans sur les bonnes pratiques culturales | PROFIAB CNRA, OIPR, ONG |
| Apki, makoré, atia, champignons | Production | Tirer les enseignements des actions de domestication de <i>T. heckelii</i> . | Evaluation des systèmes agroforestiers à base de <i>T. heckelii</i> à Ponan et Zaïpobly, Djidoubaye, Keibly et Gouléako. | PROFIAB CRE |
| | | Promouvoir la | Création de pépinières de <i>R.</i> | PROFIAB |

| | | | | |
|---|--|--|--|--|
| | | <i>culture de R. heudelotii, T. heckelii et C. edulis et de champignons autour du PNT.</i> | <i>heudelotii, T. heckelii et C. edulis.</i> | CNRA, OIPR |
| | | | Initiation de la culture de champignons comestibles ⁽²⁵⁾ . | CNRA, ANADER |
| | Transformation | <i>Renforcer la transformation du makoré.</i> | Création d'une unité de fabrication de beurre de Makoré couvrant les localités de Ponan, Zaïpobly, Djidoubaye, Keibly et Gouléako. | PROFIAB Conseil Régional, Partenaires au développement |
| | Recherche scientifique | <i>Raccourcir la durée d'entrée en production de R. heudelotii, T. heckelii et C. edulis.</i> | Réalisation de projets de recherche sur la production de <i>R. heudelotii, T. heckelii et C. edulis.</i> | PROFIAB CNRA, CSRS, Universités, CRE |
| | Formation | <i>Améliorer les pratiques agricoles des paysans.</i> | Formation des paysans aux bonnes pratiques agroforestières | PROFIAB CNRA, CRE |
| | | <i>Améliorer la culture de champignons dans l'espace Taï.</i> | Formation de villageois sur les bonnes pratiques de culture de champignons. | |
| Poissons | Organisation | <i>Susciter l'organisation professionnelle des pêcheurs, d'une part, et des commerçants, d'autre part.</i> | Recensement des pêcheurs du Lac de Buyo. | PROFIAB MIRAH, OIPR |
| | | | Création d'une coopérative des pêcheurs du Lac de Buyo avec des sections dans les différents campements de pêcheurs. | PROFIAB MIRAH, ANADER, FIRCA, OIPR |
| | | | Création d'une coopérative des vendeurs de poissons de Buyo. | PROFIAB MIRAH, FIRCA ANADER |
| | | | Election transparente des équipes dirigeantes des associations de pêcheurs du Lac de Buyo et des commerçants de poissons de Buyo. | PROFIAB MIRAH, ANADER, OIPR |
| | | | Améliorer le circuit opératoire des pêcheurs | PROFIAB OIPR MIRAH |
| | Pérennisation de la ressource halieutique | <i>Assurer la disponibilité en poissons</i> | Identification et cartographie des zones de frayères sur le Lac de Buyo. | PROFIAB MIRAH, OIPR |
| | | | Diagnostic précis de l'état actuel du stock ichtyofaunique du lac et détermination des tendances | PROFIAB MIRAH |
| Organisation de la capture sur le plan d'eau en fonction de l'état du stock ichtyo- | | | PROFIAB MIRAH, OIPR | |

²⁵ La promotion des produits générateurs de revenu devrait reposer sur une connaissance du marché. Là où les informations manquent, des études mériteraient d'être diligentées.

| | | | | | |
|--|--|---|---|--|--|
| | | | faunique et de la position des zones de frayère. | | |
| | | | Renforcement de la surveillance de l'exploitation du lac. | OIPR, MIRAH | |
| | | | Application des sanctions à l'encontre des pêcheurs non respectueux des règlements. | MIRAH | |
| | Conservation et transformation du poisson | <i>Réglementer le prélèvement des bois morts dans le lac et trouver une alternative</i> | | Tolérance provisoire d'un prélèvement raisonné du bois mort dans le lac. | OIPR |
| | | | | Création de plantations d'espèces végétales à croissance rapide utilisables comme bois énergie pour le fumage. | PROFIAB SODEFOR OIPR |
| | | <i>Améliorer la conservation du poisson</i> | | Vulgarisation de l'emploi des fours améliorés. | PROFIAB MIRAH, Organisation des pêcheurs |
| | Commercialisation | <i>Améliorer les revenus des pêcheurs et des commerçants.</i> | | Appui à l'accès au crédit auprès de la micro-finance des pêcheurs et vendeurs. | PROFIAB MIRAH |
| | | <i>Assurer la disponibilité en poisson des localités riveraines du PNT</i> | | Définition des modalités de fixation et de contrôle des prix du poisson. | PROFIAB Min. Commerce, MIRAH, OIPR |
| | | | | Mise en place d'un réseau de distribution de poissons du lac autour du PNT. | PROFIAB MIRAH, OIPR |
| | | | | Installations de chambres froides dans les principales localités autour du PNT. | PROFIAB |
| | Renforcement des capacités | <i>Améliorer l'opérationnalité des structures publiques.</i> | | Création d'un Observatoire multi-acteurs de la pêche sur le lac. | PROFIAB MIRAH, OIPR, MINAGRI, Min. Eaux et Forêts, Organisation des pêcheurs, Collectivités territoriales |
| | | | | Tenue de registres sur la pêche au niveau du lac. | OIPR MIRAH |
| | | | | Dotation en matériel roulant (véhicules, motos, embarcation) des agents du service de pêche. | Partenaires au développement |
| | Information et sensibilisation | <i>Informers et sensibiliser les</i> | | Sensibilisation des pêcheurs sur l'importance de la | PROFIAB |

| | | | | | |
|---------------|--|---|--|--|------------------------|
| Forêts | | <i>pêcheurs, les commerçants et la population sur la pêche et le poisson.</i> | préservation des zones de frayères du lac. | MIRAH, OIPR | |
| | | | Sensibilisation des pêcheurs sur les bienfaits des fours améliorés. | PROFIAB OIPR MIRAH | |
| | | | Sensibilisation des pêcheurs sur les pratiques réglementaires. | PROFIAB OIPR MIRAH | |
| | | Propriété foncière | <i>Etablir la propriété des différentes entités sur les forêts qu'elles possèdent.</i> | Obtention par les collectivités territoriales, les communautés rurales et les personnes physiques de titre foncier des terres abritant les forêts qu'elles possèdent. | OIPR, MINEF |
| | | Législation | <i>Compléter les dispositions légales contenues dans le Code Forestier</i> | Prise du décret déterminant les modalités d'enregistrements des forêts des collectivités territoriales, les communautés rurales et des personnes physiques auprès de l'administration forestière | MINEF |
| | Prise du décret déterminant les procédures de constitution des forêts des communautés rurales et des personnes physiques et morales. | | | MINEF | |
| | | Aménagement, gestion et mise en valeur | <i>Doter de plans d'aménagement et de gestion les collectivités territoriales, les communautés rurales et les personnes physiques engagées dans la conservation de forêts autour du PNT.</i> | Préparation d'un canevas de Plan d'aménagement et de gestion des forêts des collectivités territoriales, des communautés rurales et des personnes physiques | PROFIAB MINEF, OIPR |
| | <i>Préserver les plantes médicinales et les connaissances traditionnelles associées à l'espace Taï.</i> | | | Mise en place d'un cadre de collaboration OIPR / CNF / Communautés riveraines / MINESUDD / PNPMT axé sur la préservation et la valorisation des plantes | |

| | | | | |
|--|--|---|---|--------------------------------------|
| | | | médicinales et les connaissances traditionnelles associées de l'espace Taï. | |
| | | | Création d'un jardin botanique dédié aux plantes médicinales de l'espace Taï. | |
| | | | Etablissement d'un répertoire des plantes médicinales et des connaissances traditionnelles associées de l'espace Taï. | |
| | Information, éducation et sensibilisation | <i>Informers, éduquer et sensibiliser les collectivités territoriales et les communautés rurales de l'espace Taï sur la conservation des forêts et sur la propriété foncière.</i> | Sensibilisation des collectivités territoriales, des communautés rurales et des personnes physiques sur la nécessité d'obtenir un titre foncier de leur terre abritant les forêts qu'elles disent posséder. | PROFIAB MINEF, OIPR |
| | | <i>Informers, éduquer et sensibiliser les collectivités territoriales et les communautés rurales de l'espace Taï sur la conservation des forêts et sur le nouveau Code Forestier.</i> | Organisation de séances d'IES sur le nouveau Code Forestier. | PROFIAB OIPR, Min. Eaux et Forêts |
| | | <i>Informers les collectivités territoriales, les communautés rurales et les personnes physiques engagées dans la conservation de forêts autour du PNT sur les mécanismes existant qui peuvent leur profiter.</i> | Organisation de séances d'information, d'éducation et de sensibilisation sur le mécanisme REDD+. | PROFIAB MINESUDD |
| | | | | |
| Organisation de séances d'information, d'éducation et de sensibilisation sur le protocole de Nagoya sur l'APA. | | | | |
| | | | Organisation de séances d'information, d'éducation et de sensibilisation sur le | |

| | | | | |
|-------------------------|-----------------------------|---|---|--|
| | | | paiement des services environnementaux. | |
| | Etudes et recherches | <i>Promouvoir la recherche sur la foresterie communautaire autour du PNT.</i> | Analyse la perception des populations dans l'espace Taï sur la conservation d'espaces forestier. Détermination de dispositions conciliant agriculture et conservation de forêts dans l'espace Taï. | PROFIAB CRE, CSRS |
| Rivière sacrée de Zagné | Aménagement | <i>Embellir le site de la rivière sacrée.</i> | Reboisement des berges de la rivière sacrée. | PROFIAB OIPR, SODEFOR |
| | | | Réfection du pont traversant la rivière sacrée. | Conseil régional |
| | Promotion | <i>Améliorer le nombre de visiteurs.</i> | Conception et diffusion de brochures sur la rivière sacrée. Réalisation et diffusion médiatique d'un film documentaire sur la rivière sacrée de Zagné. | PROFIAB Min. Tourisme, Conseil régional, |

Références bibliographiques

Adou Yao C. Y., Blom E.C., Dengueadhé K.T.S., Van Rompaey R.S. N'Guessan E.K., Wittebolle G. et Bongers F. R., 2005. Diversité floristique et végétation dans le Parc National de Taï, Côte d'Ivoire. Tropenbos intern., Série 5.

Aloko-N'Guessan J., 2001. L'impact de la création du lac de Buyo sur l'organisation de l'espace Buyo dans le sud-ouest de la Côte d'Ivoire. Rev, CAMES - Série B, vol. 03 - W 002, 2001, pp. 86-96.

Bakayoko A., 2005. Influence de la fragmentation forestière sur la composition floristique et la structure végétale dans les sud-ouest de la Côte d'Ivoire. Thèse de doctorat. Université de Cocody, UFR Biosciences.

Bonnéhin L., 2000. Domestication paysanne des arbres fruitiers forestiers Cas de *Coula edulis* Baill., Olacaceae, et de *Tieghemella heckelii* Pierre ex A. Chev., Sapotaceae, autour du Parc National de Taï, Côte d'Ivoire. Tropenbos-Côte d'Ivoire Abidjan, Côte d'Ivoire.

Brou T., 2010. Variabilité climatique, déforestation et dynamique agro-démographique en Côte d'Ivoire. In : Sécheresse 2010, 21 (1), pp. 1-6.

Caspary H.U., Koné I., Prout C. et Pauw M. de., 2001. La chasse et la filière viande de brousse dans l'espace Taï, Côte d'Ivoire. Abidjan, Tropenbos-Côte d'Ivoire.

CIFOR : Fiche technique *Irvingia gabonensis*.

Diahou N.B., 1993. Petit traité sur l'utilisation du *Ricinodendron africanum* (Akpi) comme inducteur de l'ovulation dans le traitement de la stérilité féminine dans les régions forestières de la Côte d'Ivoire.

FAO, 2011. Rapport de formation des communautés de base aux techniques de valorisation des graines d'Essessang/ Njansang (*Ricinodendron heudelotii*).

FAO, 2013. L'ONU encourage la consommation d'insectes (cf. <http://www.agencecofin.com/elevage>).

FIRCA, 2013. A la découverte de la filière pêche et aquaculture. In : La filière du progrès, Août 2013.

Fédération internationale pour le Développement, la Paix et la Solidarité (FIDEPS), 2014. Création et valorisation d'une forêt-témoin et d'une auberge écologique.

Gnahoua G.M., Konan A. et Louppe D., 2009. *Irvingia gabonensis*, un fruitier sauvage d'avenir. CNRA/CIRAD/UE. Fiche technique.

Grell O., Shwahn J., Thiessen H. et Kouamelan E., 2013. Etude approfondie sur les écosystèmes aquatiques du Parc National de Taï.

Kablan D., 2014. L'Economie ivoirienne 2014 (<https://www.lementor.net>).

MIRAH, 2014. Développement d'une pêche durable sur le lac de Buyo. Information pour instruire le projet.

N'Goran C., 2006. Communautés locales et gestion durable des énergies en Afrique. SGP/UNOPS/UNDP.

Nouvelles des Aires Protégées en Afrique (NAPA), n° 77, juillet 2014. Bulletin.

OIPR, 2013 : Plan d'aménagement et de gestion du Parc national de Taï, Patrimoine mondial, Réserve de biosphère 2013-2018

Ouattara S., 2013. Evaluation des dynamiques de croissance de *Tieghemella heckelii* (Sapotaceae) plantés dans le cadre de projets agroforestiers dans la périphérie Ouest du Parc National de Taï. Mémoire de DEA. Université Nangui Abrogoua. UFR des Sciences de la Nature.

Perraud A., 1971. Les sols. In : Le milieu naturel de la Côte d'Ivoire, ORSTOM, pp. 269-391.

Pro-Natura, FDFP, MAB, UNESCO, s.d. Guide agroforestier. Manuel de formation. Expérience de la périphérie du Parc National de Taï (MAB), Côte d'Ivoire.

PROTA (<http://database.prota.org>), s.d. *Irvingia gabonensis*. In : Traité Bot. Méd. Phan. 2 : 881 (1884).

www.aps.sn/articles, 2013. Un ingénieur met au point un four révolutionnaire pour le fumage du poisson.

République de Côte d'Ivoire, Ministère de la Production animale, des Ressources Halieutiques, 2007. Arrêté n°045/MIPARH/ du 05 octobre 2007, portant création et organisation du Programme d'Appui à la Gestion Durable des Ressources Halieutiques (PAGRHD).

République de Côte d'Ivoire, 2014. Loi portant Code forestier.

Riezebos E.P., Vooren A.P., Guillaumet J.L., Sloom P.H.M. et Hazeu G.W., 1994. Le Parc National de Taï : I- Synthèse des connaissances, II- Bibliographie. La Fondation Tropenbos, Wageningen, Pays-Bas.

Schweter M. 2012. Interprétation des images Spot. Détermination de la surface de forêt du Parc national de Taï. PACPNT, GTZ, San Pédro.

Sepp S., 2014. Reboisement villageois individuel – Côte d'Ivoire. Abidjan, GIZ.

Tchoundjeu Z., Tsobeng A., Degrande A., Sado T., Tabuna H., Asaah E. et Iseli J., 2011. Domestication de *Irvingia gabonensis* : Fiche technique. ICRAF-Afrique de l'Ouest et du Centre.

Yéo N.R., 2014. Format de proposition de projet PPS/FEM *Irvingia gabonensis*.

Vanga A.F., 2004. Conséquences socio-économiques de la gestion des ressources naturelles: cas des pêcheries dans les lacs d'Ayamé et de Buyo (Côte d'Ivoire) TROPICULTURA, 2004, 22, 3, pp. 159-160.

Varlet F., 2013. Etude de la production du cacao en zone riveraine du Parc national de Taï, Patrimoine mondial, réserve de biosphère. GIZ.

Wikipédia (a), s.d. *Tieghemella heckelii* : In : Petite Flore de l'ouest-Africain: 79 (1954).

Wikipédia (b), s.d. *Tieghemella heckelii* (A.Chev. Prot. 7(1): Timbers/Bois d'œuvre 1.

Zabouo A. A., 2013. Contribution à l'accès aux plantes médicinales et au partage des avantages liés à leur exploitation dans la périphérie du Parc National de Taï en Côte d'Ivoire : cas du village de Djouroutou. Mémoire de D.E.S.S. ERAIFT/Programme UNESCO, Kinshasa.

Annexes

| | |
|--|----|
| Annexe 1: Ressources végétales de l'Espace Taï..... | 67 |
| Annexe 2 : Fiche du CIRAD sur <i>I. gabonensis</i> | 72 |
| Annexe 3 : Tableau des espèces animales menacées de l'espace Taï. | 74 |
| Annexe 4 : Arrêté municipal protégeant la forêt de la Mairie de Taï..... | 75 |
| Annexe 5: Proposition de procédure pour l'élaboration de Plans d'aménagement et de gestion des forêts des collectivités territoriales, des communautés rurales et personnes physiques dans l'espace Taï..... | 77 |
| Annexe 6 : Proposition de convention sur l'aménagement et la gestion des forêts de collectivités territoriales, de communautés rurales et de personnes physiques dans l'Espace Taï..... | 80 |
| Annexe 7: Liste des personnes rencontrées..... | 84 |
| Annexe 8: Liste de présence à la restitution..... | 88 |
| Annexe 9 : Canevas guide d'entretien..... | 90 |

Annexe 1: Ressources végétales de l'Espace Taï.

Tableaux 1a : Ressources végétales et leur utilisation.

| N° | Noms scientifiques | Famille | Noms communs | Nom local ²⁶ | Principales utilisations | Produits utilisés |
|----|--------------------------------|----------------|----------------------------------|---|---|---------------------------|
| 1 | <i>Alchornea cordifolia</i> | EUPHORBIACEAE | Vigo | Pôrô-houii (O), Pôlô (O) | Médicale | Feuilles, écorce, Racines |
| 2 | <i>Allophylus africanus</i> | SAPINDACEAE | Ouangran | Péyô-nan (O) | Médicale, Construction | Ecorce, bois |
| 3 | <i>Alstonia boonei</i> | APOCYNACEAE | Emien | Kloha-tou (O), Mohin (G), Êmien (B) | Artisanat, Médicale | Bois, Feuilles |
| 4 | <i>Annona muricata</i> | ANNONACEAE | Corossolier à fruits hérissés | Sessain-tou (O), Amlonnon (G) | Alimentaire, Médicale | Fruits |
| 5 | <i>Anopyxis klaineana</i> | RHIZOPHORACEAE | Bodioa | Parou (O) | Médicale | Ecorce, bois |
| 6 | <i>Anthocleista nobilis</i> | LOGANIACEAE | Brobro | Djouanpklo (O), Wowoliwo (B) | Médicale | Ecorce |
| 7 | <i>Antiaris africana</i> | MORACEAE | Ako | Koèrè (O), Bofoin (B) | Médicale, Construction, Artisanat | Ecorce, Bois, Sève |
| 8 | <i>Bambusia vulgaris</i> | | Bambou de Chine | Têhêkpaou / Pahoukpahou (G) | Construction, Médicale | Tige, Feuilles |
| 9 | <i>Baphia nitida</i> | PAPILIONACEAE | Okoué | Djahé (O), Djahin (G) | Médicale | Feuilles |
| 10 | <i>Bombax buonopozense</i> | BOMBACACEAE | Kondroti | Djo tôrô (O), M'Blahi gbôhô (G) | Alimentaire | Feuilles |
| 11 | <i>Beilschmiedia mannii</i> | | Atiokouo | Blérié (O), Bilé / Biyiê (G) | Alimentaire | Graines |
| 12 | <i>Calpocalyx aubrevillei</i> | MIMOSACEAE | Guépizou | Marou ou Mantou (O), Man-touè (G) | Alimentaire, Médicale | Graines |
| 13 | <i>Canarium schweinfurthii</i> | BURSERACEAE | Aiélé | Djissè-tou (O), Bo- toué (G), Ahié (B) | Médicale | Ecorce, Bois |
| 14 | <i>Carapa procera</i> | MELIACEAE | Dona | Tohouyouho-tou (O), Kondou (O) | Médicale, Soins corporels | Ecorce, Graines |
| 15 | <i>Cassia aubrevillei</i> | CAESALPINACEAE | Akofiamenda | Lahadié (O), Flon- mohin (G) | Médicale | Ecorce |

²⁶ B = Baoulé ; O = Oubi, G = Guéré.

| | | | | | | |
|----|----------------------------------|----------------|------------------|---|--|--|
| 16 | <i>Ceiba pentadra</i> | BOMBACACEAE | Fromager | Djo (O), Djo (G), N'Gnin (B) | Alimentaire | Feuilles, Bois |
| 17 | <i>Chidlovina sanguinea</i> | CAESALPINACEAE | Bala | Kôwè-tou (O), M'Bahèlè (G) | | Ecorce |
| 18 | <i>Chlorophora excelsa</i> | MORACEAE | Iroko | Guéhé (O), Guéhé (G), Ela (B) | Médicale, Construction, Artisanat | Feuilles, Ecorce, Bois |
| 19 | <i>Clerodendrum volubile</i> | VERBENACEAE | - | Népou (O), Nimbou (G) | Médicale | Feuilles |
| 20 | <i>Cola nitida</i> | | Kolatier | Yè-tou (G), Wéssé (B) | Alimentaire | Fruits |
| 21 | <i>Coula edulis</i> | OLACACEAE | Noisetier, Attia | Hô-tou (O), Séa-tou (G), Atcha (B) | Alimentaire, Médicale, Construction | Fruits, Ecorce, Bois |
| 22 | <i>Dacryodes klaineana</i> | BURSERACEAE | Adjouaba | Souman-tou (O), Adjouaba (B) | Alimentaire | Fruits, Bois |
| 23 | <i>Diospyros sanza-minika</i> | EBENACEAE | Sanza-minika | Kahè (O), Assui kouèkou (B) | Médicale, Construction | Ecorce, Bois |
| 24 | <i>Elaeis guineensis</i> | | Palmier à huile | Gao / Kpohor (G), Mé (B) | Alimentaire, Construction, Soins corporels | Tige (Coeur), Sève, Fruits, Graines |
| 25 | <i>Entandrophragma angolense</i> | MELIACEAE | Tiama | Gblô-tou (O), Tiama (B) | Médicale, Construction, Artisanat | Ecorce, Bois |
| 26 | <i>Entandrophragma utile</i> | MELIACEAE | Sipo | Gblô-tou (O), N'Dôhouè (G), Djra (B) | Médicale, Construction, | Ecorce, Bois, Sève |
| 27 | <i>Erythrophleum ivorense</i> | CAESALPINACEAE | Tali | Djrou-tou (O), Djouhou-touè (G), Alui (B) | Médicale | Ecorce |
| 28 | <i>Euphorbia hirta</i> | EUPHORBIACEAE | - | Oulagboro (O) | Médicale | - |
| 29 | <i>Fagara macrophylla</i> | RUTACEAE | Bahé | Gbossoué (O), Gbohoulé (G) | Alimentaire, Médicale | Feuilles, Ecorce, Bois |
| 30 | <i>Ficus exasperata</i> | MORACEAE | Dèdè | Gnanhin (O) | Médicale, Alimentaire | Feuilles, Alimentaire |
| 31 | <i>Ficus capensis</i> | MORACEAE | Poro | Bouroutou (O) | Médicale, Alimentaire, | Ecorce, Racines, Fruits, Bois |

| | | | | | | |
|----|-----------------------------------|----------------|-------------------|--|---|------------------------|
| | | | | | Artisanat | |
| 32 | <i>Garcinia cola</i> | | Petit cola | Djarou-tou (O), Gouèkpa (G), Tchampia (B) | Alimentaire, Médicale, Soins corporels | Fruits, Tige |
| 33 | <i>Harungana madagascariensis</i> | HYPERIACACEAE | Ombe | Torra (O), Srohoè (G), Kossoi (B) | Médicale | Ecorce, Fruits |
| 34 | <i>Hoslundia opposita</i> | LAMIACEAE | - | Kou-flahan (O), Gbalôlikoula (G) | Médicale | Feuilles |
| 35 | <i>Irvingia gabonensis</i> | IRVINGIACEAE | Boborou | Kplélé-tou (O), Kplé tou (G), Kaclou (B) | Alimentaire, Construction | Amandes, Bois |
| 36 | <i>Lovoa trichilioides</i> | MELIACEAE | Dibétou | Douwè-tou (O) | Médicale, Construction, Artisanat | Ecorce, Bois |
| 37 | <i>Maesobotrya barteri</i> | EUPHORBIACEAE | Wouniogba | Gbôho-tou (O), Zahêloukou (G) | Alimentaire, Médicale | Fruits, Feuilles |
| 38 | <i>Mitragyna ciliata</i> | RUBIACEAE | Bahia | Tôho (O), Nyomboé (G), Baya (B) | Alimentaire, Construction, Médicale, Artisanat | Fruits, Bois, Ecorce |
| 39 | <i>Monodora myristica</i> | ANNONACEAE | Mouè | Hanlôn-tou ou Gbala- tou (O), S'son-touè (G), Foin (B) | Médicale, Alimentaire | Fruits, Graines |
| 40 | <i>Morinda lucid</i> | RUBIACEAE | Kouaia | Kaloka (O) | Médicale | Feuilles, Ecorce |
| 41 | <i>Myrianthus arboreus</i> | MORACEAE | Wounian | Térô-tou (O), Tôbô- tou | Alimentaire, Médicale | Feuilles, Fruits |
| 42 | <i>Nauclea diderrichii</i> | RUBIACEAE | Badi | Towo-tou (O), Daho- touè (G), Atrêlè (B) | Médicale, Alimentaire | Ecorce, Fruits, Bois |
| 43 | <i>Newbouldia laevis</i> | BIGNONIACEAE | Balié | Gbo-tou (O), Gbo-tou (G) | Médicale | Ecorce, Feuilles, Bois |
| 44 | <i>Oldfieldia africana</i> | | Dantoué | Dan-tou (G) | Soins corporels, Artisanat | Ecorce, Bois |
| 45 | <i>Oncoba spinosa</i> | FLACOURTIACEAE | Arbre à tabatière | Kohoun-gbi (O) | Médicale | Racines |
| 46 | <i>Pachypodanthium staudtii</i> | ANNONACEAE | Anoiketi | Clôclô-tou (O) | Médicale, Soins corporels | Ecorce |
| 47 | <i>Pentaclethra macrophylla</i> | MIMOSACEAE | Ovala | Djôhò-tou (O), Djêho-tou (G) | Alimentaire, Médicale | Graines, Ecorce |
| 48 | <i>Pentadesma butyracea</i> | CLUSIACEAE | Lami | Srou-tou (O) | Médicale, Soins | Ecorce, Graines, Bois |

| | | | | | | |
|----|---------------------------------|----------------|-----------------------|--|---|---------------------------|
| | | | | | corporels, Artisanat | |
| 49 | <i>Margaritatria dioscoides</i> | EUPHORBIACEAE | Liè | Yilé (O) | Médicale | Ecorce, Racines |
| 50 | <i>Pynanthus angolensis</i> | MYRISTICACEAE | Ilomba | Touroutoué (O), M'Bébé N'Lohii (G) | Médicale, Construction | Ecorce, Bois |
| 51 | <i>Raphia hookeri</i> | | Raphia | Dohoun (G), Gbalé (B) | Alimentaire, Artisanat | Sève, Feuilles |
| 52 | <i>Rauvolfia vomitoria</i> | APOCYNACEAE | Déchavi | Tèrè-tou (O), Yablon (G) | Médicale | Ecorce, Fruits, Racines |
| 53 | <i>Ricinodendron heudelotii</i> | | Eho, Akpi | Karo-tou (O), Kôhou- tou (G), Akpi (G) | Alimentaire | Graines |
| 54 | <i>Sacoglottis gabonensis</i> | HUMIRIACEAE | Akouapo | Tèhè-tou (O), Dèhè- tou (G) | Alimentaire, Médicale | Fruits, Ecorce |
| 55 | <i>Scottelia chevalieri</i> | FLACOURTIACEAE | Akossika | Gbéro-toué (O) | Médicale, Construction | Racines, Bois |
| 56 | <i>Tectona grandis</i> | | Teck | - | Medicale | Feuilles, Bois |
| 57 | <i>Terminalia ivorensis</i> | COMBRETACEAE | Framiré | Bliè (O), Bliè (G), Fla (B) | Médicale, Artisanat | Ecorce, Bois |
| 58 | <i>Tetracera patoria</i> | DILLENIAACEAE | Liane à eau | Glè-wlouhou (O), Zéhéloubou (G), Tègnamman (B) | Médicale | Feuilles |
| 59 | <i>Tieghemella heckelii</i> | SAPOTACEAE | Makoré | Djouroutou (O), Djouhou-tou (G), N'Gouin (B) | Alimentaire, Médicale | Amandes, Ecorce |
| 60 | <i>Trema guineensis</i> | ULMACEAE | Adaschia | Hellayouho (O) | Médicale, Construction | Feuilles, Bois |
| 61 | <i>Triplochiton scleroxylon</i> | | Samba | Wahoué (G) | Alimentaire | Feuille |
| 62 | <i>Turraeanthus africana</i> | MELIACEAE | Avodiré | - | Médicale, Construction, Artisanat | Ecorce, Bois |
| 63 | <i>Vernonia colorata</i> | ASTERACEAE | Kouosafina | Gbaneron (O) | Médicale | Feuilles, Ecorce, Racines |
| 64 | <i>Vismia guineensis</i> | HYPERIACEAE | Ouombehiapi | Gblô-glè (O) | Médicale, Construction | Feuilles, Bois |
| 65 | <i>Xylopiya aethiopica</i> | ANNONACEAE | Poivrier de Guinée | Doroglo-gbè (O), Ciciancian (B) | Construction, Médicale | Bois, Fruits |

Source : Pro Natura, s.d.

Tableaux 2a : Espèces agroforestières²⁷

| Espèce | Délimitation | Brise-vent | Conservation des eaux et des sols | Clôtures | Caractères |
|--|--------------|------------|-----------------------------------|----------|---|
| <i>Acacia auriculiformis</i> | | X | | | Port plutôt en boule, feuilles persistantes, fixation d'azote médiocre, assez bon bois de feu mais pas de rejets. |
| <i>Acacia mangium</i> | X | X | | | Port mixte, feuilles persistantes, fixation d'azote, bois de feu médiocre et pas de rejets. |
| <i>Albizzia guachepele</i> | X | X | X | | Port mixte, feuilles persistantes, fixation d'azote, bon bois de feu et rejets abondants. |
| <i>Albizzia lebbek</i> | X | X | X | | Port mixte, feuilles persistantes, fixation d'azote, bon bois de feu et rejets abondants. |
| <i>Anacardium occidentale</i> , Anacardier | | X | | | Port plutôt en boule, très rustique, feuilles persistantes, fruits, bois de feu et rejets abondants |
| <i>Cassia siamea</i> | X | X | | | Port mixte, feuilles persistantes, bois de feu, perches, rejets abondants. Attention, à son caractère envahissant en zone humide. |
| <i>Eucalyptus tereticornis</i> | X | X | | | Port élancé, feuilles persistantes, usage en pharmacopée, bois de feu, perches et rejets abondants. |
| <i>Gliricidia sepium</i> | | X | X | X | Port plutôt en boule, fixation d'azote et valeur fourragère. |
| <i>Gmelina arborea</i> | X | X | | X | Port mixte, assez rustique, peu de défoliation et valeur fourragère. |
| <i>Tectona grandis</i> , Teck | X | X | | | Port mixte, très rustique, perte des feuilles en saison sèche, perches. |

Source : Pro Natura, s.d.

²⁷ Toutes ces espèces sont exotiques et ont fait objet d'études en Côte d'Ivoire.



cirad-00429263, version 1 1 - 2 Nov 2009

Irvingia gabonensis un fruitier sauvage d'avenir



Irvingia gabonensis
var *excelsa*

Pourquoi planter *Irvingia gabonensis* ?

Irvingia gabonensis Baill. (*Irvingiaceae*) est un grand arbre des forêts denses d'Afrique tropicale humide atteignant 35 à 40 mètres de hauteur dont les fruits produisent une amande comestible appréciée et connue, en Côte d'Ivoire, sous le nom vernaculaire de Kplé en langue Wè, et de Kakiou chez les Akan.

Les fruits tombés sont ramassés en saison sèche entre décembre et mars. Les amandes séchées et écrasées sont utilisées pour préparer une sauce gluante et aromatique très consommée dans l'ouest et le sud-ouest du pays.

Les amandes d'*Irvingia gabonensis* constituent un important complément nutritionnel (vitamines, matières grasses, protéines, éléments minéraux) et

leur commercialisation procure des revenus financiers aux populations rurales grâce à un important commerce informel local.

Au Cameroun, en 1995, les ventes dans seulement 25 marchés étaient évaluées à 270 000 \$ US. En 1975, le commerce international était estimé par l'ICRAF à 50 millions de \$ US. En raison de la forte déforestation et du raccourcissement de la durée des jachères, *Irvingia gabonensis* se raréfie, comme plusieurs autres plantes alimentaires sauvages. Cette raréfaction est aggravée par la quasi absence de régénération naturelle.

Il y a quelques années encore, le ramassage des fruits d'*Irvingia* était autorisé à tout un chacun ; aujourd'hui autorisé à tout un chacun ; aujourd'hui

hui cette activité de récolte est presque exclusivement réalisée par les seuls propriétaires terriens qui se la réservent. La raréfaction d'*Irvingia gabonensis* est une menace pour la sécurité alimentaire des populations rurales dont elle augmente la dépendance vis à vis des produits manufacturés de remplacement.

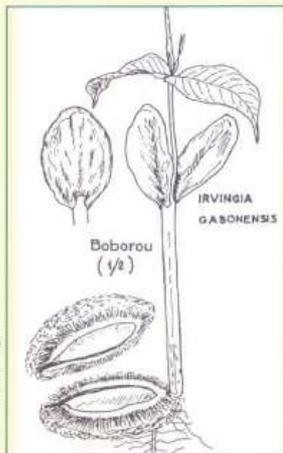
En résumé, la plantation d'*Irvingia gabonensis* va permettre :

- d'accroître la production d'amandes
- de préserver la sécurité alimentaire et d'augmenter les ressources des paysans
- de sauvegarder l'espèce par la maîtrise de son mode de reproduction et de participer à la conservation de la biodiversité végétale.



C. Doumenge

Fruits de *Irvingia gabonensis*



de la Mensbrügge

Plantule de *Irvingia gabonensis*

Création de vergers d'*Irvingia*

Récolte des fruits et préparation des graines

Les fruits mûrs d'*Irvingia gabonensis* sont ramassés en saison sèche, à partir de décembre, sous des semenciers naturels. Ces arbres mères doivent être bien choisis : on préférera ceux qui produisent de gros fruits de façon régulière et dont l'amande a de bonnes qualités organoleptiques (donnent des sauces qui ont un bon goût).

Les fruits sont conservés en petits tas, à l'ombre, dans un endroit humide pendant trois à quatre semaines, pour accélérer la décomposition de la pulpe et favoriser le ramollissement de la coque du noyau contenant l'amande.

Par temps sec, il faut arroser les tas tous les trois jours. Lorsque la pulpe est pourrie, on retire les noyaux manuellement. Ils sont alors bons à semer.

On peut accélérer la germination en faisant sécher les noyaux fraîchement extraits, à l'ombre, pendant deux jours (trois jours maximum) puis en les trempant dans de l'eau froide pendant 24 heures.

La germination intervient alors au bout de un à deux mois alors que les graines qui n'ont pas subi ce traitement, mettent habituellement trois à six mois avant de germer.

Pépinière

Pour planter en juin, il faut commencer les travaux de pépinière en décembre. Il faut confectionner les planches ou remplir les sachets avec de la terre forestière noire, de surface. Il est préférable de produire les plants en sachets (pots) car cela facilite le transport des jeunes arbres jusqu'aux champs ainsi que leur plantation. Une ombrière doit être construite au dessus des sachets ou des planches ; pour cela on peut utiliser des feuilles de palmiers. On sème une graine par sachet ou par poquet en la plaçant couchée horizontalement, à environ trois cm de profondeur. L'arrosage est fait deux fois par jour jusqu'à la germination et une

seule fois ensuite jusqu'à la plantation. En cas d'attaques d'insectes, traiter au Décis (250 ml dans 10 l d'eau pour 2000 m²). L'ombrière sera enlevée un mois avant la plantation. On peut aussi extraire l'amande du noyau et la semer directement, ce qui accélère la germination. Cependant, il faut prendre des précautions supplémentaires car l'amande est plus fragile que le noyau et elle est rapidement attaquée par les insectes et les champignons. Avant de semer, il faut traiter la terre de pépinière avec du Furadan pour prévenir les attaques de champignons et enrober l'amande avec un insecticide systémique de traitement des semences.



Houppier d'un *Irvingia gabonensis* de 10 ans en plantation



Fût d'un *Irvingia* de 10 ans



Auteurs : Guy Modeste Gnahoua, Ahoutou Konan, Dominique Louppe

Piquetage et trouaison

Le piquetage consiste à mettre un piquet à l'emplacement futur de l'arbre à planter.

Les écartements conseillés sont différents selon qu'*Irvingia gabonensis* est associé aux cultures pérennes ou aux cultures vivrières.

- Avec le café ou le cacao, une densité de 25 pieds/ha est conseillée soit un écartement de 20 m x 20 m. Les pieds d'*Irvingia gabonensis* sont plantés dans les interlignes, la même année que la culture principale. Dans les vieux vergers de café et de cacao, il est possible de le planter dans les trouées laissées par les cacaoyers ou caféiers morts.

- Avec les cultures vivrières (igname, riz, maïs), *Irvingia gabonensis* sera planté dès la première année de mise en valeur de la terre avec la culture de tête de rotation, aux écartements de 8 m x 8 m (156 pieds/ha) ou de 10 m x 10 m (100 pieds/ha). Ces densités permettent de cultiver entre les arbres pendant plusieurs années avant que les cimes ne fassent trop d'ombre.

Lorsque le piquetage a été réalisé, il faut procéder à la trouaison : on fait des trous (40 x 40 x 40 cm) comme pour la plantation du cacaoyer.

Plantation

La plantation d'*Irvingia gabonensis* se fait dès le début de la saison des pluies. Les arbres sont bons à planter quand ils ont entre trois et quatre mois et sont hauts de 30 à 40 cm.

Si les plants ont été élevés en planche, il est recommandé de les déterrer avec la motte de terre qui entoure les racines et de les planter avec cette motte. Le plus simple reste l'utilisation de plants élevés en pots (voir la fiche « Planter une jachère forestière »).

L'entretien des jeunes plants est nécessaire pour garantir la réussite de

la plantation. L'entretien est simplifié lorsque les arbres sont plantés au milieu des cultures car les arbres profitent des entretiens qui sont apportés à ces dernières. Avec l'igname toutefois, il faut veiller à ce que les tiges volubiles n'étouffent pas les jeunes plants.

En cas d'arrêt des cultures associées, des désherbages, en « puits » d'un mètre de diamètre autour des pieds d'*Irvingia gabonensis* sont conseillés aussi longtemps que les arbres n'ont pas atteint 6 mètres de haut.

Impact

L'association d'*Irvingia gabonensis* aux vergers de caféiers ou de cacaoyers est une façon de réintroduire l'arbre dans l'exploitation agricole et de créer un microclimat qui bénéficie aux cultures pérennes.

L'arbre contribue traditionnellement à renforcer la tenure foncière en l'absence de cadastre. Il permet de diversifier les productions agricoles. La plantation d'*Irvingia* a un impact environnemental, social et économique positif.

Effet sur la productivité du système et la réduction de la pauvreté

La vente des amandes d'*Irvingia gabonensis* est un commerce florissant dans toute la Côte d'Ivoire. La création de vergers chez les paysans contribuera à augmenter les productions d'amandes et, par conséquent, les recettes générées par ce commerce.

L'augmentation de l'offre des amandes permettra de formaliser leur commerce, d'organiser la filière jusqu'à la transformation et au conditionnement du produit, tant pour la consommation locale que pour l'exportation.

Conditions d'applications et difficultés

Les vergers d'*Irvingia* ne peuvent être installés qu'en zone forestière humide ou pré-forestière, sur des sols profonds et bien drainés.

La plantation des arbres est réservée aux seuls propriétaires terriens qui doivent être formés aux techniques de plantation. La principale difficulté réside

dans l'entrée en production tardive (10 ans) des arbres. Il serait souhaitable de sélectionner des *Irvingia* productifs, de les multiplier par bouturage et de les tester pour ensuite entreprendre une production et une diffusion importantes de clones sélectionnés à fructification abondante et précoce.

Indicateurs de réussite

Les taux de survie d'*Irvingia gabonensis* en plantation sont en général élevés (plus de 75%). Les arbres doivent dépasser deux mètres de haut à trois

ans, quatre mètres à cinq ans et six mètres à sept ans. L'entrée en production doit débuter à 10 ans.

Annexe 3 : Tableau des espèces animales menacées de l'espace Taï.

| Statut UICN | Nom scientifique | Nom commun | Famille |
|---------------------------------|------------------------------------|----------------------------------|-----------------|
| Préoccupation Mineure | <i>Cephalophus dorsalis</i> | Céphalophe à bande dorsale noire | Cephalophinae |
| | <i>Cephalophus monticola</i> | Céphalophe bleu / C. de Maxwell | Cephalophinae |
| | <i>Cephalophus niger</i> | Céphalophe noir | Cephalophinae |
| | <i>Cephalophus silvicultor</i> | Céphalophe à dos jaune | Cephalophinae |
| | <i>Hyemoschus aquaticus</i> | Chevrotain aquatique | Tragulidae |
| | <i>Syncerus caffer</i> | Buffle | Bovinae |
| | <i>Phyllastrephus baumanni</i> | Bulbul de Baumann | Pycnonotidae |
| Quasi Menacé | <i>Epomops buettikoferi</i> | Chauve-souris | Pteropodidae |
| | <i>Cephalophus ogilbyi</i> | Céphalophe d'Ogilby | Cephalophinae |
| | <i>Falconau manni</i> | Faucon crécerellette | Accipitridae |
| | <i>Tragelaphus eurycerus</i> | Bongo | Tragelaphinae |
| | <i>Bledaeximius</i> | Bulbul Moustac à tête olive | Pycnonotidae |
| | <i>Bathmocercus cerviniventris</i> | Fauvette aquatique à capuchon | Sylviidae |
| Vulnérable | <i>Cercocebus torquatus</i> | Cercocèbe à collier blanc | Cercopithecidae |
| | <i>Bycanistes cylindricus</i> | Calao à joues brunes | Bucerotidae |
| | <i>Ceratogymna elata</i> | Grand calao à casque jaune | Bucerotidae |
| | <i>Cercopithecus diana</i> | Diane | Cercopithecidae |
| | <i>Colobus polykomos</i> | Colobe magistrat | Cercopithecidae |
| | <i>Hipposideros marisae</i> | Chauve-souris | Rhinolophidae |
| | <i>Cephalophus zebra</i> | Céphalophe zébré | Cephalophinae |
| | <i>Agelastes meleagrides</i> | Pintade à poitrine blanche | Phasianidae |
| | <i>Scotopelia ussheri</i> | Chouette pêcheuse d'Ussher | Strigidae |
| | <i>Picathartes gymnocephalus</i> | Picatharte chauve de Guinée | Corvidae |
| | <i>Campephaga lobata</i> | Echenilleur occidental à fanon | Campephagidae |
| | <i>Criniger olivaceus</i> | Bulbul huppé à barbe jaune | Pycnonotidae |
| | <i>Prinia leontica</i> | Fauvette | Sylviidae |
| | <i>Melaenornis annamarulae</i> | Gobe-Mouche noir du Nimba | Muscicapidae |
| | <i>Osteolaemus tetraspis</i> | Crocodile de forêt | Crocodylidae |
| En Danger | <i>Liberiictis kuhni</i> | Mangouste du Libéria | Herpestidae |
| | <i>Loxodonta africana</i> | Eléphant | Elephantidae |
| | <i>Choeropsis liberiensis</i> | Hippopotame pygmée | Hippopotamidae |
| | <i>Cephalophus jentinki</i> | Céphalophe de Jentink | Cephalophinae |
| | <i>Micropotamogale lamottei</i> | Micropotamogale | Tenrecidae |
| | <i>Pan troglodytes verus</i> | Chimpanzé | Pongidae |
| En danger critique d'extinction | <i>Malimbus ballmanni</i> | Malimbe de Ballmann | Estrildidae |
| | <i>Cheloniamydas sp</i> | | Cheloniidae |
| | <i>Phyllastrephus leucolepis</i> | Bulbul à ailes tachetées | Pycnonotidae |
| | <i>Crocidura wimmeri</i> | Musaraigne | Soricidae |
| | <i>Dermochelys coriacea</i> | | Dermochelydidae |
| Donnée Insuffisante | <i>Eretmochelys imbricata</i> | | Cheloniidae |
| | <i>Neritina salensis</i> | | Neritidae |
| Donnée Insuffisante | <i>Melignomon eisentrauti</i> | Indicateur d'Eisentraut | Indicatoridae |

Source : OIPR, 2013

Annexe 4 : Arrêté municipal protégeant la forêt de la Mairie de Taï.

DISTRICT DES MONTAGNES

RÉGION DU CAVALLY

DEPARTEMENT DE TAÏ



REPUBLICQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

**ARRETE MUNICIPAL N° 002 /M.TAÏ/SG/S.T.
PORTANT PROTECTION DE LA PARCELLE DENOMMEE
LA FORET DU N'ZE SITUEE ENTRE LA RIVIERE N'ZE ET
LE QUARTIER RESIDENTIEL I**

Vu la loi n° 78-09 janvier 1978, portant institution de Communes de plein exercice en Côte d'Ivoire, complétée par la loi n°85-1085 du 17 octobre 1985 ;

Vu le décret n° 95-941 du 13 décembre 1995, portant création de nouvelles Communes ;

Vu la loi n° 2012-1128 du 13 décembre 2012, portant organisation des collectivités Territoriales ;

Vu l'ordonnance n°2011-262 du 28 septembre 2011, portant orientation sur l'organisation générale de l'Administration territoriale de l'Etat ;

Vu la loi n° 2003-208 du 7 juillet 2003, portant transfert et répartition de compétences de l'Etat aux collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2003-489 du 26 décembre 2003, portant régime financier, fiscal et domanial des collectivités territoriales ;

Vu le procès-verbal du 21 juin 2013, portant élection du Maire et de ses Adjoints ;

A R R E T E

- ARTICLE 1^{er} :** La parcelle dénommée la FORET du N'ZE, hors lotissement, située entre la rivière NZê et le quartier Résidentiel I est déclarée désormais zone protégée et fera l'objet d'une prise de décret pour être transformée en Réserve Volontaire de la Commune.
- ARTICLE 2 :** Il est formellement interdit d'y mener les activités de défrichage, d'abattage, de coupe de bois de chauffe et de chasse.
- ARTICLE 3 :** Toute personne qui enfreindrait à cet arrêté fera l'objet de poursuites judiciaires.
- ARTICLE 4 :** Le présent arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.
- ARTICLE 5 :** Le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à TAI, le 06 MAI 2013

AMPLIATIONS

| | |
|--------------------------------------|----|
| Prefet de tai..... | 1 |
| Sous-prefet de tai..... | 1 |
| Cabinet du maire..... | 1 |
| Adjoints au maire..... | 3 |
| X D.G. OIPR..... | 1 |
| D.D. Agriculture..... | 1 |
| Cartonnement des eaux et forets..... | 1 |
| Conseillers municipaux..... | 24 |
| Brigade de la gendarmerie..... | 1 |
| Secrétaire general..... | 1 |
| Services techniques..... | 1 |
| Chefs de village..... | 8 |
| Affichage..... | 1 |
| Arch / chrono..... | 1 |



D. G. GNONKONTE

Annexe 5: Proposition de procédure pour l'élaboration de Plans d'aménagement et de gestion des forêts des collectivités territoriales, des communautés rurales et personnes physiques dans l'espace Taï.

Introduction

Les initiatives de conservation de forêts à la périphérie du PNT, si elles doivent prospérer, nécessitent un cadre de gestion participatif et intégré. La seule volonté des initiateurs ne sauraient suffire dans un contexte où la pression démographique et les pratiques agricoles ne cessent de réduire la trame forestière ou ce qu'il en reste autour du PNT.

La prise en compte de différents acteurs devient nécessaire si l'on tient à parvenir à une gestion durable des forêts des collectivités territoriales, des communautés rurales et des personnes physiques. Cette démarche doit d'ailleurs se refléter dans l'élaboration de plans d'aménagement et de gestion de ces forêts en vue de les pérenniser et d'en tirer le meilleur profit.

Le nouveau Code Forestier Ivoirien prévoit d'ailleurs que les forêts des collectivités territoriales, des communautés rurales et des personnes physiques soient dotées de plans d'aménagement. Le présent travail se veut être un appui aux différents acteurs engagés dans la conservation de forêts dans l'espace Taï pour l'élaboration de tels documents stratégiques.

1. Objectif global

De façon globale, la présente proposition tient à contribuer à une gestion durable des forêts issues d'initiatives collectives ou individuelles de conservation dans l'espace Taï.

2. Objectif spécifique

Plus spécifiquement, il s'agit de présenter une démarche pouvant aboutir au choix de mesures et de règles de gestion durable des forêts des collectivités territoriales, des communautés rurales et des personnes physiques dans l'espace Taï.

3. Procédure d'élaboration des plans d'aménagement et de gestion

o Phase 1 : Constitution d'un groupe de travail

L'intérêt du groupe de travail réside à plusieurs niveaux. Dans l'optique d'une gestion durable des forêts, il permet de :

- partager et harmoniser les points de vue dans les prises de décision ;
- impliquer les différents acteurs dans la phase de mise en œuvre du plan ;
- favoriser l'appropriation du plan par les différents acteurs ;
- promouvoir un intérêt commun dans la conservation des forêts et le développement.

Le groupe de travail est composé d'une diversité de personnes représentant des structures ou entités dont l'implication reste essentielle pour parvenir à la gestion durable des différents types de forêt (tabl.). Pour faciliter les travaux de réflexion du groupe, un minimum de 10 personnes et un maximum de 30 personnes est acceptable.

Tableau : Proposition pour la composition de groupes de travail pour la gestion durable des forêts.

| Type de forêt à gérer | Composition groupe de travail |
|--|--|
| Forêts des collectivités territoriales | <ol style="list-style-type: none"> 1. OIPR 2. Eaux et Forêts 3. GIZ 4. Collectivité territoriale 5. Populations |
| Forêts des communautés rurales | <ol style="list-style-type: none"> 1. OIPR 2. Eaux et Forêts 3. GIZ 4. Collectivité territoriale 5. Populations |
| Forêts de personnes physiques | <ol style="list-style-type: none"> 1. OIPR 2. Eaux et Forêts 3. GIZ 4. Collectivité territoriale 5. Populations 6. Personne physique |

Avant le démarrage de la phase 2, une convention est signée entre les membres du groupe de travail (cf annexe 5b). Le groupe de travail doit se présenter auprès de la population lors d'une réunion pour expliquer son rôle, ses tâches et la raison pour laquelle la communauté doit s'impliquer dans la gestion de la forêt.

○ **Phase 2 : Description de la forêt à gérer**

La phase 2 rend compte des connaissances de la collectivité territoriale, de la communauté rurale ou de la personne physique sur la forêt à gérer. Ces connaissances sont relatives à :

- l'historique ;
- la localisation ;
- le paysage (limites, occupation du sol aux alentours, pistes, cours d'eaux, rituels sacrés, ...).
- les potentialités ;
- les contraintes et facteurs limitant.

○ **Phase 3 : Définition des mesures et règles d'aménagement et de gestion**

Les mesures d'aménagement et de gestion sont des groupes d'actions relatives à l'aménagement et à la mise en valeur de la forêt à gérer. Les mesures suivantes sont proposées :

- Propriété ;
- Délimitation et accès ;
- Protection et surveillance ;
- Flore et faune (inventaires, introduction d'espèces) ;
- Activités génératrices de revenus (éco tourisme, apiculture) ;
- Formation ;
- Information et sensibilisation ;
- Partage des avantages ;
- Règlement litiges.

Pour chacune des mesures, des règles sont produites indiquant clairement les actions à réaliser. Ces règles s'inscrivant dans le temps, un chronogramme s'étendant sur cinq est établi par le groupe de travail. Il indique les actions à mettre en œuvre à court, moyen et long termes. Pour chacune des actions, les personnes ressources chargées de leur exécution sont identifiées.

Un comité de gestion chargé de la mise en œuvre et du suivi-évaluation du plan est également proposé. Pour plus d'efficacité, les membres représentant les parties signataires du protocole d'accord sont les membres de ce comité de gestion.

Au terme de cette phase, un plan d'aménagement et de gestion provisoire est produit.

○ **Phase 4 : Adoption du plan d'aménagement et de gestion**

Le plan provisoire est présenté à la population par le groupe de travail au cours d'une réunion. Suite aux échanges qui s'en suivent, le plan est adopté sous réserve des observations pertinentes à prendre en compte. Un plan d'aménagement final est enfin élaboré par le groupe de travail. L'adoption est alors synonyme de validation par les différents acteurs.

Le plan d'aménagement et de gestion final produit est par la suite soumis selon le cas et suivant les dispositions du Code Forestier :

- aux autorités administratives locales en ce qui concerne les forêts des Collectivités territoriales ;
- à l'administration forestière pour ce qui est des forêts des communautés rurales et des forêts des personnes physiques.

Cette autre procédure de validation confère en définitive le caractère « officiel » au plan élaboré.

○ **Phase 5 : Suivi-évaluation et révision du plan d'aménagement et de gestion**

Le suivi-évaluation s'attèle à apprécier le niveau d'avancement des mesures et règles de gestions retenues dans le plan. Il permet d'apprécier l'effet et les impacts des actions entreprises sur les populations, l'environnement bio-physique et la gouvernance de la ressource forestière.

Un bilan doit mettre en évidence aussi bien les aspects positifs que les faiblesses observées. Les difficultés et leurs causes doivent être également examinées. Le suivi-évaluation se penche sur ce que pense la population, les autorités locales, la chefferie traditionnelle, les organisations locales, etc. des actions réalisées.

La planification dans le cadre de la gestion durable des forêts est un processus itératif, continu. Il y a lieu de mener une révision en tirant parti des « enseignements » de la période de mise en œuvre qui s'achève. Le plan d'aménagement et de gestion est révisé pour les phases 1 à 3 tous les ans si nécessaire après la première année d'application. Pour la phase 1, la constitution du groupe de travail, et donc du comité de gestion, peut être revue si la situation le demande. Le choix de révision est accepté par l'ensemble des membres du groupe de travail. La phase 2 est révisée en cas d'apparition de nouvelles contraintes ou de potentialités. Dans la phase 3, les mesures et règles de gestion sont révisées en fonction de l'avancement des activités. D'autres mesures et règles d'aménagement et de gestion peuvent être identifiées. Une révision totale et obligatoire du plan est effectuée tous les cinq ans.

Annexe 6 : Proposition de convention sur l'aménagement et la gestion des forêts de collectivités territoriales, de communautés rurales et de personnes physiques dans l'Espace Taï.

Introduction

La proposition d'une convention sur l'aménagement et la gestion des forêts de collectivités territoriales, de communautés rurales et de personnes physiques dans l'Espace Taï est née de la nécessité d'impliquer différents acteurs dans la protection et l'utilisation rationnelle des ressources forestières de cette aire géographique. Ce protocole est complémentaire des plans d'aménagement et de gestion des forêts dont le processus d'élaboration a été présenté en annexe.

La convention matérialise le consentement et l'engagement des différentes parties identifiées dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des mesures et règles de d'aménagement et de gestion figurant dans le plan élaboré et validé. Il vient par ailleurs amorcer et/ou renforcer la collaboration entre acteurs communautaires, structures publiques et partenaires au développement dans la lutte contre la déforestation et le développement autour du PNT.

Convention sur l'aménagement et la gestion des forêts de collectivités territoriales, de communautés rurales et de personnes physiques dans l'Espace Taï.

Préambule

Rappelant que le nouveau Code Forestier promeut la participation des collectivités territoriales, des communautés rurales et des personnes physiques dans la conservation des forêts,

Considérant que la préservation et l'utilisation rationnelle de forêts dans l'espace Taï restent utiles à la préservation du PNT et au développement de sa zone périphérique,

Sachant que la durabilité des initiatives personnelles ou collectives de conservation des forêts dans l'espace Taï passe par l'implication des acteurs communautaires, administratives et de partenaires au développement,

Reconnaissant la nécessité d'une mobilisation active et continue des acteurs communautaires, administratives et de partenaires au développement dans la gestion durable des forêts dans l'espace Taï,

Il a été convenu entre les parties suivantes:

Article 1 : Objet de la convention

L'objet de la présente convention est d'établir, dans le cadre de l'aménagement et de la gestion de la forêt de ... sise à ..., un partenariat entre les parties suivantes :

- l' **Administration forestière** représentée par ...
- l' **OIPR** représenté par ...
- la **GIZ** représentée par ...
- la **Collectivité territoriale** représentée par ...
- la **Communauté rurale** représentée par ...
- **Personne physique** représentée par ...

Article 2 : Domaines d'actions

Les parties s'engagent à unir leurs efforts de coopération dans les domaines d'action suivant :

- élaboration et validation du plan d'aménagement et de gestion de la forêt de ... ;
- organisation concertée par rapport aux activités à mener dans le cadre du plan d'aménagement et de gestion de la forêt de ...;
- participation au suivi-évaluation et à la révision du plan d'aménagement et de gestion de la forêt de ...;
- promotion et valorisation de la forêt de ...

Article 3 : Obligations de l'Administration forestière

L'Administration forestière s'engage à :

- contribuer à la sensibilisation et au renforcement des capacités opérationnelles de la collectivité territoriale/communauté rurale/personne physique en matière d'aménagement et de gestion de sa forêt ;
- appuyer la collectivité territoriale/communauté rurale/personne physique à l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'aménagement et de gestion de sa forêt ;
- aider à matérialiser les limites de la forêt à aménager et à gérer ;
- participer au suivi-évaluation et la révision conjointe du plan d'aménagement et de gestion ;

Article 4 : Obligations de l'OIPR

L'OIPR s'engage à :

- aider la collectivité territoriale/communauté rurale/personne physique concernée à établir des relations de coopération avec d'autres structures gouvernementales et non gouvernementales ;
- assister la collectivité territoriale/communauté rurale/personne physique pour leur faire bénéficier des mécanismes financiers nationaux ou internationaux relatives à la préservation et l'utilisation rationnelle de ressources forestières.
- soutenir la collectivité territoriale/communauté rurale/personne physique dans l'interpellation des contrevenants ;
- appuyer la collectivité territoriale/communauté rurale/personne physique à l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'aménagement et de gestion de la forêt ;
- aider à matérialiser les limites de la forêt à aménager ;
- participer au suivi-évaluation et à la révision conjointe du plan d'aménagement et de gestion ;
- apporter à la collectivité territoriale/communauté rurale/personne physique concernée une assistance pour la valorisation optimale des produits forestiers exploités ou transformés.
- assister la collectivité territoriale/communauté rurale/personne physique dans la promotion touristique de leur forêt.

Article 5 : Obligations de la GIZ

La GIZ s'engage à :

- assurer un appui technique et financier à la collectivité territoriale/communauté rurale/personne physique dans la préparation du plan d'aménagement et de gestion de sa forêt ;
- participer au suivi-évaluation et à la révision conjointe du plan d'aménagement et de gestion ;
- assister la collectivité territoriale/communauté rurale/personne physique pour leur faire bénéficier des mécanismes financiers nationaux ou internationaux relatives à la préservation et l'utilisation rationnelle de ressources forestières.

Article 6 : Obligations de la Collectivité territoriale/Communauté rurale/Personne physique

La collectivité territoriale/communauté rurale/personne physique s'engage à :

- participer activement à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan d'aménagement et de gestion de sa forêt ;
- participer au suivi-évaluation et à la révision, conjointement avec les autres parties de la présente convention, des activités réalisées dans le cadre du plan d'aménagement et de gestion de sa forêt ;
- permettre en concertation avec les autres parties de la présente convention une collaboration avec les structures de recherche, les universités et ONG ;
- respecter les mesures et règles d'aménagement et de gestion de leur forêt telles que contenues dans le plan élaboré et validé ;
- sensibiliser les populations locales (autochtones et étrangères) et les localités avoisinantes sur les biens et services procurés par sa forêt ;
- informer les autres parties à la présente convention des cas d'infractions d'exploitation et d'infiltrations illégales.

Article 7. Entrée en vigueur

La présente convention entre en vigueur à la date de sa signature.

Article 8. Durée

La présente convention couvre la période du _____ au _____ 20___. Il peut être modifié après accord de toutes les parties prenantes à la présente convention.

Article 9. Litiges/Arbitrage

Tout litige qui surviendrait lors de l'exécution de la convention sera réglé à l'amiable en présence de toutes les parties prenantes à la présente convention.

Article 10. Résiliation

La présente convention peut être résiliée dans les cas suivants :

- force majeure;
- non respect dûment constaté des engagements par l'une des parties;
- sur la demande de l'une des parties.

Article 11. Déclaration

Les parties déclarent connaître, pour les avoir lues et acceptées, les clauses contenues dans la présente convention et s'engagent à s'y conformer entièrement.

Fait à _____, le _____.

Pour la Communauté rurale

- **le chef de village**

Nom : _____

Prénoms : _____

Signature :

- **les chefs de communautés étrangères**

Nom : _____

Prénoms : _____

Communauté : _____

Signature :

Nom : _____

Prénoms : _____

Communauté : _____

Signature :

Nom : _____

Prénoms : _____

Communauté : _____

Signature :

- **le Président des Jeunes**

Nom : _____

Prénoms : _____

Signature :

- **la Présidente des Femmes**

Nom : _____

Prénoms : _____

Signature :

Pour la personne physique²⁸

Nom : _____

Prénoms : _____

Fonction : _____

Signature :

Pour la Collectivité territoriale

Nom : _____

Prénoms : _____

Fonction : _____

Signature :

Pour l'Administration forestière

Nom : _____

Prénoms : _____

Fonction : _____

Signature :

Pour l'OIPR

Nom : _____

Prénoms : _____

Fonction : _____

Signature :

Pour la GIZ

Nom : _____

Prénoms : _____

Fonction : _____

Signature :

²⁸ Ceci ressort quand la forêt à aménager et à gérer est la propriété d'un particulier.

Annexe 7: Liste des personnes rencontrées.

| N° | Nom et Prénoms | Structure | Fonction | Localité | Contact/E-mail |
|----|--------------------------|----------------------|---|---------------|---|
| 1 | SORO Tiorna | DPP/MIRAH | Sous-directeur | Abidjan | 06 21 71 54 koforotiorna@yahoo.fr |
| 2 | ADOU | MIRAH | | Abidjan | |
| 3 | TRE BI Christian Omer | DPP/MIRAH | Sous-directeur | Abidjan | 57 89 89 92 trebichristian@yahoo.fr |
| 4 | Dr. DOUMBIA Isaac Madior | DPP/MIRAH | Chargé d'Etudes | Abidjan | 59 43 43 49 madiordoumbia@hotmail.fr |
| 5 | BARO Tetié | DPP/MIRAH | Chargé d'Etudes | Abidjan | 07 45 18 13 te_baro@yahoo.fr |
| 6 | Dr. KOFFI Hermann | DPP/MIRAH | Chargé d'Etudes | Abidjan | 47 14 16 44 hermannkoffi@yahoo.fr |
| 7 | YEO Adama Dognimin | DPP/MIRAH | Chargé d'Etudes | Abidjan | 06 35 72 40 yeoadama87@yahoo.fr |
| 8 | M'BRA Armand Caufy R. | DPP/MIRAH | Chargé d'Etudes | Abidjan | 09 70 23 48 Mbra1992@yahoo.fr |
| 9 | MANI BI Edmond | CRE | Chargé d'Etudes | Abidjan | 47 41 45 89 |
| 10 | Dr Hans-Ulrich Caspary | GIZ / PROFIAB | Chargé Chargé Conservation Parc National de Taï | Abidjan | 09 86 28 40 hans-ulrich.caspary@giz.de |
| 11 | SANOGO Issoufou | GIZ / PROFIAB | Conseiller Régional Développement Local | Soubré | 47 50 05 05 issoufou.sanogo@giz.de |
| 12 | OUATTARA Michèle Zenab | ONG FIDEPS | Présidente | Mathieukro | 58 40 53 01 bccwatt@yahoo.fr |
| 13 | KOUASSI Brou Felix | ONG FIDEPS | Trésorier | Yobouetkro | 07 53 78 86 |
| 14 | YAO Kouadio Léon | ONG FIDEPS | Membre | M'Brakro | 09 35 89 90 |
| 15 | COUMARE Karim | - | Représentant des commerçants | Tchetaly (V1) | 07 21 69 09 |
| 16 | SOGODOGO Alimatou | - | Vendeuse de poissons | Tchetaly (V1) | - |
| 17 | KONATE Rokia | - | Vendeuse de bois énergie | Tchetaly (V1) | - |
| 18 | GNOLOU Kpakpa Picard | - | Chef de village | Tchetaly (V1) | 08 76 33 27 |
| 19 | KORAH I Vrerou Gaston | ONG Conservation Taï | Président | Tchetaly (V1) | 08 57 43 87 |
| 20 | KOUKO Yerou | - | Herboriste | Tchetaly (V1) | 07 21 02 90 |

| | | | | | |
|----|-------------------------|--------------------------|---------------------------------|---------------|---------------------------|
| 21 | KOUKO Deborah | - | Présidente des Femmes | Tchetaly (V1) | - |
| 22 | SEA née KOULAI Martine | ONG ASSIESSIEN | Secrétaire | Tchetaly (V1) | 57 14 59 91 |
| 23 | SEA née AKOGBA Ziglé H. | ONG ASSIESSIEN | Présidente | Tchetaly (V1) | 57 14 59 91 |
| 24 | GUESSI Dorcas | ONG ASSIESSIEN | Membre | Tchetaly (V1) | - |
| 25 | Lt YEO Noubon René | OIPR/DZSO | Chef secteur ADK/V6 | ADK | 07 52 67 26 / 03 61 59 44 |
| 26 | KAMAGATE Beman | Service pêche | Chef de poste | Buyo | 47 36 44 30 |
| 27 | KOULA Deckadem | MINAGRI/DD | Directeur départemental | Buyo | 09 31 10 55 / 05 51 55 75 |
| 28 | Cne AKA Ferdinand | Cantonement Forestier | Chef de cantonnement | Buyo | 03 48 22 44 |
| 29 | ENOH Bilé Christophe S. | MIRAH | Responsable cellule vétérinaire | Buyo | 04 58 84 54 / 49 15 54 37 |
| 30 | BAHI Yehiri Marie | - | Vendeuse de poisson | Buyo | 44 55 15 70 |
| 31 | FLEA Moumouni | - | Vendeur matériel de pêche | Buyo | 09 54 55 08 |
| 32 | KOUASSI Martin | - | Pêcheur | PK 15 | 08 15 67 05 |
| 33 | DEMBELE Adama | - | Pêcheur | PK 15 | 49 23 34 97 |
| 34 | SACKO Zakaridia | - | Pêcheur | PK 15 | 49 61 89 33 |
| 35 | TANGARA Sidiki | - | Pêcheur | PK 15 | 49 12 74 62 |
| 36 | MAIGA Alpha | - | Pêcheur | PK 15 | 49 16 85 58 |
| 37 | SACKO Seydou | - | Pêcheur | PK 15 | 09 22 50 26 |
| 38 | MARIKO Issa | - | Pêcheur | PK 15 | - |
| 39 | FOFANA Moussa | - | Pêcheur | PK 15 | - |
| 40 | DJIRE Brahim | - | Pêcheur | PK 15 | - |
| 41 | MAIGA Sosa | - | Pêcheur | PK 15 | - |
| 42 | YANA Mamadou | - | Pêcheur | PK 15 | - |
| 43 | TANGARA Ali | - | Pêcheur | PK 15 | - |
| 44 | DRAME Bourama | - | Pêcheur | PK 15 | - |
| 45 | KISSA Lassiné | - | Pêcheur | PK 15 | - |
| 46 | MAIGA Saïbou | - | Pêcheur | PK 15 | - |
| 47 | MAIGA Sido | - | Pêcheur | PK 15 | - |
| 48 | COULIBALY Ladji | - | Pêcheur | PK 15 | 08 21 57 24 |
| 49 | COULIBALY Mamany | - | Pêcheur | PK 15 | - |
| 50 | BOUARE Abdoulaye | - | Pêcheur | PK 15 | - |
| 51 | GUEI Roméo | - | Pêcheur | PK 28 | 47 10 55 07 |
| 52 | YALLETI Ballon | - | Pêcheur | PK 28 | 49 45 15 03 |
| 53 | TAPE Claude | - | Pêcheur | PK 28 | 58 17 68 60 |

| | | | | | |
|----|----------------------|------------|----------------------------------|-------------|---------------------------|
| 54 | SEGNAN Maurice | - | Pêcheur | PK 28 | 49 11 23 58 |
| 55 | DOUDOU Kely Félix | - | Pêcheur | PK 28 | - |
| 56 | SACKO Daouda | - | Pêcheur | PK 28 | 09 62 94 81 |
| 57 | Lt BALEROU André | MIRAH / DD | Chef BAP | Guiglo | 47 00 11 00 |
| 58 | BRONHA Bitra Fabrice | MIRAH / DD | Police pêche | Guiglo | 09 62 36 90 |
| 59 | DAH Tangba Gérard | MIRAH / DD | Police pêche | Guiglo | 09 94 58 60 |
| 60 | KONTA Mamady | - | Pêcheur | Béablo bord | 09 33 62 42 |
| 61 | TIGANPO Moctar | - | Pêcheur | Béablo bord | - |
| 62 | KONTA Sékouba | - | Pêcheur | Béablo bord | - |
| 63 | SABATA Ousmane | - | Pêcheur | Béablo bord | - |
| 64 | SIERETA Daouda | - | Pêcheur | Béablo bord | - |
| 64 | DJENINPO Oumarou | - | Pêcheur / Chef campement | Béablo bord | 48 28 77 63 / 41 50 97 05 |
| 66 | TRAORE Oumar | - | Pêcheur | Béablo bord | 59 93 94 72 |
| 67 | KONTA Ousmane | - | Pêcheur | Béablo bord | - |
| 68 | TIGAMBO Mamoudou | - | Pêcheur | Béablo bord | - |
| 69 | KONATE Moussa | - | Pêcheur | Béablo bord | - |
| 70 | SINGAFE Ibrihm | - | Pêcheur | Béablo bord | - |
| 71 | TAHI GASPARD | - | Chef de village | Zagné | 57 98 96 28 |
| 72 | BAH Téhé Patrice | - | Notable | Zagné | 47 02 52 00 |
| 73 | TIEISSE Appolinaire | - | Chef foncier | Zagné | 58 64 64 47 |
| 74 | GLAZAÏ Alfred | - | Président des jeunes | Zagné | 09 41 14 48 |
| 75 | NINHI Patrice | - | Conseiller Président des jeunes | Zagné | 09 29 54 53 |
| 76 | DICKO Adamou | - | Jeunesse Burkinabé | Zagné | 47 45 04 62 |
| 77 | TEHE Bah Emmanuel | - | Chef de village | Zaïpobly | 03 64 48 95 |
| 78 | ZOUHOU Pacôme | - | S/G Chef de village | Zaïpobly | 01 99 67 12 |
| 79 | TEHE Dimitri Hermann | - | Président des jeunes | Zaïpobly | 42 28 32 91 |
| 80 | GOUBLESSON Ambroise | - | Notable | Zaïpobly | 02 54 76 91 |
| 81 | OULAÏ Gaston | - | Notable | Zaïpobly | 41 62 88 29 / 47 77 68 98 |
| 82 | GLASSIOGNON Boniface | - | Notable | Zaïpobly | 42 44 81 36 |
| 83 | TERE Téhé | Mairie | 1 ^{er} Adjoint au Maire | Taï | 04 26 99 03 / 48 73 38 74 |
| 84 | GNENAHO Alphonse | Mairie | 3 ^e Adjoint au Maire | Taï | 49 38 88 44 |
| 85 | KEIDE Robert | - | Chef des riverains du PNT | Taï | 07 69 34 62 / 05 80 84 92 |

| | | | | | |
|-----|---------------------------|-----------------|--------------------------|------------|---------------------------|
| 86 | BLE Mathieu Pierre | Mairie | Régisseur / Chef central | Taï | 05 99 52 38 |
| 87 | KOULAYE Libot Sylvain | Mairie | Secrétaire Général | Taï | 47 75 96 38 |
| 88 | Cne KRAMOH Koffi Julien | OIPR/DZSO | Chef secteur Taï | Taï | 57 14 57 16 / 40 12 19 45 |
| 89 | GONDO Ouapeu Boniface | OIPR/DZSO | Agent secteur Taï | Taï | 57 47 90 28 / 03 87 54 24 |
| 90 | POLE Pierre | - | Botaniste | Polé-oula | 47 90 55 96 / 56 02 33 58 |
| 91 | GNAHOUE Jean | - | Chef de village | Sakré | 55 71 39 19 |
| 92 | DOH Karahoui André | - | Sous-chef de village | Sakré | 57 13 33 42 |
| 93 | GNONKONTE Paul | - | Instituteur | Sakré | 49 20 41 68 |
| 94 | KLE Passa Aubert | - | Planteur | Sakré | 58 77 59 64 |
| 95 | KOFFI Kouadio | Sous-préfecture | Sous-préfet | Djouroutou | 49 47 82 27 |
| 96 | Lt AKE Emmanuel Francelin | OIPR/DZSO | Chef secteur Djouroutou | Djouroutou | 58 32 74 44 / 02 29 62 95 |
| 97 | KAHO Camille Irené | OIPR/DZSO | Agent secteur Djouroutou | Djouroutou | 48 96 15 85 / 03 00 12 66 |
| 98 | KLE Gagné | - | Chef Canton Patokola | Djouroutou | 48 60 89 85 |
| 99 | TOH Guirobo Etienne | - | Chef de village | Djouroutou | 48 98 68 90 |
| 100 | GUIROBO Noel | - | Chef de terre | Djouroutou | 54 48 26 71 |
| 101 | KOUYA N. Patrice | - | Planteur | Djouroutou | 09 77 81 77 |
| 102 | GNEPA Douai Albert | - | Planteur | Djouroutou | 07 49 92 94 |
| 103 | TERRE Sarré Raoul | - | Chef de village | Poutou | 48 48 41 75 |
| 104 | GATTA Agbohohou Gérard | - | Planteur | Poutou | 58 10 64 66 |
| 105 | TOGOLA Youssouf | - | Planteur | Poutou | 47 24 46 28 |
| 106 | DERE Wahi Suzanne | - | Ménagère | Poutou | - |

Annexe 8: Liste de présence à la restitution.

PROFIAB/PNT

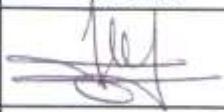
N° de Projet : 12.2513.5-004.00



Etude de diagnostic de la gestion durable des ressources naturelles dans l'espace Taï.
JEUDI 03/07/2014

LISTE DE PRESENCE RESTITUTION DE L'ETUDE A L'OIPR/DZSO SOUBRE

| N° | NOM ET PRENOMS | STRUCTURE | FONCTION | PROVENANCE | CONTACT/E-MAIL | SIGNATURE |
|----|----------------------|--------------------------|-------------------------------------|------------|--------------------------------|-----------|
| 1 | NEHOUN Brice Polnaud | OIPR/DZSO | Chargé d'Etudes | Soubre | brice.nehoun@oipr.ci | |
| 2 | KONIN ADONIZ | SODEFOR | chef d'unité de Gest. Forestiers | SOUBRE | koninadoniz@yahoo.fr | |
| 3 | DAN Gueu Jules | Section Soubre | CS Soubre | Soubre | jules.dan@oipr.ci | |
| 4 | TANO ETILE ALFRED | OIPR/SECTION DIAPADJI | CS Djapoudji | Djapoudji | alfredtano@oipr.ci | |
| 5 | KRAMOH Koffi julien | OIPR/DZSO | CS Taï | Taï | julien.kramoh@oipr.ci | |
| 6 | KRAMOH J. Guy NOEL | OIPR/DEVO | Chargé des ressources | Soubre | guy.noel.kramoh@oipr.ci | |
| 7 | MEITE Namasgy | OIPR/DZSO | Chargé de Communication | Soubre | namasgy.meite@oipr.ci | |
| 8 | AMON Koutana Benoit | OIPR/DZSO | Coord. brigade mobile | Soubre | 02251113 / benoit.amon@oipr.ci | |
| 9 | DINRO Denis | OIPR/DZSO | chargé des contacts | Soubre | 01992163 / denis.dinro@oipr.ci | |

| N° | NOM ET PRENOMS | STRUCTURE | FONCTION | PROVENANCE | CONTACT/E-MAIL | SIGNATURE |
|----|--------------------------|----------------------|-------------------------------|------------|---|---|
| 10 | AKE Emmanuel Francklin | OIPR/DZSO | chef secteur Djouroutou | Djouroutou | franklin.ake@oipr.ci 58 32 74 44 |  |
| 11 | OUATTARA Tiegalo Zé N. | OIPR/DZSO | Assistant SE et SIG | Soubre' | mamadou.ouattara@oipr.ci 02 13 30 40 |  |
| 12 | TIEDOUÉ Mambo R. | OIPR/DZSO | Changeur de PER SIG | Soubre' | 09 43 77 54 roland.tiedoue@oipr.ci |  |
| 13 | BLE LAGO ISAAC R | GI2/PROFIAB | conseiller régional CACAO | San-Pedro | 08-06-65-09 lago.ble@giz.de |  |
| 14 | COULIBALY Poblefong A | GI2/PROFIAB | CT. cacao | Abidjan | 08 89 99 51 poblefong.a.coulibaly@giz.de |  |
| 15 | SANOGO ISSOUFOU | GI2/PROFIAB | conseiller régional PN7 | SAN-PEDRO | 47502505 issoufou.sanogo@giz.de |  |
| 16 | LOBA MARIE CECILE | MIRAH | TECHNICIEN VÉTÉRINAIRE | SOUBRE | 47742086 |  |
| 17 | GUILHAUX Hilaire | CPE/DRENET SOUBRE | Coordinateur Général | Soubre' | 09 50 23 18 cpepnt-ee@yahoo.fr |  |
| 18 | ZABOJO ARIANS AJOE | consultant | Assistant au consultant 87 | Abidjan | 58 99 79 50 ariandainzabao@gmail.com |  |
| 19 | Idelfonse A. J. J. J. J. | Consultant | Consultant | Abj | 07 85 85 54 |  |
| 20 | | | | | | |

Annexe 9 : Canevas guide d'entretien.

Canevas n°1 (populations, autorités coutumières, représentants des associations et ONG)

I. Identification (Liste de présence)

II. Identification des ressources naturelles

- 2.1. Quels sont les types de plantes que vous tirez de la brousse (alimentaire, médicinale, bois énergie, bois d'œuvre, construction de maisons, confection d'objet culturel, artisanat, ustensiles de cuisine, agroforesterie) ?
- 2.2. Pour chaque type, pourriez-vous nous citer des noms ?
- 2.3. Quels sont les animaux (gibiers, escargots, écrevisses, insectes, oiseaux) que vous tirez de la brousse ?
- 2.4. Quels sont les poissons qui sont pêchés dans votre localité ?
- 2.5. Existe-t-il une ou des forêts (sacrée(s) ou résiduelle(s)) appartenant à la localité d'où vous venez ?
- 2.6. Pouvez-vous les citer ?
- 2.7. Y a-t-il des sites autres que les forêts qui font partie de la culture des populations de votre localité ?
- 2.8. Pourriez-vous les énumérer ?
- 2.9. Les populations de votre localité exploitent-elles l'or ou le diamant ?

III. Exploitation des ressources

3.1. Poissons

- 3.1.1. D'où proviennent les poissons que vous consommez ?
- 3.1.2. L'accès à ces lieux de pêche est-il libre ou contrôlée ?
 - Si oui par qui ?
- 3.1.3. La pêche se fait-elle sur toute l'année ou à des périodes précises ?
 - Si périodique, quelle est cette période ?
- 3.1.4. La quantité de ces poissons a-t-elle augmenté ou diminué ? Pourquoi ?
- 3.1.5. Le nombre de personnes pratiquant la pêche a-t-il augmenté ou diminué ?
- 3.1.6. Quelles sont les espèces les plus consommées (par ordre décroissant d'importance) ?
- 3.1.7. Quelles sont les périodes pendant lesquels on en trouve plus ou moins ?
- 3.1.8. Quelles sont les personnes impliquées dans la pêche de ces poissons (genre, âge, origine) ?
- 3.1.9. Quelles techniques utilisent les pêcheurs ?
- 3.1.10. La pêche se fait-elle de façon individuelle, collective ou les deux à la fois ?
- 3.1.11. Comment sont conservés les poissons pêchés ?
- 3.1.12. Le poisson fait-il l'objet d'une transformation (farine ou autre) ?
 - Si oui laquelle ?
- 3.1.13. Les poissons pêchés sont-ils consommés ou commercialisés ?
- 3.1.14. Où sont commercialisés les poissons ?
- 3.1.15. A qui les poissons sont-ils vendus (ménages, grossistes, semi-grossiste, détaillants) ?
- 3.1.16. D'où proviennent les acheteurs de poissons ?
- 3.1.17. Quelles sont les lieux de destination des poissons vendus ?
- 3.1.18. Quels sont les prix auxquels le poisson est vendu ?
- 3.1.19. Ces prix ont-ils augmenté ou diminué par rapport à avant ?
- 3.1.20. Existents-ils des conflits dans l'exploitation du poisson ?
 - Si oui, à quel moment observe-t-on ces conflits quelles sont les personnes en conflit ?
- 3.1.21. Comment réglez-vous les conflits qui surgissent dans l'exploitation du poisson ?
- 3.1.22. Quelles sont les menaces qui conduiraient à une raréfaction du poisson ?

- 3.1.23. Pourriez-vous nous dire les difficultés rencontrées pour une bonne exploitation du poisson ?
- 3.1.24. Avez-vous déjà reçu un appui dans le cadre des activités de pêche ?
- 3.1.25. Les populations ont-elles initiées des actions pour cette bonne gestion ?
- 3.1.26. Que proposez-vous pour parvenir à une bonne gestion de la pêche ?
- 3.1.27. La raréfaction du poisson pourrait-elle conduire les populations à s'infiltrer dans le Parc National de Taï ? Pourquoi ?

3.2. Plantes

- 3.2.1. Où sont prélevés les plantes tirées de la brousse (plantations, jachères, forêts résiduelles, PNT) ?
- 3.2.2. Quelles sont les parties des plantes prélevées pour l'alimentation ?
- 3.2.3. A combien estimez-vous le nombre de pieds par hectare pour ce qui est des arbres ou arbustes ?
- 3.2.4. Comment se fait le prélèvement (ramassage, coupe, cueillette, autre) ?
- 3.2.5. Le prélèvement se fait-il sur toute l'année ou à des périodes précises ?
 - Si périodique, quelle est cette période ?
- 3.2.6. Quelles sont les personnes intervenant au niveau du prélèvement (Femmes, Enfants, Hommes) ?
- 3.2.7. Observe-t-on une abondance ou une raréfaction des quantités prélevées ces dernières années ? Pourquoi ?
- 3.2.8. Le nombre de personnes s'adonnant au prélèvement de plantes alimentaires a-t-il augmenté ou diminué ?
- 3.2.9. Quelles sont les plantes les plus consommées (par ordre décroissant d'importance) ?
- 3.2.10. Quelles sont les périodes pendant lesquels on en trouve plus ou moins ?
- 3.2.11. Le prélèvement des plantes se fait-il de façon individuelle, collective ou les deux à la fois ?
- 3.2.12. Les plantes prélevées font-elle l'objet d'une transformation ?
 - Si oui, la transformation est-elle artisanale, moderne ? Comment ?
- 3.2.13. Les plantes prélevées sont-elles consommées ou vendues ?
- 3.2.14. Au cas où les plantes prélevées sont commercialisées, où a lieu la vente (sur place, ailleurs) ?
- 3.2.15. A qui les plantes sont-elles vendues (ménages, grossistes, semi-grossiste, détaillants) ?
- 3.2.16. D'où proviennent les acheteurs ?
- 3.2.17. Quelles sont les lieux de destination des plantes vendus ?
- 3.2.18. Quels sont les prix de vente ?
- 3.2.19. Ces prix ont-ils augmenté ou diminué par rapport à avant ?
- 3.2.20. Comment sont fixés les prix ?
- 3.2.21. Existents-ils des conflits dans l'exploitation des plantes prélevées ?
 - Si oui, à quel moment observe-t-on ces conflits quelles sont les personnes en conflit ?
- 3.2.22. Comment réglez-vous les conflits qui surgissent dans l'exploitation des plantes alimentaires prélevées ?
- 3.2.23. Quelles sont les menaces qui conduiraient à une raréfaction des plantes que vous prélevez ?
- 3.2.24. Pourriez-vous nous dire les difficultés rencontrées pour une bonne exploitation de ces plantes ?
- 3.2.25. Avez-vous déjà reçu un appui dans le cadre de l'exploitation des plantes prélevées ?
- 3.2.26. Les populations ont-elles initiées des actions pour une bonne exploitation ?
- 3.2.27. Que proposez-vous pour parvenir à une meilleure exploitation ?
- 3.2.28. La raréfaction des plantes alimentaires pourrait-elle conduire les populations à s'infiltrer dans le Parc National de Taï pour s'approvisionner ? Pourquoi ?

3.3. animaux

- 3.3.1. D'où proviennent les animaux que vous consommez ?
- 3.3.2. L'accès à ces lieux est-il libre ou contrôlé ?
 - Si oui par qui ?
- 3.3.3. La quantité d'animaux consommés a-t-elle augmenté ou diminué ? Pourquoi ?
- 3.3.4. Le nombre de personnes s'adonnant à la chasse ou aux autres activités d'approvisionnement a-t-il augmenté ou diminué ?
- 3.3.5. Quelles sont les espèces les plus consommées (par ordre décroissant d'importance) ?
- 3.3.6. Quelles sont les périodes pendant lesquels on en trouve plus ou moins ?
- 3.3.7. Quelles sont les personnes impliquées dans l'approvisionnement en ces animaux (genre, âge, origine) ?
- 3.3.8. Quelles techniques utilisent ces personnes ?
- 3.3.9. La chasse ou les autres activités d'approvisionnement se font-elles de façon individuelle, collective ou les deux à la fois ?
- 3.3.10. Comment sont conservés les animaux après chasse ou autres activités d'approvisionnement ?
- 3.3.11. Les animaux sont-ils consommés ou commercialisés ?
- 3.3.12. Où sont commercialisés ces animaux vente (sur place, ailleurs) ?
- 3.3.13. A qui les animaux sont-ils vendus (ménages, grossistes, semi-grossiste, détaillants) ?
- 3.3.14. D'où proviennent les acheteurs ?
- 3.3.15. Quelles sont les lieux de destination des animaux vendus ?
- 3.3.16. Quels sont les prix auxquels les animaux sont vendus ?
- 3.3.17. Ces prix ont-ils augmenté ou diminué par rapport à avant ?
- 3.3.18. Existents-ils des conflits dans l'exploitation des animaux que vous avez cité ?
 - Si oui, à quel moment observe-t-on ces conflits quelles sont les personnes en conflit ?
- 3.3.19. Comment réglez-vous les conflits qui surgissent dans l'exploitation des animaux ?
- 3.3.20. Quelles sont les menaces qui conduiraient à une raréfaction des animaux ?
- 3.3.21. Pourriez-vous nous dire les difficultés rencontrées pour une bonne exploitation de ces animaux ?
- 3.3.22. Avez-vous déjà reçu un appui dans le cadre d'activités pour une bonne exploitation des animaux que vous consommez ?
- 3.3.23. Les populations ont-elles initiées des actions pour cette bonne exploitation de ces animaux ?
- 3.3.24. Que proposez-vous pour parvenir à cette bonne gestion ?
- 3.3.25. La raréfaction des animaux pourrait-elle conduire les populations à s'infiltrer dans le Parc National de Taï ? Pourquoi ?

3.4. Forêts villageoises et sites d'intérêt culturel

- 3.4.1. Où sont situés les forêts villageoises ou les sites d'intérêt culturel par rapport à votre localité ?
- 3.4.2. Quel est la superficie des forêts villageoises que compte votre localité ?
- 3.4.3. Qui sont les responsables traditionnelles de ces lieux ?
- 3.4.4. L'accès à ces lieux est-il contrôlé ou libre ? Par qui ? Comment ?
- 3.4.5. Que représentent ces lieux pour vous ?
- 3.4.6. Quels sont les activités tolérées ou interdites dans ces lieux ?
- 3.4.7. Avez-vous noté des infractions ?
 - Si oui lesquelles ?
- 3.4.8. Existents-ils des conflits dans la gestion de ces lieux ?
- 3.4.9. Comment gérez-vous ces conflits ?
- 3.4.10. Avez-vous déjà reçu un appui pour la préservation de ces lieux ?
- 3.4.11. Quelles sont les difficultés auxquelles vous êtes confrontés pour la bonne gestion de ces sites ?
- 3.4.12. Pensez-vous que leur présence est bénéfique non seulement pour les populations mais aussi pour le PNT ?

3.4.13. Que proposez-vous pour une meilleure gestion de ces sites ?

3.5. Or / Diamant

3.5.1. Où sont situées les mines artisanales exploitées dans votre localité ?

3.5.2. L'accès à ces lieux est-il contrôlé ou libre ? Par qui ? Comment ?

3.5.3. Quel est l'origine (autochtone, allochtone, allogène) des personnes exploitant artisanalement ces mines ?

3.5.4. Ces personnes habitent-elles votre localité ?

3.5.5. Profitez-vous de l'exploitation artisanale de ces mines ? Comment ?

3.5.6. L'exploitation artisanale de ces mines a-t-elle engendré des conflits ? Lesquels ?

3.5.7. Comment gérez-vous ces conflits ?

3.5.8. Que proposez-vous pour une gestion bénéfique des sites miniers ?

Canevas n°2 (Structures administratives)

I. Identification (Liste de présence)

II. Interventions antérieures

- 2.1. Quelles sont les domaines dans lesquelles les ressources naturelles occupent une place importante dans la vie des populations locales ?
- 2.2. Quelles ont été vos interventions dans la gestion durable des ressources naturelles dans l'espace Taï ?

III. Relations avec les populations locales dans la gestion des ressources naturelles

- 2.1. Existent-ils des ressources pour lesquelles l'on note l'existence de conflits ? Lesquelles ?
- 2.2. Quelle est la nature de ces conflits ?
- 2.3. Comment gérez-vous ces conflits ?

IV. Difficultés et proposition

- 4.1. Quelles sont les menaces qui conduiraient à une raréfaction des animaux ?
- 4.2. Pourriez-vous nous dire les difficultés rencontrées pour une bonne exploitation des ressources naturelles ?
- 4.3. Les populations ont-elles initiées des actions pour cette bonne exploitation de ces ressources ?
- 4.4. Que proposez-vous pour parvenir à une bonne gestion ?
- 4.5. La raréfaction des ressources naturelles pourrait-elle conduire les populations à s'infiltrer dans le Parc National de Taï ? Pourquoi ?

Les partenaires techniques et financiers du PNT



Programme Promotion des Filières Agricoles et de la Biodiversité (PROFIAB)
Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
01 BP 7172 Abidjan 01 Côte d'Ivoire
T +225 22 43 43 92 / 22 43 72 75
F +225 22 43 43 95
E info@giz.de
I www.giz.de